



LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA
**LE PASAF ET LE PSA POUR
LES FERMES D'ÉLEVAGE EN
PARCOURS LIBRE**

MANUEL



VERSION 2015 RÉVISÉE DU PASAF ET DU PSA POUR LES FERMES D'ÉLEVAGE EN PARCOURS LIBRE DES PPC

Introduction

En 2013, Le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre a obtenu la pleine reconnaissance des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) par l'honorable Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et l'Agroalimentaire du Canada. Le programme satisfait aux exigences de la réglementation fédérale, provinciale et territoriale et à la définition de « solidité technique » en ce qu'il promeut la production d'aliments sains au niveau de la ferme et adhère aux principes de l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC) tels que définis par le Codex Alimentarius.

Dans le cadre de cet examen, il a été requis que quelques modifications et clarifications mineures soient ajoutées au manuel du Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre et ce, afin d'obtenir la reconnaissance technique. Ces modifications et clarifications n'auront pas d'impact significatif sur la mise en œuvre du programme. De plus, la majorité de ces clarifications ont trait aux exigences actuelles.

Ce document fournit une liste des exigences obligatoires ou Doit-Faire (DF) ainsi que des exigences fortement recommandées (FR) du programme. De plus, un rappel amical des trois points critiques identifiés dans le modèle générique du plan de l'HACCP a été inclus. Une nouvelle liste de définitions a également été incluse à la fin du document.

La mise en œuvre de toutes les modifications décrites plus bas est prévue à partir du 1^{er} mars 2015 et elles seront intégrées à la procédure de vérification au cours de votre prochain audit.

Survol des modifications

Formation du personnel

- > Clarification à propos du fait que le membre du personnel (p.ex. l'éleveur ou gestionnaire de la ferme) participant aux soins et à la manipulation des oiseaux doit signer la première page des PRÉ afin d'indiquer qu'il a développé et révisé celles-ci. Le membre du personnel qui a développé les PRÉ ainsi que le personnel de service (p.ex. représentant de la meunerie, l'équipe du couvoir, l'équipe d'attrapeurs) ne sont pas requis de signer le dossier de formation.

Contrôle de l'accès à la ferme

- > Information additionnelle sur les mesures de biosécurité qui peuvent être mises en œuvre dans la ZAR :
 - Demander que les couvoirs et les équipes de capture fournissent un protocole de biosécurité documenté avant d'entrer dans la ZAR;
 - Fournir le diagramme de la ferme aux membres du personnel de service avant leur visite à la ferme;
 - Demander que les fournisseurs de service conduisent lentement lorsqu'ils sont près du poulailler afin de minimiser l'émanation de la poussière.



- > (DF) Si les animaux de garde sont des ruminants, les producteurs doivent s'assurer que l'accès à la moulée des poulets qui contient des substances interdites pour les ruminants, est restreint. (Section 2.3 Programme de lutte antiparasitaire)
- > (DF) Tous les visiteurs doivent nettoyer leurs mains avant d'entrer et de sortir de la ZAR, ou porter des gants spécifiques au poulailler à l'intérieur de la ZAR.
- > (DF) Aucune volaille d'élevage domestique (p.ex. canards) ne doit entrer dans la ZAC et l'endroit où elle est gardée doit être clôturé pour lui empêcher.
- > Information additionnelle sur le programme de lutte antiparasitaire :
 - S'il y a des preuves de présence de parasites autour ou à l'intérieur de l'aire de travail dans la ZAC, une mesure de lutte antiparasitaire doit être appliquée, répétée et remplacée régulièrement afin de s'assurer le bon état de fonctionnement.
- > (FR) La construction d'un nouveau poulailler/nouvelle ferme devrait avoir :
 - Une aire de stationnement désignée (avec une affiche) pour les visiteurs à l'extérieur de la ZAC
 - Une barrière physique qui sépare la ZAC et la ZAR
 - Des planchers en béton
 - Un système à deux silos
 - Du gravier autour des poulaillers

Alimentation

- > Clarification concernant les points critiques à maîtriser pour la préparation de la moulée à la ferme :
 - (DF) La prévention de la contamination croisée peut-être fait en purgeant, séquençant ou autre méthode.
- > (DF) Si des aliments à la ferme y sont mélangés, les informations sur le mélange doivent être consignées dans un dossier et un échantillon du produit fini prélevé et gardé pour un minimum de deux semaines après l'abattage des poulets.
- > Transfert d'une ferme à l'autre :
 - (DF) Les bons de livraison de la moulée sont gardés pour chaque livraison;
 - (DF) Une traçabilité complète de la moulée doit être en place (p.ex. bon de moulée, journal de transfert de la moulée, échantillons de la moulée)

Eau

- > Clarification concernant la méthode pour tester la concentration en chlore :
 - (DF) Lorsque les bandes de chlore sont utilisés pour tester le taux de chlore, les résultats doivent indiquer qu'il y a des indices de chlore libre au point le plus éloigné des conduits d'eau afin d'indiquer que le produit actif est toujours présent.
- > (DF) L'échantillon d'eau doit être prélevé à l'intérieur de l'aire d'engraissement, à même le système d'approvisionnement à la tétine/fin de la conduite d'eau.
- > Description de la méthode d'échantillonnage de l'eau a été fournie.
- > (DF) Les nouveaux éleveurs et installations doivent disposer des résultats d'un test d'eau acceptables selon les normes lors de leur premier audit à la ferme.

- > Information sur le bien fait de faire une analyse chimique de l'eau.
- > Information à l'effet que les études démontrent que l'approvisionnement en minéraux et en acides organiques (p.ex. acide lactique) par l'eau potable pendant la période de retrait réduit grandement la contamination post-récolte.

Nettoyage et désinfection

- > (FR) L'enlèvement du fumier devrait être ciblé pour être exécuté à l'intérieur de 48 heures après l'expédition des poulets pour maximiser l'efficacité de la période de vide sanitaire.

Médicaments et produits chimiques

- > (DF) Tous les médicaments doivent être gardés dans leur emballage d'origine avec l'étiquette ou l'information consignée dans un dossier ou autre.
- > (DF) Les antibiotiques de Catégorie I ne sont pas autorisés à être utilisés de manière préventive.
- > (FR) Les vétérinaires devraient être consultés pour cause de maladies ou de symptômes cliniques en fonction de leur expertise dans le domaine du diagnostic de maladie et leur utilisation et de principes pharmacologiques.
- > (FR) Les éleveurs ne devraient pas utiliser les médicaments solubles en vente libre, sans une prescription vétérinaire.
- > (DF) Toute prescription d'antibiotiques doit être obtenue dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP).
- > (DF) Tous les médicaments doivent être consignés sur le Registre propres aux troupeaux.

Votre cycle de production et l'HACCP

- > Clarification sur les méthodes de surveillance, méthodes de gestion des écarts et méthodes de vérification des trois Points Critiques à Maîtriser (PCM).

Tenue des dossiers

- > À chaque fois qu'une déviation a lieu durant la croissance du troupeau, la déviation et la raison pour laquelle elle s'est produite doit être mentionnée sur le Registre propres aux troupeaux ou autre document similaire.
- > Modification du Registre propres aux troupeaux pour y inclure un tableau de médicaments où tous les médicaments administrés durant la croissance du troupeau doivent y être consignés (p.ex. le nom du médicament et la source d'administration).
- > Modification des Procédures de régie d'élevage pour y inclure les nouvelles exigences et les clarifications.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	I
Comment utiliser ce manuel	i
Les types d'élevage en parcours libre	ii
Processus d'audit à la ferme	ii
Lexique du PASAF	vii
1. FORMATION DU PERSONNEL– PASAF & PSA	1.1
1.1 Planification des changements	1.1
1.2 Embauche et formation du personnel	1.1
1.3 Règlements provinciaux et fédéraux	1.3
1.4 Questionnaire de pré-audit	1.3
A) Questionnaire de pré-audit pour PASAF en parcours libre	1.4
B) Questionnaire de pré-audit pour PSA en parcours libre	1.14
2. CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA FERME	2.1
2.1 Aménagement de la zone d'accès contrôlé (ZAC)	2.1
A) Personnes autorisées à entrer dans la ZAC	2.2
B) Véhicules autorisés à entrer dans la ZAC	2.2
2.2 Aménagement de la zone d'accès restreint (ZAR)	2.4
A) Personnes autorisées à entrer dans la ZAR	2.6
B) Équipement de ferme et ZAR	2.8
C) Déplacement des troupeaux	2.8
2.3 Programme de lutte antiparasitaire	2.9
A) Poulailier/Poussinière	2.10
B) L'aire de parcours libre	2.10
2.4 Construction d'un nouveau poulailier	2.11
3. ALIMENTATION ET EAU	3.1
3.1 Alimentation et systèmes d'alimentation	3.1
A) Approvisionnement en aliments	3.1
B) Si vous achetez d'une meunerie	3.1
C) Si vous préparez votre moulée à la ferme (Point critique à maîtriser 2C)	3.1
D) Transfert de moulée d'une ferme à l'autre	3.2
E) Manipulation de la moulée	3.3
F) Réception des aliments (Point critique à maîtriser 1C)	3.4
G) Échantillonnage des aliments	3.6
H) Période de retrait	3.6

3.2	Eau et conduite d'eau.....	3.7
	A) Nettoyage et désinfection des conduites d'eau	3.8
	B) Analyse bactériologique et chimique	3.10
4.	NETTOYAGE, DÉSINFECTION ET VIDE SANITAIRE	4.1
4.1	Extérieur et équipement du poulailler/poussinière	4.1
4.2	Intérieur et équipement du poulailler/poussinière	4.2
	A) Nettoyage	4.2
	B) Désinfection	4.3
4.3	Élevage en parcours libre.....	4.4
4.4	Équipement utilisé pour le nettoyage et la désinfection	4.5
4.5	Vide sanitaire	4.5
4.6	Entreposage du fumier.....	4.5
5.	POUSSINS	5.1
5.1	Achat.....	5.1
	A) Vaccins reçus au couvoir ou administrés à la ferme.....	5.1
	B) Traitements reçus, y compris périodes de retrait, le cas échéant	5.1
	C) Groupe d'âge des troupeaux reproducteurs	5.2
	D) Identification des lots	5.2
	E) Date d'éclosion	5.3
5.2	Préparation du poulailler/poussinière.....	5.3
	A) Litière.....	5.3
	B) Préparation du poulailler/poussinière	5.4
	C) Livraison.....	5.4
5.3	Mouvement des oiseaux.....	5.5
5.4	Situations d'urgence	5.5
6.	MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES	6.1
6.1	Produits chimiques : Achat, réception, entreposage et usage.....	6.1
6.2	Utilisation de médicaments durant la période de croissance (Point critique à maîtriser 3C).....	6.2
	A) Médicamenteur	6.4
	B) Administration de médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette ou non approuvés	6.5
	C) Période de retrait des médicaments (Point critique à maîtriser 3C)	6.5
	D) Consignation des médicaments utilisés	6.6

7. GESTION DES MALADIES	7.1
7.1 Supervision des oiseaux.....	7.1
7.2 Ségrégation des oiseaux.....	7.2
7.3 Retrait et élimination des poulets morts	7.2
7.4 Gestion des maladies	7.4
A) Reconnaissance des maladies	7.4
B) Protocoles d'intervention en cas de maladie	7.4
8.VOTRE CYCLE DE PRODUCTION ET L'HACCP	8.1
8.1 Qu'est-ce que l'HACCP?	8.1
8.2 Application de l'HACCP à la ferme.....	8.1
8.3 Les sept principes de l'HACCP	8.2
8.4 Le processus décisionnel de l'HACCP	8.3
8.5 Que dire des pathogènes ?.....	8.4
8.6 Mesures de contrôle et mesures correctives.....	8.4
A) Réception des aliments (PCM 1C)	8.4
B) Mélange des ingrédients à la ferme (PCM 2C)	8.5
C) Traitement à l'aide de médicaments (PCM 3C)	8.6
9. PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX POUR LES FERMES D'ÉLEVAGE EN PARCOURS LIBRE	9.1
9.1 Aliments et eau.....	9.2
9.2 Environnement	9.3
9.3 Densité de peuplement et gestion des litières.....	9.8
9.4 Surveillance et manipulation des poulets.....	9.10
9.5 Pratiques en matière de soins de santé	9.11
9.6 Capture et chargement	9.13
9.7 Contrôle des insectes, contrôle des prédateurs, biosécurité et salubrité	9.14
9.8 Exemple de calcul de la densité de peuplement	9.15
10. TENUE DES DOSSIERS.....	10.1
10.1 Types de registres.....	10.1
A) Procédures de régie d'élevage.....	10.1
B) Dossiers des troupeaux (à remplir pendant chacun des cycles)	10.1
10.2 Comment compléter les formulaires.....	10.2
A) Procédures de régie d'élevage	10.2
B) Registres propres aux troupeaux	10.2
10.3 Feuille d'information sur le troupeau (fiche du troupeau).....	10.3
10.4 Feuille de consignation des déviations (Programme de soins aux animaux et PASAF en parcours libre).....	10.3

INTRODUCTION

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC), organisme chef de file dans le domaine de la salubrité des aliments et de soins aux animaux, ont élaboré un programme global de salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre et un programme de soins aux animaux (PSA) pour les fermes d'élevage en parcours libre. Sont d'ailleurs recommandées, dans le manuel de salubrité des aliments et du programme de soins aux animaux pour les fermes en parcours libre, des méthodes et techniques de pointe en matière de salubrité des aliments à la ferme, de biosécurité et de soins aux animaux, mettant l'accent, à chacune des étapes du cycle de production, sur les dimensions santé, propreté et sécurité.

La salubrité des aliments et le soin aux animaux ne doivent plus être la préoccupation et la responsabilité d'un seul groupe : tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement de poulet doivent s'y intéresser. Si les PPC ont décidé d'appliquer ce programme dans les fermes, c'est parce qu'ils estiment que la production de poulet sain n'est pas une question de choix. C'est une nécessité. Notre viabilité en dépend !

Les PPC estiment qu'en prenant les devants, leurs éleveurs tireront profit de cette démarche proactive afin de se doter d'un bon système avant d'être tenus de le mettre en application. Ainsi, les PPC peuvent contrôler les orientations et le contenu du manuel de salubrité des aliments et du programme de soins aux animaux. En outre, les éleveurs de poulet canadiens pourront s'approprier une bonne part de marché à une époque où la traçabilité, la salubrité des aliments et les soins aux animaux sont des éléments importants. Ils pourront faire la preuve aux canadiens et canadiennes de la salubrité de leur chaîne d'approvisionnement. Les PPC mettent donc en œuvre ces programmes en comptant sur l'appui actif et sans réserve de leur conseil d'administration et incitent tous les éleveurs membres à l'adopter.

En suivant le manuel du PASAF et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre, et en utilisant les formulaires de la tenue des dossiers, les éleveurs de poulet pourront démontrer qu'ils font leur part pour assurer la sécurité de la chaîne alimentaire et les soins prodigués aux poulets sur la ferme.

Les PPC sont persuadés qu'en appliquant les pratiques et en contrôlant les risques présentés dans ce manuel, les éleveurs rassureront les consommateurs, en confirmant leur détermination à resserrer d'avantage les normes canadiennes, déjà fort rigoureuses, de salubrité des aliments.

Comment utiliser ce manuel

Ce manuel comprend le programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme (chapitre 2-8) et le Programme de soins aux animaux (chapitre 9) pour les fermes d'élevage en parcours libre. Certaines exigences des chapitres 1 et 10 « Tenue des dossiers » sont propres aux deux programmes.

Dans chaque section, les pratiques de production portent l'une des deux mentions suivantes : DF ou FR.

La mention DF « DOIT FAIRE » désigne une pratique de production obligatoire en vue de protéger votre troupeau contre des dangers liés à la salubrité des aliments et qui assure des soins appropriés aux animaux de votre troupeau tout au long du cycle de production. La mention FR « FORTEMENT RECOMMANDÉ » désigne une pratique de production très importante du programme de salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux. Les pratiques de production portant la mention FR ne sont pas obligatoires, mais elles sont

fortement recommandées afin d'assurer la biosécurité, la santé, la salubrité de votre produit, et les meilleurs soins au troupeau.

Ce manuel est un outil de référence que vous pourrez consulter tout au long du cycle de production.

Dans un premier temps, vous devriez lire le manuel et assimiler les concepts et pratiques présentés dans chaque section. Dans chacune des sections sont décrites de façon détaillée toutes les exigences à observer pour se conformer au programme de salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre.

Ensuite, allez de l'avant et mettez en application les exigences des programmes. Vous découvrirez que vous respectez déjà la plupart d'entre elles. Pour prouver que c'est le cas, utilisez les formulaires servant à noter chacune des activités. Consultez le chapitre 10 :

« Tenue de dossiers et consignation des déviations » pour plus de renseignements.

Les types d'élevage en parcours libre

Ce manuel de salubrité des aliments et des soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre a été développé pour le système d'élevage en parcours libre. Le terme « parcours libre » comprend toute exploitation qui laisse les poulets aller à l'extérieur quand le temps le permet pendant la période de croissance.

La gestion de votre terrain de parcours libre et les pratiques de production que vous utiliserez varieront en fonction de votre site de production. Le terrain de parcours libre pourrait par exemple être adjacent à une poussinière et les oiseaux être libres d'aller et de venir à leur guise. Dans d'autres cas, l'exploitation pourrait utiliser des enclos mobiles pour déplacer les oiseaux vers une partie différente du pâturage chaque jour.

Les pratiques de production seront très différentes dans ces deux situations. Tous les types de méthodes de production sont couverts par les exigences présentées dans ce manuel, de sorte que certaines ne sont peut-être pas pertinentes pour votre style de production. Si certaines exigences ou méthodes de production ne se rapportent pas à votre exploitation, il n'est pas nécessaire d'en tenir compte. Nous avons élaboré ce manuel pour qu'il puisse s'appliquer à de nombreux styles de production différents.

Processus d'audit à la ferme

Les offices provinciaux de commercialisation s'occupent des procédures d'audit à la ferme et de certification. Le programme sera appliqué uniformément partout au pays, et les éleveurs doivent communiquer avec leur propre office pour obtenir plus de renseignements. Voici les grandes lignes du processus de vérification et de certification.

A) Rôles et responsabilités

Le document donne un aperçu des rôles et des responsabilités des intervenants relatifs au processus d'audit et de certification.

(1) Responsabilités des Producteurs de poulet du Canada (PPC)

- L'élaboration et la gestion du programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme (PASAF) et de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre au niveau national et la mise à jour des exigences techniques et du manuel de l'éleveur.

- > L'élaboration, le maintien des exigences et la délivrance des programmes
- > La formation destinée aux auditeurs à la ferme aux termes du PASAF et des soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre.
- > La surveillance continue d'un programme efficace et l'assurance de l'uniformité relative à l'application et à la certification dans toutes les provinces.

(2) Responsabilités des Offices provinciaux

- > La gestion du PASAF et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre et les services de certification des éleveurs de la province.
- > La mise en application des procédures de certification, qui comprennent la réalisation d'audits à la ferme, l'examen des rapports et des recommandations des audits et la prise de décision en matière de certification.
- > La gestion des plaintes et des procédures d'appel.

(3) Responsabilités de l'éleveur

- > Appliquer et maintenir les exigences du PASAF et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre.
- > Tenir les registres témoignant de la mise en application du PASAF et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre.
- > Maintenir l'application des programmes et procéder à un audit annuel selon la fréquence du calendrier prévue et en vue d'appliquer les mesures correctives pour toute lacune révélée par le rapport d'audit .
- > Informer l'Office provincial de tout changement de gestion important à la ferme (p. ex. : exploitation d'un poulailler qui n'a pas encore été audité ou changement de propriétaire).

B) Fréquence des audits

L'évaluation annuelle du maintien des exigences des programmes comportera une combinaison d'audit complet (C), d'audit partiel (P), d'évaluation des dossiers (D) et d'auto-déclaration de l'éleveur (A).

- > *Audit complet* – Audit à la ferme des dossiers, des poulaillers et autres informations pertinentes afin de déterminer la conformité des exigences des programmes.
- > *Audit partiel* – Audit à la ferme d'un sous-ensemble des dossiers, des poulaillers et autres informations pertinentes afin de déterminer si la conformité des exigences particulières des programmes sont satisfaites.
- > *Évaluation des dossiers* – Audit hors ferme d'un sous-ensemble de dossiers afin d'établir la conformité d'un sous-ensemble d'exigences des programmes. Cet audit comporte une communication par téléphone avec le représentant de la ferme ou peut être fait sur les lieux.
- > *Auto-déclaration* – Une attestation de l'exploitant de la ferme que toutes les exigences des programmes sont satisfaites. L'exploitant de la ferme complètera la liste de l'auto-déclaration et joindra tout autre document ou dossier requis.

Le cycle des audits se déroulera comme suit :

Un cycle initial de sept ans comme suit :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
C	P	É	A	P	É	A

Suivi sans interruption d'un cycle de six ans :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
C	É	A	P	É	A

Votre office provincial décidera de votre position dans le cycle d'audit. De plus, un minimum de 7 % des fermes qui font l'objet d'une évaluation des dossiers ou d'une auto-déclaration sera choisi au hasard pour un audit partiel.

Un audit à déclenchement automatique peut aussi survenir en tout temps. Un audit à la ferme peut être déclenché par un rapport de laboratoire, un rapport d'audit, une plainte de non-conformité déposée par un intervenant ou par un changement apporté par l'éleveur.

C) La biosécurité pendant un audit

Pendant un audit à la ferme, l'auditeur respectera rigoureusement les lignes directrices en matière de biosécurité afin de prévenir la contamination. L'auditeur doit prendre des mesures de prévention pour s'assurer qu'il ne présente aucun risque de biosécurité pour la ferme en se stationnant à un endroit approprié, en prévenant la contamination croisée, en portant une combinaison et des bottes propres, en disposant des vêtements et des bottes dans un endroit acceptable et en suivant toute autre mesure de biosécurité additionnelle exigée par l'éleveur.

D) Processus d'audit

En temps normal, les éleveurs seront informés qu'un audit annuel aura lieu, et la date sera décidée en fonction de la disponibilité des auditeurs et des éleveurs. Cependant, les offices provinciaux se réservent le droit de procéder en fonction de leurs règlements.

Les audits du programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme et le Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre seront combinés.

(1) Questionnaire de pré-audit

Avant d'avoir un audit à la ferme, les éleveurs devraient compléter le questionnaire de pré-audit et s'assurer d'avoir répondu à toutes les questions.

Une fois le questionnaire complété, l'éleveur saura s'il se conforme aux exigences du PASAF et du PSA. Un questionnaire de pré-audit pour le PASAF et le PSA pour les fermes d'élevage en parcours libre se trouve à la fin de ce chapitre.

(2) Processus d'audit à la ferme

Les éleveurs doivent communiquer avec leur office de commercialisation provincial pour fixer la date de l'audit.

Pendant l'audit complet initial :

- > Un auditeur compétent examinera les exigences « Doit faire » et « Fortement recommandé » du programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre. Une attention spéciale sera portée aux dossiers (procédures de régie d'élevage et registres propres aux troupeaux)
- > L'auditeur visitera aussi les poulaillers et les installations de production connexes afin d'évaluer si les Bonnes pratiques de production (BPP) et les points critiques à maîtriser (PCM) décrits dans le manuel sont mis en œuvre.
- > Une grille d'audit a été développée et sera utilisée pendant les audits. Cette grille englobe toutes les exigences « Doit faire » et « Fortement recommandé » de chacun des chapitres. L'auditeur cotera chaque exigence « Acceptable » (A), « Inacceptable » (I), « À améliorer » (AA) ou « Sans Objet » (SO).
- > Lorsqu'un élément « Doit faire » sera coté I ou AA, l'auditeur signalera ce manque par une « Demande d'action corrective » (DAC). Si l'auditeur fait une DAC à la suite d'un audit, ceci sera noté dans son rapport. L'éleveur devra alors pouvoir montrer comment cette lacune sera corrigée et à quelle date elle l'aura été; l'auditeur devra peut-être effectuer une visite de suivi pour évaluer la mise en œuvre des mesures correctives.
- > L'auditeur complètera son rapport avant de quitter la ferme, en discutera avec l'éleveur et lui en remettra un exemplaire.
- > Si cela s'avère nécessaire, un audit de suivi sera prévu et l'auditeur jugera de la mise en application et de l'efficacité des actions correctives.
- > Lorsque toutes les mesures correctives auront été apportées, le rapport d'audit sera envoyé à l'agent de certification afin que le processus de certification puisse avoir lieu. Avant d'être certifiés, les éleveurs devront signer une déclaration indiquant qu'ils vont poursuivre la mise en application des BPP et la maîtrise des points critiques du programme.
- > Seuls les points énumérés dans la section « obligatoire » (c. à d. les Doit faire) seront pris en compte pour la certification.
- > Les éléments « Fortement recommandé » seront cotés A, I, AA ou SO mais ne seront pas pris en compte pour la certification globale de la ferme. Avec le temps, toutefois, ils constitueront un bon indice du degré d'amélioration d'une ferme.
- > L'auditeur n'octroie pas de certification, il fait plutôt une recommandation et les rapports d'audit seront expédiés à l'agent de certification.

Les éleveurs seront tenus de conserver en tout temps les dossiers et les registres des 12 derniers mois.

E) Certification

Une fois le rapport d'audit reçu, l'agent de certification prendra une décision concernant l'attribution de la certification.

Avant d'accorder la certification, l'agent de certification doit s'assurer que toutes les exigences obligatoires du Programme de soins aux animaux et du programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre ont été dûment respectées, que l'éleveur est un détenteur de quota ou un éleveur titulaire d'une licence, que l'éleveur a signé la déclaration de l'éleveur indiquant qu'il continuera à suivre les exigences des programmes et à participer aux audits annuels et que l'éleveur a complété les demandes d'action corrective (DAC) de son audit (s'il y a lieu).

Un certificat individuel, portant un numéro distinct, sera attribué pour chacun des programmes. Une certification ne sera accordée qu'après le premier audit complet.

Conformément au processus de certification, les éleveurs peuvent loger une plainte ou un appel légitime concernant le PASAF et (ou) le PSA auprès de l'office provincial. Les éleveurs devraient vérifier auprès de l'office provincial la procédure à suivre.

Être certifié pour ces programmes signifie que le système en place respecte les exigences du PASAF et du PSA pour les fermes d'élevage en parcours libre. La certification ne garantit pas que le poulet produit soit sécuritaire et ne garantit pas les soins apportés aux oiseaux sur ces fermes.

F) Retrait de certification

L'agent de certification a le pouvoir de suspendre ou de retirer la certification.

Les raisons de la suspension ou du retrait d'une certification octroyée antérieurement sont :

- > Tout éleveur qui cesse d'élever des poulets pendant plus d'un an.
- > Tout éleveur qui refuse un audit.
- > Tout éleveur qui ne met pas en application les mesures correctives.
- > Tout éleveur qui n'applique plus les exigences du programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux.
- > Tout éleveur qui vend son contingent ou qui n'est plus licencié.
- > Tout éleveur qui ne coopère pas et ne donne pas à l'auditeur l'accès aux documents, aux installations et au personnel pendant l'audit.
- > Tout éleveur qui se sert de son certificat, de son affiche ou de tout autre document contrevenant aux lignes directrices du programme.

Une fois suspendu ou retiré, le certificat ou l'affiche de certification ne peut plus être affichée. Tout éleveur qui veut retrouver sa certification après une suspension ou un retrait de son certificat doit compléter un audit complet.



Lexique du PASAF

Antibiotique : Une substance produite par un microorganisme et/ou par une synthèse chimique qui possède les caractéristiques suivantes : (1) possède la capacité, dans des solutions diluées, d'inhiber la croissance ou de tuer les microorganismes qui sont nocifs pour un autre organisme (p.ex., un animal) mais qui n'a aucun effet toxique sur ce dernier; (2) est utilisée dans le but d'éliminer la manière sélective des microorganismes en contact étroit avec l'organisme atteint (ce processus est appelé 'antibiose').

Agent antimicrobien : Une substance qui tue ou suspend la multiplication de tous les genres d'organismes microscopiques (c.-à-d., bactéries, virus, champignons protozoaires, gale, etc.). Vu qu'il n'y a pas de précision d'innocuité pour l'hôte, ce terme inclut tous les antibiotiques, les ionophores et les arsenics, les désinfectants et les agents antiseptiques. Ce terme est utilisé de préférence pour faire référence aux gènes de résistance, dont certains peuvent agir sur différentes classes de substances.

Analyse d'eau : Il faut procéder, chaque année, à l'analyse par un laboratoire accrédité de toutes les sources d'eau utilisées pour la production de poulet. L'analyse comporte une analyse bactériologique avec numération des coliformes [totaux par 100 ml; coliformes fécaux (E.coli)]. Si vous utilisez l'eau d'un puits, il faut communiquer avec les autorités sanitaires locales pour établir si, dans votre région, il faut procéder à une analyse chimique.

Analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC ou HACCP) : Méthode prévoyant l'application de principes sains et reconnus en science et en technologie en vue d'identifier et prévenir les risques initiaux pour la salubrité des aliments durant le cycle de production plutôt que d'attendre de détecter des problèmes dans le produit fini.

Audit à déclenchement automatique : Examen méthodique en réaction à un incident défini à l'avance, soit de la part d'une unité de production, soit de la part d'un organisme qui détermine la conformité, ou comme résultat d'une plainte, etc.

Audit complet : Audit à la ferme des dossiers et des poulaillers afin de déterminer la conformité des exigences du programme - Bonnes pratiques de production (BPP) et Points critiques à maîtriser (PCM).

Audit partiel : Audit à la ferme d'un sous-ensemble des dossiers et des poulaillers afin de déterminer si la conformité des exigences particulières (BPP et PCM) du programme sont satisfaites.

Auto-déclaration : Une attestation de l'exploitant de la ferme que toutes les exigences (BPP et PCM) du programme sont satisfaites. L'exploitant de la ferme complètera la liste de l'auditeur de l'auto-évaluation et joindra tout autre document ou dossier requis.

Audit sélectionné au hasard : Annuellement, un minimum de 7% des fermes cédulées pour une évaluation des dossiers ou un audit à auto-déclaration seront sélectionnées pour un audit partiel.

Demande d'action corrective : Demande officielle présentée par l'auditeur à l'éleveur réclamant de ce dernier qu'il prenne des mesures pour corriger des situations non conformes constatées durant le processus d'audit afin d'obtenir ou de maintenir sa certification.

Évaluation des dossiers : Audit hors ferme d'un sous-ensemble de dossiers afin d'établir la conformité d'un sous-ensemble d'exigences (BPP et PCM) du programme. Cet audit comporte une communication au téléphone avec le représentant de la ferme ou peut être fait sur les lieux.

Médicaments approuvés : Tous les médicaments approuvés ont un numéro d'identification du médicament ou DIN (Drug Identification Number). Ces médicaments approuvés ont été évalués par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada (SC) avant que ne soit approuvé le libellé de l'étiquette précisant les conditions régissant leur emploi, à savoir : (1) l'espèce (p. ex., poulet); (2) les indications d'emploi (p. ex., pour prévenir la coccidiose); (3) le mode d'administration (p. ex., par voie d'eau, d'aliment ou d'injection); (4) la dose maximale et la fréquence ou la durée des traitements; (5) les précautions, dont la période de retrait.

Ingrédients pour moulée mélangée à la ferme : Tous les ingrédients qui font partie de la formulation pour toute moulée mélangée à la ferme. Les ingrédients peuvent inclure, mais ne sont pas limités à, des suppléments de protéines et de minéraux, des médicaments, des vitamines et tous autres éléments ajoutés à la moulée (par exemple, blé, maïs, soya, huile végétale, gras animal, saveurs, colorants, etc.).

Nettoyage complet : Le nettoyage et la désinfection est obligatoire au moins une fois par an et comprend les opérations suivantes : (1) le retrait du fumier du poulailler, le retrait de toute matière organique, par soufflage ou par brossage, de tous les planchers, murs, plafonds, ventilateurs et de tout l'équipement; (2) le lavage à l'eau sous haute pression de tous les planchers, murs, plafonds, ventilateurs et de tous les équipements et (3) la désinfection ou la fumigation.

Nettoyage partiel : Le nettoyage est obligatoire après chaque élevage. Il comprend le point 1 du nettoyage complet (retrait du fumier du poulailler, retrait de toute matière organique, par soufflage ou par brossage, de tous les planchers, murs, plafonds, ventilateurs et de tous les équipements). Toutes les salles du poulailler (chambre électrique et bureau) doivent être nettoyées le plus à fond possible.

Point critique à maîtriser (PCM): Une étape du cycle de production où il est possible d'effectuer un contrôle essentiel afin d'éviter, d'éliminer ou de réduire à un niveau acceptable un ou des risques pour la salubrité des aliments.

Production de poulet en parcours libre : Méthode d'élevage dont les poulets sont permis d'accéder un parcours libre extérieur.

Relation vétérinaire-client-patient (RVCP) : Une RCVP existe lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : (1) Le client a confié au vétérinaire la responsabilité de porter un jugement clinique sur la santé de l'animal et sur la nécessité d'appliquer un traitement, et le client a consenti à suivre les directives du vétérinaire. (2) Le vétérinaire connaît suffisamment l'animal pour poser un diagnostic à tout le moins général ou préliminaire sur l'état de santé de l'animal. Cela signifie que le vétérinaire a récemment vu l'animal et qu'il s'est personnellement rendu compte des conditions d'élevage et des soins prodigués à l'animal lors de l'examen de l'animal ou de visites médicales appropriées et opportunes sur les lieux d'hébergement de l'animal. (3) Le vétérinaire est en mesure d'assurer un suivi des soins ou il a pris les dispositions nécessaires avec un autre vétérinaire, en cas de réaction indésirable ou d'inefficacité du traitement.

Substance interdite : Toute chose qui est ou contient une protéine provenant d'un mammifère, à l'exclusion des protéines qui proviennent : du porc ou équidé, du lait ou des produits laitiers, de la gélatine provenant du cuir ou de la peau, ou produits de celle-ci, du sang ou des produits sanguins et du gras provenant de ruminants et ne contenant pas plus de 0,15% d'impuretés insolubles, ou des produits de celui-ci.

Transfert de moulée : Ce processus survient lorsque la moulée dans un silo est transférée dans un autre endroit – soit dans un autre silo sur la même ferme ou à l'extérieur de la ferme.

Utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) : Utilisation d'un médicament approuvé par Santé Canada d'une façon non conforme aux indications d'emploi précisées sur l'étiquette, dans la notice d'accompagnement ou dans la monographie du produit. Par exemple, l'UMDDE peut englober l'administration à d'autres espèces (p. ex., bovin plutôt que poulet) ou l'administration d'une dose plus élevée. Une ordonnance du vétérinaire doit être obtenue pour l'utilisation d'une UMDDE.

Utilisation de médicaments non approuvés (médicament sans DIN) : Utilisation d'un médicament qui n'a jamais été approuvé aux fins d'utilisation par un organisme canadien de réglementation. Une ordonnance du vétérinaire doit être obtenue pour l'utilisation d'un médicament non approuvé.

Vide Sanitaire : La période de vide sanitaire est la période entre les troupeaux qui permet la réduction du nombre de micro-organismes responsables des maladies dans un poulailler. Le nettoyage du poulailler doit survenir le plus tôt possible après que le troupeau ait été expédié, permettant une période de vide sanitaire la plus longue possible entre la fin du nettoyage jusqu'au prochain placement des poussins.

Zone d'accès contrôlé (ZAC) : Il s'agit d'une zone à l'extérieur du poulailler établie par l'éleveur en vue de limiter les contacts avec le troupeau. Il est fortement recommandé que cette zone soit d'un rayon d'au moins 15 mètres autour de chaque poulailler.

Zone d'accès restreint (ZAR) : Il s'agit de la zone à l'intérieur du poulailler où logent les oiseaux et toute autre partie du poulailler que l'éleveur a inclus dans sa ZAR. L'établissement de cette zone vise à restreindre l'accès et ainsi réduire la probabilité qu'un porteur potentiel d'agents infectieux entre en contact avec le troupeau. Les personnes qui entrent dans la ZAR doivent faire l'objet de mesures de biosécurité les plus rigoureuses.

1

FORMATION DU PERSONNEL – PASAF & PSA

1.1 Planification des changements.

Chaque éleveur devra probablement apporter quelques changements à ses opérations afin de se conformer aux directives du manuel. Vous devez planifier les changements qui s'imposent.

- > Lisez d'abord attentivement le manuel. Assurez-vous de le comprendre parfaitement.
- > Établissez ensuite un plan d'action pour apporter les changements nécessaires à vos opérations. Assurez-vous de répondre à toutes les exigences de base du manuel. Vous devez satisfaire à ces exigences afin de vous conformer aux directives. Puis, commencer à planifier l'ajout dans les meilleurs délais des choses que vous devez faire dans vos pratiques courantes.
- > Finalement, établissez un calendrier afin de réviser régulièrement votre plan d'action. Cela permettra d'évaluer vos progrès et d'apporter des modifications à votre plan au besoin, et également rendre plus efficace l'importance des pratiques de bonne gestion avec vos employés.

1.2 Embauche et formation du personnel.

Des bonnes pratiques d'élevage et une bonne gestion vont de pair avec de bons résultats. Commencez avec votre personnel. Vous n'obtiendrez jamais d'excellents résultats sans des employés bien informés.

Embauchez et encouragez le personnel qui reconnaît la bonne gestion et valorise la propreté et la prévention des maladies.

Veillez à la formation et à l'apprentissage continu de chaque employé. Assurez-vous que chacun maîtrise les bonnes pratiques d'élevage et les mesures de prévention des maladies et de sécurité au travail. Les employés qui comprennent l'objectif d'avoir en place des mesures de biosécurité, de soins aux animaux et de salubrité alimentaire seront plus en mesure d'adopter les pratiques dans le cadre de leur travail quotidien et de s'assurer que les fournisseurs ou les visiteurs qui se présentent sur les lieux respectent également ces mesures.

DF

Tout le personnel doit être formé et doit comprendre les objectifs du manuel du programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et le Programme de soins aux animaux pour les fermes en parcours libre et les procédures de régie d'élevage qui s'appliquent à leur rôle à la ferme.



Tous les membres du personnel de la ferme participant aux soins et à la manipulation des oiseaux doivent signer afin d'indiquer qu'ils ont lu et compris le programme; soit sur la page couverture pour indiquer qu'ils ont élaboré et examiné les Procédures de régie d'élevage (PRE), soit dans le registre de formation pour indiquer qu'ils ont reçu une formation sur les PRE. Le personnel de service n'est pas tenu de signer les PRE.

DF

La meilleure façon de s'assurer que tout le personnel (y compris les membres de la famille s'il y a lieu) sache comment s'acquitter de leurs fonctions est d'avoir des procédures écrites.

La liste des procédures de régie d'élevage (formulaire annuel) doit inclure, sans y être toutefois limitée :

- > Le protocole de biosécurité pour le personnel de la ferme.
- > Le protocole de biosécurité pour les visiteurs/fournisseurs.
- > Les procédures d'accès à la ZAC et la ZAR.
- > Le programme de lutte antiparasitaire.
- > Les procédures de nettoyage et de désinfection du poulailler.
- > La gestion du fumier.
- > La gestion des cas de mortalité.
- > Les procédures d'urgence/quarantaine à la ferme.
- > Litière et gestion de la qualité de l'air

Il faut aviser tout le personnel lorsqu'une procédure de régie d'élevage (PRE) est modifiée et il faut effectuer chaque année une révision des procédures de régie d'élevage avec tout le personnel. De plus, il faut communiquer aux travailleurs temporaires les procédures de régie d'élevage liées à leur travail; ils doivent être surveillés par le personnel formé de la ferme.

DF

Les membres du personnel intervenant dans le soin et la manipulation des poulets doivent être compétents dans les domaines suivants :

- > la compréhension du comportement de base des poulets (normal et anormal),
 - y compris les signes de peur, de détresse et de malaise thermique;
- > le repérage des signes de maladie ou de mauvaise santé,
 - y compris l'évaluation des cas de boiterie et de lésions aux coussinets;
- > la connaissance des procédures adéquates de manipulation des poulets;
- > les méthodes d'euthanasie sans cruauté;
- > la gestion de la qualité de l'air et des litières;
- > la connaissance des procédures d'urgence en cas de feu ou de désastre.

DF

On doit tenir un dossier sur la formation de chaque membre du personnel. Ce dossier peut comprendre qu'une simple signature à l'effet que les procédures de régie d'élevage (formulaire annuel) lui ont été communiquées et qu'il les a comprises.

À titre d'exemple, les documents suivants peuvent tenir lieu de registre :

- > une confirmation signée de la main de chaque employé attestant qu'il a lu et compris les procédures de régie d'élevage;
- > une liste des séminaires ou des ateliers suivis (en indiquant la date et le type de formation);
- > le travail effectué sous la supervision d'une personne expérimentée;
- > les compétences reconnues officiellement.

Distribuez-leur des listes de contrôle ou d'autres outils pouvant les aider à bien accomplir

leur travail. Finalement, suivez leur progression et récompensez-les pour leur succès.

Soyez vous-même un exemple. Si vous désirez que le personnel pratique une bonne gestion, votre attitude doit servir de modèle. Montrez-leur ce qui est approprié et attendez-vous à ce qu'ils suivent votre exemple.

Soyez au fait de l'actualité. La recherche et la technologie vous conduiront continuellement vers des améliorations. Les procédures, l'équipement, les produits pharmaceutiques, la nutrition et la génétique sont toujours en changement. Si vous voulez obtenir les meilleurs résultats possibles, il est important de suivre les tendances et de partager vos connaissances avec votre personnel.

1.3 Règlements provinciaux et fédéraux.

Le manuel du programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et le Programme de soins aux animaux des PPC pour les fermes d'élevage en parcours libre décrit les exigences obligatoires minimales pour l'obtention de la certification dans le cadre du programme.

Il existe des lois et des règlements aux paliers fédéral et provincial qui ont aussi une incidence sur la production de poulet. Par exemple, il existe des règlements provinciaux qui régissent la gestion des cas de mortalité, la biosécurité, la gestion du fumier et l'utilisation de médicaments.

Le PASAF et le PSA pour les fermes d'élevage en parcours libre n'a pas préséance sur ces exigences – celles-ci doivent également être respectées mais seules les exigences stipulées dans le présent manuel auront un impact sur la certification dans le cadre du PASAF ou le PSA pour les fermes d'élevage en libre parcours.

1.4 Questionnaire de pré-audit.

Voici une liste des mesures obligatoires et des mesures fortement recommandées du programme de la salubrité des aliments et de soins aux animaux. La présente n'est pas la liste de contrôle officielle utilisée par le responsable de l'audit, mais elle peut servir de guide. Vous pouvez l'utiliser pour établir si vous êtes prêt pour un audit, de même que pour cerner où, dans vos opérations, des améliorations s'imposent.

Cochez les mesures que vous exécutez déjà, puis portez votre attention sur les mesures restantes. Ayez un système de tenue de dossiers dont vous pourrez vous servir pour faire la preuve de l'exécution des mesures pendant l'audit.

A) Questionnaire de pré-audit pour PASAF en parcours libre.

✓	Référence au Manuel.	Mesures
Mesures obligatoires.		
	1.1	Tout le personnel est formé et comprend les objectifs du programme PASAF pour les fermes d'élevage en parcours libre.
	1.1/10.1	Chaque ferme décrit ses procédures de régie d'élevage.
	1.2	Un dossier sur la formation de chaque employé est gardé à la ferme.
	2.1	Aménagement d'une zone d'accès contrôlé (ZAC) et zone d'accès restreint (ZAR) pour chaque ferme.
	2.1	La ZAC doit inclure le poulailler/ poussinière, silos, l'aire de parcours libre et services à proximités du poulailler.
	2.1	Les aires d'entreposage du fumier doivent être à l'extérieur de la ZAC.
	2.2	La ZAC est entretenu (p. ex : pelouse tondue et autre) et débarrassé de tout débris (p. ex., cordes de bois, débris de construction, et.).
	2.2	Les points d'entrée (p. ex., routes d'accès) de la zone d'accès contrôlé à sont identifiés l'aide d'une pancarte ou d'une barrière physique.
	2.2	Sauf dans les cas essentiels, les fournisseurs ne doivent pas pénétrer dans le poulailler.
	2.3	La ZAR comprend l'intérieur du poulailler et le parcours libre.
	2.4	Il ne doit y avoir aucun contact entre les troupeaux en liberté et les autres élevages de la ferme.
	2.4	Le parcours libre ou l'enclos mobile doit avoir au minimum, une seule clôture ou un système de clôture qui empêche les prédateurs d'entrer dans l'aire de parcours libre.
	2.4	Le parcours libre doit être libre de tout débris qui peut abriter les parasites.
	2.4	Les sources d'alimentation et d'abreuvement doivent être conçues pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.
	2.4	Des affiches sont installées à l'entrée du poulailler et l'aire de parcours libre pour indiquer la ZAR.
	2.5	Entre deux élevages, après le nettoyage, les portes du poulailler doivent être verrouillées en tout temps ; pour l'aire de parcours libre, les barrières doivent être verrouillées ou des pancartes sont installées pour interdire l'accès.
	2.5	Une barrière physique ou une ligne de démarcation sépare la ZAC et la ZAR.
	2.4	Dans le cas des poulaillers/poussinières à accès direct (où il n'y a pas de salle de travail ou antichambre) l'éleveur doit soit avoir une barrière à l'entrée du poulailler pour séparer le troupeau de l'aire de changement de bottes/ chaussures ou utiliser un contenant étanche.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	2.4	Dans les situations où les poulets sont élevés dans le même bâtiment que d'autres animaux, autre que la volaille, l'aire servant à élever des poulets doit être désignée, en soi, comme zone d'accès restreint.
	2.5	Toutes les exploitations en parcours libre doivent concevoir/dessiner un diagramme qui indique l'emplacement de la zone d'accès restreint et de la zone d'accès contrôlé.
	2.6	Tous les visiteurs (c-à-dire les vétérinaires et les fournisseurs) qui pénètrent dans la ZAR doivent s'inscrire sur le registre des visiteurs. Le registre doit contenir la date, nom et contact avec des élevages de volaille au cours des dernières 24 heures. Une ferme doit avoir un registre dans chaque poulailler ou un registre central à l'entrée de la ZAC.
	2.6	Toutes les personnes qui entrent dans la ZAR doivent suivre les procédures de biosécurité.
	2.6	Les éleveurs et toute autre personne qui entrent dans la ZAR, après le nettoyage ou la désinfection et pendant la période d'élevage doivent changer de bottes à la barrière entre la ZAC et la ZAR.
	2.7	Si les vêtements portés par les employés dans la ZAR seront aussi portés à l'extérieur de la ferme, ils peuvent l'être que sur les fermes sous la même gestion.
	2.7	Toute personne, autre que les employés de la ferme, qui entrent dans la ZAR avant l'expédition des poulets, doit porter des vêtements spécifiques à la ferme lorsqu'elle entre sur la ferme ou au moment de passer de la ZAC à la ZAR.
	2.7	Chaque ferme doit avoir des survêtements et bottes/couvre-chaussures jetables disponibles pour les visiteurs ou le personnel de service.
	2.7	Tous les visiteurs doivent nettoyer leurs mains avant d'entrer et de sortir de la ZAR ou porter des gants spécifiques au poulailler.
	2.7	Les employés doivent laver leurs mains ou utiliser un désinfectant pour les mains après le contact avec des volailles mortes, à moins que des gants aient été portés pour ramasser celles-ci.
	2.7	Les visiteurs doivent être accompagnés du gestionnaire ou d'un employé de la ferme lorsqu'ils accèdent les poulaillers ou les aires de parcours libre pour s'assurer que la biosécurité est respectée.
	2.8	Si un éleveur ou un employé entre en contact avec une autre exploitation avicole dont la gestion n'est pas commune, il doit se laver les mains et changer de bottes et de vêtements / survêtements avant d'entrer dans la ZAR.
	2.8	Lorsque l'équipement est introduit dans la ZAR, après le nettoyage et/ou désinfection du poulailler ou pendant la période d'élevage, il doit être libre de toute matière organique visible. L'équipement provenant d'une autre ferme qui n'est pas sous la même gestion doit être nettoyé et désinfecté avant son introduction dans la ZAR.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	2.9	Dans un élevage en continu, il faut observer toutes les procédures de nettoyage, de désinfection et de vide sanitaire pour chacune des sections.
	2.9	Les animaux domestiques n'ont pas de contact avec le troupeau ou n'ont pas accès à la ZAR.
	2.9	Si les animaux de garde sont des ruminants, les éleveurs doivent s'assurer que l'accès à la moulée des poulets contenant des substances interdites pour les ruminants est restreint.
	2.10	Les brèches sous les avant-toits sont réparées.
	2.10	Les oiseaux sauvages doivent être empêchés d'entrer dans le poulailler.
	2.10	Il faut empêcher les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes d'entrer dans l'aire de production. Les éleveurs doivent avoir un programme de lutte antiparasitaire en place.
	2.10	Maintenez les murs, toits et porte du poulailler en bon état.
	2.10	L'herbe/gazon de la ZAC sont coupés régulièrement.
	2.10	Les espaces de travail et les aires d'entreposage doivent être maintenus propres et en ordre pour éliminer la propagation d'insectes et de rongeurs.
	2.10	Nettoyage de toute trace de moulée renversée sous les silos.
	2.10	Libérez l'aire de parcours libre de clous, d'agrafes, et de ficelle agricole que le troupeau pourrait ingérer.
	2.10	L'aire de parcours libre est libre d'eau stagnante. Les trous (nids de poule) sont remplis.
	2.10	L'aire des poulets est libre de tout ce qui peut attirer les rongeurs.
	2.11	Aucune volaille domestique ne doit entrer dans la ZAC et l'endroit doit être clôturé.
	2.11	L'aire de parcours libre extérieure doit être située et gérée de façon à éviter les terrains boueux ou des conditions nuisibles.
	2.11	Le parcours est exempt de débris pouvant abriter des organismes nuisibles.
	2.11	Les poulets dans l'aire de parcours libre ne doivent pas être exposés aux pulvérisations chimiques faites dans les cultures environnantes et déplacés par le vent.
	3.1	Un programme de contrôle est utilisé pour la préparation de la moulée sur la ferme/ajout d'ingrédient(s) à la moulée.
	3.2	Un dossier de préparation de moulée est gardée.
	3.2	Un échantillon de moulée préparée à la ferme est prélevé (ceci inclus les ingrédients ajoutés (ex. blé) à la moulée).
	3.2	Le protocole de transfert de moulée est utilisée pour le transfert de la moulée sur une autre ferme et/ou pour le transfert de moulée médicamenteuse avec une période de retrait sur la ferme.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	3.2	Vous devez avoir une traçabilité complète de la moulée.
	3.3	Chaque lot de moulée ou d'ingrédients de moulée doit être entreposé dans des contenants, sacs ou des silos hermétiques clairement identifiés.
	3.4	Les silos sont inspectés pour déceler les fuites de moulée entre chaque élevage.
	3.4	Les silos sont inspectés à l'intérieur et à l'extérieur une fois l'an pour la présence de croûte ou de rouille.
	3.4	Vider et nettoyer complètement les silos et les systèmes d'alimentation (vis sans fin et conduits) entre chaque troupeau.
	3.4	Les mangeoires à l'extérieur doivent être munies d'un abri ou porte-à-feux qui empêche la pluie d'y pénétrer.
	3.4	Les mangeoires sont conçues pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.
	3.4	Toute moulée livrée est inspectée et les bons de livraison vérifiés pour la présence de médicaments.
	3.5	Des mesures de contrôle sont utilisées pour prévenir la contamination croisée entre la moulée médicamentée avec une période de retrait et la prochaine livraison de moulée.
	3.6	Si un échantillon de moulée est conservé à la meunerie et qu'elle n'est pas certifiée ProQualité, une lettre doit indiquer que la meunerie garde les échantillons de moulée.
	3.7	Vous devez vérifier auprès de votre transformateur pour les directives concernant le retrait de la moulée.
	3.7	Les systèmes d'eau de surface doivent être sujets à un programme continu de traitement de l'eau.
	3.7	Le troupeau ne doit pas avoir accès aux étangs ou aux mares dans l'aire de parcours libre.
	3.7	Les abreuvoirs doivent être conçus pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.
	3.7	Une vérification visuelle de la qualité de l'eau (turbidité, rouille) doit être fait une fois par semaine.
	3.7	L'eau des abreuvoirs ouverts doit être vérifiée tous les jours pour la présence de biofilms.
	3.8	Vous devez purger vos conduits d'eau à pression maximale entre les troupeaux.
	3.8	Les conduits d'eau sont (1) nettoyés ou (2) désinfectés durant et/ou entre les troupeaux.
	3.8	Tous les systèmes de traitement de l'eau doivent être utilisés et calibrés selon les recommandations du fabricant.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	3.8	Si produit chimique ajouté à l'eau durant la période de croissance des poulets, la concentration doit être vérifiée à deux reprises durant le cycle de production.
	3.8	Les bandelettes d'analyse du chlore doivent mesurer la concentration du chlore libre (et non total).
	3.9	Des analyses d'eau doivent être effectuées annuellement.
	3.10	L'échantillon d'eau doit être prélevé à l'intérieur de l'aire d'engraissement.
	3.11	Les nouveaux éleveurs et installations doivent disposer des résultats d'un test d'eau acceptables selon les normes avant leur premier audit.
	4.1	Nettoyer et désinfecter votre aire de production (nettoyage complet) à la suite d'une maladie à déclaration obligatoire qui a demandé un dépeuplement (grippe aviaire, maladie de Newcastle).
	4.1	Vous devez nettoyer, laver et désinfecter les ventilateurs régulièrement.
	4.1	L'extérieur et l'équipement du poulailler/poussinière sont gardés propres.
	4.1	Vider et nettoyer les silos et système d'alimentation entre chaque troupeau.
	4.1	Inspecter les silos pour des fuites après l'expédition du troupeau.
	4.3	Nettoyer chaque poulailler/poussinière et équipement après chaque troupeau.
	4.3	Le fumier doit être retiré de l'intérieur du poulailler immédiatement après l'expédition des poulets et entreposé de façon à ne pas re-contaminer le poulailler.
	4.3	Le nettoyage requiert que la matière organique visible soit enlevée des planchers, murs, plafonds, ventilateurs, mangeoires, abreuvoirs, entrées d'air, bottes/chaussures spécifiques, seaux et autre équipement (incluant l'équipement de capture).
	4.3	Désinfecter les abreuvoirs ouverts et laisser sécher avant de les utiliser.
	4.3	Un nettoyage complet (nettoyage et désinfection / vide sanitaire) du poulailler/poussinière et de tout l'équipement et la machinerie doit survenir au moins une fois par année.
	4.4	Les conduits d'eau doivent être nettoyés et désinfectés entre les troupeaux s'il n'y a pas eu un programme de nettoyage en continue pendant le cycle.
	4.4	Dans l'aire de parcours libre, les systèmes d'alimentation sont gardés propres (pas d'accumulation de poussière) et nettoyés après chaque troupeau.
	4.4	Les mangeoires et les abreuvoirs dans l'aire de parcours libre doivent être nettoyés à sec après chaque troupeau.
	4.4	Les abris doivent être nettoyés après chaque troupeau.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	4.5	Après l'occupation du terrain par d'autres espèces animales, on doit permettre une période de repos d'au moins 21 jours.
	4.5	L'équipement qui a servi au nettoyage du poulailler (pelle, tracteur, etc.) doit subir le même procédé de nettoyage et/ou désinfection que le poulailler.
	4.5	Il faut un nettoyage et une désinfection de l'équipement qui passe d'une ferme à l'autre qui n'est pas sous la même gestion.
	4.6	Le fumier doit être entreposé et géré de façon à ne pas être introduit dans la ZAR accidentellement par les gens, l'équipement, les véhicules ou par les conditions météorologiques.
	4.6	Le transport du fumier par le parcours libre doit être minimisé.
	4.6	N'épandez pas le fumier dans la ZAC.
	5.1	Lorsque les poussins sont vaccinés par le couvoir, l'historique de la vaccination doit être inscrit dans la feuille d'information sur le troupeau.
	5.1	Tous vaccins administrés à la ferme doivent être aussi être notés sur la FIT et la période de retrait respectée.
	5.1	La facture du couvoir doit indiquer tous les médicaments ainsi que la dose prescrite.
	5.1	Les éleveurs de Cornouailles ne doivent pas expédier leurs oiseaux avant la période de retrait des médicaments.
	5.3	Tout les produits antiparasitaires utilisés dans l'aire d'entreposage de la litière ne doivent pas être mélangés à la litière.
	5.3	Inspection de la litière pour détecter la présence ou non de plumes, moisissures et fientes d'oiseaux lors de son placement dans le poulailler.
	5.4	Avant la livraison des poussins, s'assurer que la litière est propre, que la température du poulailler est réglée et que les conduits d'eau sont prêts.
	5.4	Les poussins doivent être observés à leur arrivée et 3-4 jours après.
	5.5	Tenez un registre des dates de déplacement des oiseaux à l'aire de parcours libre, leur âge et la date d'utilisation de l'aire du parcours libre par d'autres animaux.
	5.5	Un système d'alarme doit avertir de toute panne d'électricité et toute variation de température à l'intérieur du poulailler/poussinière en dehors des limites critiques.
	6.1	Les produits chimiques utilisés doivent être approuvés pour leur utilisation avec les animaux destinés à l'alimentation humaine.
	6.1	L'utilisation de produits chimiques pendant la période de croissance est notée sur un formulaire.
	6.1	Les produits sont utilisés selon les recommandations du fabricant ou du vétérinaire.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	6.1	Le personnel a été formé adéquatement pour utiliser les produits chimiques.
	6.1	Vérification des intrants à leur réception- lecture des étiquettes et de la commande.
	6.2	Les médicaments sont gardés dans leurs emballage original ou l'information de l'étiquette est transféré sur un formulaire.
	6.2	Utiliser seulement les médicaments approuvés par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada.
	6.2	L'utilisation de médicaments doit être conforme au recueil de notice (RNSM)
	6.2	Les ingrédients pharmaceutiques actifs et les produits à des fins personnels ne sont pas autorisés.
	6.3	Les antibiotiques de catégorie I ne sont pas autorisés à être utilisés de manière préventive.
	6.3	Les antibiotiques doivent être obtenus dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP).
	6.4	Le médicamenteur est calibré chaque fois qu'il sert à administrer un médicament au troupeau.
	6.5	L'utilisation de médicaments non indiqués sur l'étiquette ou non approuvés sont administrés seulement avec une ordonnance d'un vétérinaire.
	5.1 / 6.5 / 10.2	La période de retrait de tous les médicaments/vaccins est respectée.
	5.1 / 6.6 / 10.2	Les médicaments administrés sont notés sur la Feuille d'information sur le troupeau.
	6.6	Toutes les médications (nom, voie d'administration) doit être consignée sur le Régistre propre aux troupeaux.
	6.6	La Feuille d'information sur le troupeau est envoyée au transformateur 3-4 jours avant l'expédition du troupeau et la version complétée la journée de l'expédition.
	6.6	La moulée est minimisés et les lignes d'eau purgées lorsqu'un médicament avec une période de retrait est administré durant la période de finition.
	6.6	L'information sur la FIT est maintenue même si l'éleveur expédie ses poulets à un abattoir provincial.
	6.7	Pour les médicaments dont l'utilisation est non indiquée sur l'étiquette ou non approuvés, la période de retrait doit être consignée sur la Feuille d'information sur le troupeau.
	6.7	La prescription du vétérinaire pour les médicaments non indiqués sur l'étiquette ou non approuvés est transmise avec la Feuille d'information sur le troupeau.
	7.1	Observation des oiseaux doit avoir lieu au moins deux fois par jour durant la période de croissance.
	7.1	Les éleveurs doivent être perspicaces et doivent observer s'il y a des signes de maladie dans l'aire de parcours libre.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	7.1	Traitement/euthanasie quotidien des oiseaux malades/blessés.
	7.1	Durant la vérification bi-quotidienne durant la période de croissance, l'éleveur doit vérifier dans l'enclos pour le déversement de moulée, la qualité de la moulée, des fuites d'eau des abreuvoirs, accumulation de fumier, flaques d'eau, activités des prédateurs et de rongeurs, inspecter et nettoyer les abreuvoirs ouverts et déceler la présence de moisissures ou d'humidité excessive dans la litière.
	7.2	Les nouveaux oiseaux doivent être gardés à l'écart du troupeau pendant au moins 30 jours.
	7.2	Chaque jour, il faut ramasser les poulets morts quotidiennement et une carte de mortalité doit être maintenue pour chaque troupeau.
	7.2	Après avoir été en contact avec des oiseaux morts, les employés de la ferme doivent se laver ou se désinfecter les mains, à moins que des gants aient été utilisés.
	7.2	Les oiseaux doivent être disposés et éliminés à l'extérieur de la ZAR (les congélateurs sont permis dans l'aire de travail) où il n'y a pas de risque de contamination des sources d'eau et de nourriture et éviter l'accès des rongeurs ou des charognards aux oiseaux morts.
	7.3	Dans les périodes où le niveau de biosécurité est rehaussé, les poulets sont transportés au site d'entreposage ou à l'extérieur de la ferme dans des contenants fermés.
	7.4	Le personnel de la ferme doit savoir quelle action prendre lorsqu'il y a des déviations des circonstances normales. Les éleveurs doivent communiquer avec un vétérinaire dans les cas inexplicables de taux de mortalité ou de morbidités élevés.
	7.4	Chaque ferme a un plan d'urgence/quarantaine écrit qui doit être appliqué lorsqu'une maladie contagieuse est soupçonnée, ou après la confirmation d'un vétérinaire.
	7.4	Dans le cas où une maladie à déclaration obligatoire survienne sur la ferme, il faut communiquer sans tarder avec un vétérinaire de l'ACIA et l'office provinciale.
	8.1	Les éleveurs doivent couvrir les dangers additionnels en matière de salubrité ou de santé animale.
	10.1	Tous les Procédures de régie d'élevage ou formulaires semblables sont remplis et mis à jour au moins une fois par année.
	10.1	Le dossier du troupeau est rempli pour chaque cycle. Les dossiers des trois premiers troupeaux doivent être complétés avant le premier audit et il faut en tout temps conserver les dossiers et registres des 12 derniers mois.
	10.3	La FIT doit contenir toutes les informations concernant les vaccins et les médicaments administrés à titre de prévention ou de traitement.

✓	Référence au manuel.	Mesures
Mesures fortement recommandées.		
	2.2	ZAC de 15 m autour de chaque poulailler.
	2.2	Un stationnement pour les visiteurs non-essentiels est présent à l'extérieur de la ZAC et inclus dans le diagramme de la ferme.
	2.3	Les véhicules des fournisseurs qui ne possèdent pas de programme HACCP, doivent suivre le protocole de biosécurité de la ferme.
	2.5	Une barrière physique sépare la ZAC de la ZAR.
	2.6	Lorsque la litière est livrée au poulailler et que les employés doivent entrer et sortir du poulailler, les chaussures/bottes sont désinfectées avant de débiter leur tâche.
	2.7	Les employés de la ferme portent soit (1) des vêtements spécifiques au poulailler lorsqu'ils traversent de la ZAC à la ZAR ou (2) des vêtements spécifiques à la ferme qui ne sont pas portés à l'extérieur de la ferme.
	2.7	Durant la capture, lors du détassement du troupeau, les attrapeurs portent des vêtements spécifiques à la ferme et la capture est planifiée pour être le premier à l'horaire.
	2.7	Les éleveurs nettoient leurs mains avant d'entrer et sortir de la ZAR ou porter des gants spécifiques au poulailler dans la ZAR.
	2.8	Les déchets sont éliminés pour éviter d'attirer les animaux nuisibles. Des sacs de poubelles sont disponibles pour disposer des couvres chaussures et survêtements jetables.
	2.8	Tout l'équipement est nettoyé et désinfecté avant de l'introduire à l'intérieur de la ZAR.
	2.9	Dans les poulaillers à élevage en continu, le personnel se déploie des oiseaux les plus jeunes aux plus âgés.
	2.11	Aucune espèce sauvage domestique ne doit se trouver sur la propriété.
	2.11	Le périmètre de l'aire des poulets est drainé pour prévenir l'accumulation de l'eau.
	2.11	Les nouvelles constructions devraient avoir une barrière physique pour séparer la ZAC de la ZAR, avoir un plancher de béton, avoir deux silos et du gravier autour des poulaillers.
	3.1	Obtention d'une assurance écrite de la meunerie qu'elle dispose d'un programme de contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments.
	4.2	Inspection de l'intérieur et de l'extérieur du silo après chaque troupeau et une fois par année pour la présence de croûte et de rouille.
	4.3	Un lavage complet du poulailler/poussinière avec un jet d'eau à pression suivi d'une désinfection après chaque troupeau.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures fortement recommandées		
	4.3	Sur les planchers sur terre battue, les premiers centimètres de terre sont enlevés après chaque troupeau.
	4.5	Un terrain de parcours libre n'a pas été utilisé par d'autres animaux durant la même période annuelle de croissance avant qu'il ne serve à l'élevage en parcours libre de poulets à griller.
	4.5	La période de vide sanitaire du poulailler, après désinfection, est aussi longue que possible et l'accès à la ZAR est restreint.
	4.5	L'enlèvement du fumier du poulailler/poussinière devrait être ciblé pour les 48 heures après l'expédition des poulets.
	4.5	Une période de vide sanitaire de 14 jours entre l'expédition et le placement est inévitable, si la procédure de lavage et de désinfection du poulailler n'a pas eu lieu.
	5.1	Achetez vos poussins des couvoirs agréés par l'ACIA qui adhèrent aux principes de l'HACCP.
	5.1	Le cas échéant, le couvoir confirme par écrit la dose des vaccins utilisés.
	5.3	Le fournisseur de litière possède un programme HACCP.
	5.3	La litière est entreposée dans un endroit sec, couvert et inaccessible aux oiseaux sauvages.
	5.3	Prenez des précautions afin d'empêcher la recontamination du poulailler lors de l'épandage de la litière.
	5.5	Les employés du couvoir déposent les boîtes de poussins à l'entrée de la ZAR et les employés de la ferme placent les poussins dans le poulailler.
	5.5	Le poulailler/poussinière devrait avoir une génératrice.
	6.2	Les médicaments et les additifs alimentaires sont achetés de fournisseurs avec un programme de contrôle de la qualité.
	6.2	Établir un protocole de manipulation des produits s'ils ne satisfont pas ces conditions. Noter toutes les mesures prises.
	6.3	Les vétérinaires devraient être consultés pour cause de maladies ou de symptômes cliniques.
	6.3	Les médicaments en ventes libre devraient être utilisés seulement avec une prescription vétérinaire.
	6.5	Les médicaments non indiqués sur l'étiquette devraient être utilisés seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres traitements disponibles.

B) Questionnaire de pré-audit pour PSA en parcours libre.

✓	Référence au manuel.	Mesures
Mesures obligatoires.		
	1.1	Tout le personnel est formé et comprend les objectifs du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre.
	1.1 / 10.1	Chaque ferme décrit ses procédures de régie d'élevage.
✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures fortement recommandées		
	1.2	Le personnel est compétent dans la compréhension du comportement du poulet, reconnaissance des maladies, les procédures adéquates de la manipulation des oiseaux, les techniques d'euthanasie sans cruauté, la litière et la gestion de la qualité de l'air et les procédures d'urgence pour les feux et désastres.
	1.2	Un dossier sur la formation de chaque employé est gardé à la ferme.
	9.2	Les oiseaux ont suffisamment d'espace pour s'alimenter sans contrainte.
	9.2	Nombre de mangeoires/espace pour mangeoires inscrit sur la PRE.
	9.2	Les aliments pour animaux satisfont aux exigences alimentaires.
	9.2	Exigences de la salubrité des aliments concernant la qualité des aliments pour animaux suivies.
	9.2	Les oiseaux ont un accès continu à l'eau.
	9.2	Exigences de la salubrité des aliments concernant la qualité de l'eau suivies.
	9.2	Nombre approprié d'abreuvoirs fournis et noté dans les PRE.
	9.3	Le cas échéant, des alarmes de température et des mesures correctives inscrites.
	9.4	S'il n'y a pas d'alarmes de température, inscrire les mesures correctives utilisées lorsque les oiseaux présentent des signes d'inconfort thermique.
	9.4	Qualité de l'air (ammoniac, humidité, taux de changement d'air) contrôlée quotidiennement lorsque les oiseaux sont à l'intérieur.
	9.5	Éclairage approprié pour la prise habituelle d'aliments pour animaux et d'eau fourni.
	9.5	Programme d'éclairage documenté sur la PRE.
	9.6	Accès à l'ombre et aux abris dans le terrain de parcours libre.
	9.6	Terrain de parcours libre clôturé.
	9.6	Terrain de parcours libre exempt de débris.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	9.6	Précautions prises pour éviter que des prédateurs aient accès aux sources d'alimentation et d'abreuvement.
	9.6	Terrain de parcours libre établi et aménagé de façon à éviter les conditions non convenables.
	9.6	Majorité du parcours libre recouvert par la végétation.
	9.6	Accès facile à tous les oiseaux vers le terrain de parcours libre et à partir de ce terrain.
	9.6	Système de surveillance testé et données consignées une fois par cycle de production.
	9.6	Réseau électrique de secours ou autre système de ventilation, programmes d'alimentation, d'abreuvement et d'éclairage disponibles et testés une fois par cycle de production.
	9.7	Coordonnées des employés agricoles disponibles.
	9.7	Densité de peuplement ciblée pour pas plus de 31 kg/m ² (6,35 lb/pi ²) à son point le plus élevé, à moins que les exigences décrites ci-dessous soient satisfaites.
	9.7	Superficie de l'espace vital du poulailler inscrite sur la PRE.
	9.7	Superficie du terrain de parcours libre inscrite sur la PRE.
	9.7	<p>Si la densité de peuplement se situe entre 31 kg/m² et 38 kg/m², les exigences suivantes sont satisfaites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre approprié de mangeoires/abreuvoirs disponibles. • Les oiseaux ont à se déplacer à moins de 3-4 m (10-13 pi) pour atteindre la nourriture et l'eau. • Compteurs d'eau disponibles. • Températures quotidiennes minimales et maximales inscrites. • Niveaux d'humidité ou d'ammoniac minimaux et maximaux mesurés quotidiennement. • Dossiers sur la mortalité, l'euthanasie et les condamnations tenus par troupeau.
	9.8	Litière de bonne qualité fournie à chaque troupeau.
	9.8	Mesures correctives prises si la litière est trop humide ou trop sèche.
	9.9	Litière disposée après chaque troupeau.
	9.9	Exigences du PASAF respectées pour s'assurer que le poulailler est prêt à recevoir de nouveaux poussins.
	9.9	Éleveur ou représentant présent pendant la naissance et la mise en place des poussins.
	9.9	Inspection des nouveaux poussins et les observations notées.

✓	Référence au manuel	Mesures
Mesures obligatoires		
	9.9	Troupeau observé deux fois par jour.
	9.10	Systèmes de distribution d'aliments et d'eau et systèmes de ventilation vérifiés deux fois par jour.
	9.10	Nom du vétérinaire et du remplaçant inscrit sur la PRE.
	9.10	Observation du troupeau pour des signes de maladie et mortalité élevée.
	9.10	Vérification des oiseaux pour détecter d'éventuels parasites et les traiter le cas échéant.
	9.10	Observation des exigences du PASAF pour assurer l'entretien des médicamenteurs.
	9.11	Consignation quotidienne du taux de mortalité global du troupeau.
	9.11	Vétérinaire informé si la mortalité dépassait 2 % en 24 heures.
	9.11	Les poulets malades ou blessés doivent être réformés tous les jours.
	9.12	L'éleveur est disponible et le poulailler est préparé pour faciliter la capture.
	9.13	Programme efficace de contrôle des insectes et animaux nuisibles utilisé.
	9.13	Exigences du PASAF relatives à la biosécurité, au nettoyage, à la désinfection, aux insectes nuisibles et aux prédateurs sont suivies.
	10.1	Tous les Procédures de régie d'élevage ou formulaires semblables sont remplis et mis à jour au moins une fois par année.
	10.1	Le dossier du troupeau est rempli pour chaque cycle. Les dossiers des trois premiers troupeaux doivent être complétés avant le premier audit et il faut en tout temps conserver les dossiers et registres des 12 derniers mois.
	10.3	Les déviations et les actions correctives sont consignées.

✓	Référence au manuel.	Mesures.
Mesures fortement recommandées		
	9.2	La température de l'eau ne dépasse pas 30°C (86°F).
	9.2	Un approvisionnement d'eau d'urgence de 24 heures est disponible.
	9.2	Compteurs d'eau utilisés pour le contrôle de la prise d'eau.
	9.4	Dispositions prises pour réduire la concentration d'ammoniac lorsqu'elle dépasse 15 ppm.
	9.4	Appareils utilisés pour mesurer les niveaux d'ammoniaque.
	9.5	Oiseaux exposés à pas moins d'une heure de noirceur dans une période de 24 heures.
	9.6	Brise-vent disponibles dans les zones exposées du terrain de parcours libre.
	9.8	Densité de peuplement ne dépassant pas la capacité du terrain de parcours libre afin de maintenir les fourrages.
	9.10	Étapes prises pour minimiser l'agitation des oiseaux.
	2.9/9.10	Les poulets sont gardés à l'intérieur durant la période de migration.

2

CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA FERME

Des agents infectieux viraux, bactériens, fongiques ou parasitaires peuvent affecter vos poulets. Ils peuvent réduire vos revenus, voire même menacer la confiance des consommateurs en votre produit. Les humains, les animaux domestiques, les oiseaux, les rongeurs et autres animaux sont des vecteurs potentiels d'infection. La première ligne de défense pour vos troupeaux est de limiter autant que possible les contacts avec votre élevage.

Il est très important d'être sensibilisé aux risques dans l'environnement d'élevage en parcours libre. Celui-ci comporte nécessairement des vecteurs accrus de maladie et de transmission de bactéries pathogènes. Il importe de mettre en œuvre des mesures efficaces pour réduire ces risques autant que possible.

La gestion de votre aire de parcours libre et les pratiques de production que vous utiliserez varieront en fonction de votre site de production. L'aire de parcours libre pourrait par exemple être adjacente à une poussinière et les oiseaux être libres d'aller et de venir à leur guise. Dans d'autres cas, l'exploitation pourrait utiliser des enclos mobiles pour déplacer les oiseaux vers une partie différente du pâturage chaque jour.

Peu importe, il faut prendre des mesures pour établir des zones de protection autour de l'aire d'élevage (y compris l'aire de parcours) afin de limiter ce qui peut venir en contact avec vos oiseaux. Les exigences de ce chapitre ont été élaborées de telle sorte qu'elles s'appliquent à tous les types de méthodes d'élevage.

Vous devez créer deux zones de protection :

DF

- > Une zone d'accès contrôlé (ZAC) autour des poulaillers, des poussinières et de l'aire de parcours libre (ce qui inclut les réservoirs à combustible et à aliments, le cas échéant).
- > Une zone d'accès restreint (ZAR) incluant l'intérieur du poulailler et de la poussinière, et l'aire de parcours libre là où les volailles se situent.

Ceci permet une double protection de votre troupeau. Une fois les zones mises en place, assurez-vous qu'elles soient respectées. Insistez pour que ces instructions soient rigoureusement suivies.

2.1 Aménagement de la zone d'accès contrôlé (ZAC)

Une zone d'accès contrôlé (ZAC) vous aidera à limiter les occasions d'échange entre l'environnement extérieur et les oiseaux, réduisant ainsi le risque de maladie et de transfert bactérien à votre troupeau.

Limitez l'accès aux installations à l'intérieur de la zone. Vous devriez laisser entrer seulement les gens qui sont essentiels à l'exploitation de votre ferme. Les visiteurs devraient être acceptés en nombre restreint. Aucun animal d'élevage ne devrait avoir accès à la ZAC.

DF

Le périmètre de la ZAC doit inclure le poulailler/poussinière, les silos, l'air de parcours libre ainsi que les services (ex : propane, essence, compteur) qui sont à proximité du poulailler. Les aires d'entreposage du fumier doivent être à l'extérieur de la zone contrôlée.

DF

Même si la ferme comporte un espace plus grand autour des poulaillers pour lequel l'accès des personnes et des véhicules est limité, la ZAC est l'espace désigné autour du poulailler et du parcours libre qui doit être entretenu (p. ex : pelouse tondue et autre) et débarrassé de tout débris (p. ex., cordes de bois, débris de construction, etc.). Dans certains cas, il peut être nécessaire d'inclure plus d'une ZAC (p.ex. ferme multi espèces avec entreposage de moulée éloigné du poulailler/poussinière).

FR

La configuration du site de votre ferme et l'emplacement des bâtiments et de l'aire de parcours libre seront des facteurs dominants dans la création de la zone d'accès contrôlé. À l'intérieur des limites de votre site, il est fortement recommandé que le rayon de la zone soit d'au moins 15 mètres (15 m) autour de chaque bâtiment et/ou l'aire de parcours libre. (Les aires de stockage du fumier doivent se trouver à l'extérieur de la zone.)

DF

À la ferme, vous devez identifier clairement les points d'entrée (p. ex., routes d'accès) à la zone d'accès contrôlé à l'aide d'une pancarte ou d'une barrière physique pour que les gens qui entrent sur la ferme prennent connaissance des endroits dont l'accès est interdit.

Si possible, érigez un obstacle physique comme une clôture ou une barrière. Si vous utilisez une pancarte, celle-ci doit porter l'inscription « Biosécurité en vigueur » ou « Les visiteurs doivent se présenter à la résidence » ou un numéro de téléphone à composer ou un autre message avisant les gens que seules les entrées nécessaires sont permises.

Les visiteurs qui se rendent à la résidence de l'éleveur et qui n'ont aucun lien avec la production de poulet à la ferme posent tout de même un risque, bien que limité. L'idéal est de concevoir la ZAC de sorte qu'ils peuvent se rendre à la résidence sans devoir passer par la ZAC.

A) Personnes autorisées à entrer dans la ZAC

Le personnel et tout visiteur qui entre dans la ZAC devrait respecter les mêmes règles.

DF

Sauf dans les cas essentiels, les fournisseurs (ex : les camionneurs qui transportent les aliments) ne doivent pas pénétrer dans le poulailler ou la salle de travail du poulailler. S'il est essentiel, il faut alors observer les mesures de biosécurité les plus strictes afin de mettre un terme au cycle de transmission de la maladie.

Pour limiter l'accès des fournisseurs dans le poulailler, les éleveurs peuvent installer une boîte aux lettres à l'entrée du poulailler dans laquelle les fournisseurs peuvent déposer leurs échantillons ou leurs bons de livraison.

B) Véhicules autorisés à entrer dans la ZAC

Seuls les véhicules essentiels doivent être autorisés à pénétrer dans la ZAC – toute circulation inutile dans la ZAC devrait être interdite. Seuls les véhicules faisant la livraison de l'essence, de la litière, de la moulée, des poussins ou autres intrants au poulailler devraient être autorisés dans la ZAC. De la même façon, ceux transportant les oiseaux ou le fumier des poulaillers peuvent entrer. Vous ne devriez pas autoriser d'autres véhicules à entrer à l'intérieur de la ZAC.

Pour faciliter cette restriction, un stationnement pour les visiteurs non-essentiels au bon fonctionnement de la ferme devrait être présent à l'extérieur de la ZAC et inclus dans le diagramme de la ferme.

Vous devriez exiger que les conducteurs des véhicules de vos fournisseurs (p. ex : combustible, électricité, litière) qui ne disposent pas d'un programme d'HACCP assorti de mesures de biosécurité à la ferme observent vos mesures de biosécurité. Quant aux fournisseurs disposant d'un programme d'HACCP (p. ex., usines d'aliments et couvoirs), vous devriez exiger qu'ils observent leurs propres mesures de biosécurité. Demandez à vos fournisseurs et à votre transformateur quelles pratiques doivent observer leurs employés afin de faire en sorte qu'ils se conforment à vos mesures de biosécurité.

Idéalement, les véhicules seront nettoyés et désinfectés avant d'entrer dans la ZAC au point d'accès. Les parties du véhicule comportant des risques élevés de contamination sont les roues, les ailes et toute partie du véhicule qui est entrée en contact avec la volaille. Également, le tapis de caoutchouc devrait faire partie du programme de nettoyage lorsque le chauffeur ou les passagers ont visité d'autres sites où se trouvent des volailles.

Les mesures additionnelles de biosécurité qui peuvent être appliquées dans la ZAC incluent :



- > fournir le diagramme de la ferme aux membres du personnel de service avant leur visite à la ferme afin qu'ils sachent où se situent les zones d'accès contrôlé (ZAC) et les zones d'accès restreint (ZAR);
- > demander que les fournisseurs de service conduisent lentement lorsqu'ils sont près du poulailler afin de minimiser l'émanation de poussière;
- > demander que les couvoirs et les équipes de capture fournissent un protocole de biosécurité documenté avant d'entrer dans la ZAR;
- > une installation au(x) point(s) d'accès de la ZAC permettant le nettoyage et la désinfection de l'équipement (ex : roues des véhicules) et du personnel;
- > autoriser l'entrée et la sortie de la ZAC par un point d'accès visuellement défini;
- > porter des bottes et des vêtements spécifiques à la ZAC ou utiliser des survêtements et des couvre-chaussures jetables;
- > demander aux fournisseurs (couvoirs, meuneries, litière, etc.) de signer un formulaire à l'effet qu'ils comprennent et qu'ils vont se conformer aux mesures de biosécurité en vigueur sur votre ferme.

2.2 Aménagement de la zone d'accès restreint (ZAR)

L'objectif de la zone d'accès restreint (ZAR) à la ferme est le même que pour la ZAC. Vous voulez réduire les occasions qu'un porteur éventuel d'infection n'entre en contact avec votre troupeau. Ceci comprend les êtres humains, les animaux et les oiseaux.

Dans une production en parcours libre où les oiseaux ont accès à l'extérieur, la ZAR peut être désignée comme étant l'endroit où se trouvent un poulailler/une poussinière et le parcours libre adjacent ou encore, la ZAR peut être conçue pour inclure des enclos multiples, plus d'une poussinière ou d'un parcours libre. Peu importe sa conception, la ZAR est un endroit auquel l'accès est restreint et auquel s'appliquent des protocoles distincts d'entrée et de sortie.

Il est très important d'inclure l'aire de parcours libre dans la zone d'accès restreint pour que le risque associé avec le contact des oiseaux sauvages, les prédateurs et d'autres animaux est minimisé ou est limité.

Voici les exigences à satisfaire quant à la conception et l'établissement d'une zone d'accès restreint incluant l'aire de parcours libre :

On doit prendre les précautions appropriées pour minimiser le risque associé au contact direct ou indirect entre le troupeau et les oiseaux sauvages ou toutes autres espèces aviaires (volailles, canards, oies, émus, autruches, oiseaux, oiseaux de compagnie).

- > Il ne doit y avoir aucun contact entre les oiseaux en parcours libre et les autres animaux d'élevage de la ferme.
- > À cause du partage des espèces bactériologiques, les poulets doivent être complètement séparés des autres espèces animales de la ferme.

Pour atteindre ce but :

- > Le parcours ou l'enclos mobile doit avoir, au minimum, une clôture ou un système de clôture qui empêche les prédateurs d'entrer.
- > Le parcours libre doit être libre de toute forme de débris qui peuvent attirer les parasites.
- > Les mangeoires et les abreuvoirs sont conçus, placés et maintenus pour minimiser le risque potentiel associé au contact entre les oiseaux sauvages et le troupeau.

En supposant qu'il existe un risque de maladie dans votre troupeau ou dans le voisinage immédiat de celui-ci, des mesures appropriées devront être prises pour assurer la biosécurité et empêcher votre troupeau de devenir malade, ou prévenir la transmission de la maladie de votre troupeau.

L'éleveur doit installer des affiches avertissant les gens que l'accès au poulailler et l'aire de parcours libre est restreint. Ces affiches doivent être faciles à lire et installées à l'entrée du poulailler.

Les pancartes doivent porter la mention « Entrée interdite, biosécurité en vigueur » ou « Défense d'entrer, autorisation requise » ou un libellé semblable.

DF

Lorsque possible, les portes du poulailler et les autres entrées menant à la zone d'accès restreint (p. ex., des barrières) doivent être verrouillées en tout temps lorsque le poulailler est laissé sans surveillance afin de contrôler l'accès au poulailler. Entre deux élevages, après le procédé de nettoyage du ZAR, les portes doivent être verrouillées en tout temps. Pour l'aire de parcours libre, les éleveurs doivent dissuader les personnes d'entrer dans la ZAR en utilisant des verrous sur la barrière et / ou une pancarte.

Dans la salle de travail du poulailler ou dans l'entrée, installez une barrière/démarcation que les gens doivent franchir avant de pénétrer dans la ZAR. Cette barrière pourrait être soit une porte, une barrière peu élevée, soit toute autre barrière physique pour séparer la ZAC et la ZAR et une aire désignée au changement de bottes et de survêtements du personnel et des visiteurs. Au minimum, une ligne clairement identifiée. Cette barrière/démarcation doit assurer qu'il n'y a pas de contamination croisée par les bottes ou les chaussures entre la ZAC et la ZAR.

Au moment de concevoir la barrière/démarcation, il faut s'assurer qu'il y ait suffisamment d'espace d'un côté pour que les gens puissent enlever leurs vêtements d'extérieur (bottes, etc.) et de l'autre côté pour qu'ils puissent revêtir les vêtements requis dans la ZAR (bottes, survêtements, etc.).

Dans le cas des poulaillers/parcours libre ont accès direct (où il n'y a pas d'entrée ou de salle de travail), l'éleveur doit soit avoir une barrière à l'entrée du poulailler pour séparer le troupeau de l'aire de changement de bottes/chaussures (cette aire doit permettre un changement adéquat de bottes/chaussures pour prévenir la contamination entre les bottes de poulaillers et celles d'extérieur) ou utiliser un contenant étanche (une boîte de plastique) à l'extérieur de la ZAR lorsque le changement de bottes se fait en enjambant le cadre de porte.

Là où les poulets sont élevés dans le même bâtiment que d'autres animaux, autre que la volaille, l'aire servant à élever des poulets doit être désignée, en soi, comme zone d'accès restreint. À ce titre, le changement de bottes est obligatoire dans cette ZAR.

**FR**

Une barrière physique (p.ex. un banc, 2' x 4' fixé au mur ou sur des dalles) devrait être installée pour séparer la ZAC et la ZAR. La barrière devrait être placée de façon à isoler complètement la ZAR de la ZAC (c.-à-d. aucun espace autour de la barrière ne permettrait de la contourner).

DF

Toutes les exploitations doivent dessiner un diagramme qui indique l'emplacement de la zone d'accès restreint et de la zone d'accès contrôlé. Ce diagramme doit indiquer où se trouvent les poulaillers, les entrées et donner le plan de la propriété, et l'aire de parcours libre, y compris les routes, les silos, etc. et faire clairement la distinction entre les endroits où les deux zones contrôlées se trouvent. Un tel diagramme donne à l'éleveur la possibilité de mieux renseigner les travailleurs ou les visiteurs qui viennent à la ferme.

A) Personnes autorisées à entrer dans la ZAR

Tous les visiteurs (c-à-dire. les vétérinaires et les fournisseurs) qui pénètrent dans la ZAR doivent s'inscrire sur le registre des visiteurs. Le registre doit rassembler l'information suivante : date, nom et contact antérieur avec des élevages de volaille au cours des 24 heures précédentes. Dans le cas des contacts antérieurs avec des élevages de volailles, une réponse par un oui ou un non suffit. Sur certaines fermes, un registre peut se trouver dans chaque poulailler ou un registre central peut se trouver à l'entrée de la ZAC (s'il s'agit d'un registre central, le poulailler/parcours libre visité doit être inscrit). Les membres de l'équipe de capture ne sont pas tenus de signer le registre si un document indiquant le nom du principal responsable de la capture est disponible (ex : rapport des attrapeurs).

Il appartient à chaque éleveur de tenir des registres et dossiers afin de pouvoir, en cas d'urgence, retracer les contacts avec la ferme.

Les visiteurs et le personnel doivent observer la même procédure de biosécurité concernant les chaussures avant de pénétrer dans la zone d'accès restreint.

L'entrée des travailleurs et visiteurs dans la zone d'accès restreint devrait être strictement limitée à ceux qui ont observé les procédures décrites ci-après. Il faut observer ces procédures une fois la zone d'accès restreint nettoyée et/ou désinfectée et ce, durant toute la période de croissance.

(1) Bottes

- > Les éleveurs et toutes les personnes qui entrent dans la ZAR, après le nettoyage ou la désinfection de la ZAR et pendant la période d'élevage jusqu'à ce que le troupeau entier soit expédié, doivent prendre des précautions afin de ne pas introduire avec leurs bottes de pathogènes provenant de l'extérieur. À cette fin, tous devront se munir d'une paire de bottes pour chaque poulailler ou de tout autre moyen acceptable (p. ex. bottes de plastique jetables). Ce changement de bottes doit avoir lieu à la barrière entre la ZAC et la ZAR. Le bain de pieds n'est pas une méthode acceptable pour réduire les risques de contamination.

Les bains de pieds peuvent servir à désinfecter les chaussures portées à l'extérieur avant d'entrer dans la ZAC, mais ils ne remplacent pas le changement de bottes lorsqu'on passe de la ZAC à la ZAR. S'il n'est pas changé quotidiennement ou lorsqu'il est contaminé par des matières organiques, le bain de pieds n'assure pas une protection efficace contre les bactéries ou la maladie. À usage répété, le bain de pieds s'est avéré une source idéale de contamination. Le bain de pieds sales permet aux bactéries de se propager de l'environnement extérieur à l'intérieur du ZAR.

- > Lorsque la litière est livrée au poulailler et que les employés doivent entrer et sortir du poulailler constamment, ceux-ci devraient désinfecter leurs chaussures/ bottes avant de débiter leur tâche.

(2) Vêtements

DF

- > Si les vêtements portés par les employés de la ferme dans la ZAR seront aussi portés à l'extérieur de la ferme, ils doivent être portés seulement sur les fermes qui sont sous la même gestion.

FR

Les employés de la ferme devraient porter soit : (1) des vêtements/survêtements spécifiques au poulailler lorsqu'ils traversent la barrière entre la ZAC et la ZAR qui ne seraient pas portés en dehors de la ZAR ou (2) des vêtements spécifiques à la ferme qui ne seraient pas portés à l'extérieur de la ferme.

Les vêtements portés dans la ZAR peuvent être des vecteurs de maladies. Les vêtements de la ZAR ne devraient pas être portés dans des lieux de rencontre communs (ex. épicerie, quincaillerie) ou sur d'autres fermes avicoles car les maladies peuvent se propager d'une ferme à une autre ou d'une ferme à la vôtre.

DF

- > Toute personne, autre que les employés de la ferme, qui entre dans la ZAR lorsque les oiseaux sont dans le poulailler ou dans l'aire du parcours libre avant leur expédition, doit porter des vêtements spécifiques à la ferme lorsqu'elle entre sur la ferme ou au moment de passer de la ZAC à la ZAR.
- > Chaque ferme doit avoir une quantité suffisante de survêtements/vêtements et bottes/ couvre-chaussures jetables pour dépanner les visiteurs ou le personnel de service qui n'en n'a pas avec eux ou pour les situations d'urgence.

FR

- > Durant la capture, lors du détassement du troupeau, les attrapeurs devraient porter des vêtements/survêtements spécifiques à la ferme et si possible l'horaire de capture devrait être planifié pour que l'aire de production qui subit le détassement soit le premier visité.

(3) Nettoyage des mains



DF

- > Les visiteurs doivent nettoyer leurs mains avant d'entrer et de sortir de la ZAR, ou porter des gants spécifiques au poulailler à l'intérieur de la ZAR.

FR

- > L'éleveur devraient nettoyer leurs mains avant d'entrer et de sortir de la ZAR, ou porter des gants spécifiques au poulailler à l'intérieur de la ZAR.

DF

- > Les employés doivent laver leurs mains ou utiliser un désinfectant pour les mains après le contact avec des volailles mortes, à moins que des gants aient été portés pour ramasser celles-ci. Le lavage des mains ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains doit s'effectuer dans n'importe quelle installation sur l'exploitation agricole et le plus rapidement possible après la manipulation des volailles mortes.

La meilleure méthode consiste à se laver les mains avec du savon et de l'eau.

Si les mains sont suffisamment propres, on peut utiliser un gel ou des lingettes nettoyantes.

DF

Les visiteurs seront accompagnés de la personne chargée de la gestion ou d'un employé de la ferme afin d'assurer le respect des mesures de biosécurité; par ailleurs, le gestionnaire de la ferme doit pouvoir compter sur le fait que les visiteurs ont été informés sur le protocole de biosécurité.

Sauf en situation d'urgence, les visiteurs ou les employés de service ne devraient pas être autorisés dans la ZAR s'ils ont récemment été en contact avec un troupeau malade, après que le poulailler/ l'aire de production ait été nettoyé et désinfecté et lorsqu'il y a des oiseaux dans le poulailler/ l'aire de production.

DF

Si un éleveur ou un employé agricole entre en contact avec une autre exploitation avicole dont la gestion n'est pas commune, cette personne doit se laver les mains et changer de bottes et de vêtements/survêtements spécifiques à la ferme.

- > D'autres mesures de biosécurité pouvant être incluses (1) prendre une douche entre deux exploitations agricoles, (2) changer de bottes et de vêtements avant d'entrer dans la ZAC, (3) se laver les mains avant d'entrer dans la ZAC, et (4) respecter un temps d'arrêt spécifique entre les opérations.

Vous devriez éviter d'avoir à entreposer des intrants inutiles à l'intérieur de l'entrée du poulailler. L'entreposage devrait être minimal. Les aires d'entreposage devraient être à l'extérieur des poulaillers afin de minimiser le risque de contamination.

FR

On devrait prévoir des sacs ou des poubelles sur la ferme pour permettre aux visiteurs de jeter leurs survêtements et couvre-chaussures, plutôt que de les obliger à transporter des vêtements souillés vers un autre endroit pour les jeter. Les déchets devraient être éliminés efficacement pour éviter d'attirer les animaux nuisibles et les charognards. Les déchets doivent être éliminés au minimum entre les troupeaux.

B) Équipement de ferme et ZAR

L'équipement sale peut être une source de contamination à son retour dans le ZAR.

DF

Tout équipement introduit dans la ZAR, après nettoyage et/ou désinfection du poulailler/ l'aire de production ou pendant la période d'élevage, doit être libre de toute matière organique visible. Tout équipement qui provient d'une autre installation dont la gestion n'est pas commune doit être nettoyé et désinfecté avant son introduction dans la ZAR.

FR

Les éleveurs devraient nettoyer et désinfecter tout équipement avant de l'introduire dans la ZAR afin de réduire le risque de contamination.

C) Déplacement des troupeaux

Le meilleur moyen consiste à déplacer les oiseaux d'un enclos à l'autre selon le principe du renouvellement intégral, en réduisant le plus possible la période pendant laquelle les poussins sont placés et celle où ils sont expédiés. Selon le principe du renouvellement intégral, les poussins devraient être placés sur une période de 7 jours et les poulets devraient être expédiés sur une période de 7 jours également.

Lorsque l'éleveur utilise la méthode de détassement, le risque d'introduire des pathogènes dans un poulailler/ aire de production spécifique ou dans d'autres poulaillers/aires de production sur la ferme peut être augmenté. Dans ces cas, des mesures de biosécurité devraient être appliquées dans le poulailler/ l'aire de production et sur la propriété :

- > Des mesures additionnelles de biosécurité peuvent être appliquées entre les poulaillers/ les aires de production pour améliorer leur ségrégation

- > L'orientation et/ou le moment de la circulation peut faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer de l'ordre de fonctionnement, réduire la contamination croisée potentielle et la proximité aux poulets vivants (ce mouvement de la circulation s'applique aux piétons et aux véhicules)
- > Une attention particulière peut être accordée à la manipulation du fumier et à son transport pour éviter la contamination croisée des autres poulaillers/ les aires de production toujours en production.
- > Restreindre l'utilisation de l'équipement de la ferme dans plus d'un poulailler/ les aires de production et le nettoyage et la désinfection de tout l'équipement devrait être fait s'il est utilisé dans plus d'un poulailler/ les aires de production.

FR

Certains poulaillers/ aires d'élevage pratiquent l'élevage en continu (plusieurs groupes d'âge différent) à l'intérieur de la même zone restreinte. Les poulaillers/ les aires d'élevage en continu regroupant des oiseaux d'âges différents doivent être gérés de façon efficace afin d'éviter l'éclosion de maladies. Dans ce cas, vous devriez soit insister que le personnel passe des oiseaux les plus jeunes aux plus âgés dans le cadre de leur routine normale de travail ou traiter les différentes aires d'élevage comme s'il s'agissait de poulaillers/ aires d'élevage distincts sur la même propriété et appliquer des mesures de biosécurité distinctes pour chacune.

DF

Dans un poulailler/ aire de production à élevage continu :

- > Il faut observer, comme décrites dans le manuel, toutes les procédures de nettoyage et de désinfection et les périodes de vide sanitaire pour chacune des sections du poulailler
- > Il faut prendre des mesures de biosécurité pour éviter la contamination entre les oiseaux d'âges différents
- > Il faut que les procédures de régie d'élevage à l'intérieur du poulailler limitent la possibilité d'une contamination croisée et la propagation des pathogènes

2.3 Programme de lutte antiparasitaire

DF

Des précautions doivent être prises pour minimiser le risque associé à l'accès des oiseaux sauvages, pestes et insectes à l'aire de production. Vous devez avoir un programme de lutte antiparasitaire en place. Ne permettez jamais aux animaux de compagnie de pénétrer dans le poulailler, la poussinière ou dans la zone d'accès restreint en contact avec la volaille.

Un programme intégré de lutte antiparasitaire optimisera l'utilisation de l'environnement, des pratiques de gestion, des installations et des méthodes directes de contrôle pour prévenir l'introduction et la propagation des maladies contagieuses par les parasites. Un maximum de deux larges animaux peut être utilisés pour le contrôle des prédateurs.

Nota : Dans les fermes d'élevage en parcours libre, on retrouve communément plus d'une espèce animale qui cohabite avec les poulets et qui servent à décourager les prédateurs. Selon la taille du parcours libre, un ou deux animaux peuvent cohabiter avec les poulets afin de contrôler les prédateurs.

Si les animaux de garde sont des ruminants, les producteurs doivent s'assurer que l'accès à la moulée des poulets qui contient des substances interdites pour les ruminants, est restreint.



Gardez les aires de travail intérieures et extérieures propres et rangées afin d'aider à éliminer les sites de reproduction d'insectes et de rongeurs.

A) Poulailier/Poussinière

Vous devez, au minimum, suivre ces procédures d'entretien régulier :

- > Le cas échéant, bouchez les brèches sous les avant-toits pour empêcher la formation de nids d'oiseaux ainsi que pour bloquer tout accès.
- > Des précautions doivent être prises pour minimiser l'accès des oiseaux sauvages dans le poulailier/poussinière.
- > Maintenez les murs, toits et portes du poulailier en bons état. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'accès des rongeurs dans le poulailier et des Procédures de régie d'élevage mises en place pour s'assurer du maintien de la structure du poulailier et que des mesures contre les rongeurs sont en place.
- > Coupez régulièrement les herbes dans la zone d'accès contrôlé. Cela éloigne les rongeurs tout comme une surface caillouteuse ou une étendue de pierre concassée.
- > Libérez l'aire de parcours libre de clous, d'agrafes, et de ficelle agricole que le troupeau pourrait ingérer.
- > Nettoyez immédiatement toute trace de moulée renversée sous les silos, les mangeoires et l'aire de parcours libre.

Lorsque vous utilisez des pièges à rongeurs, positionnez les appâts et les pièges près des murs du poulailier, aux points d'entrée et à l'intérieur de l'aire de travail. Les appâts à rongeurs devraient être changés ou remplacés régulièrement selon les normes du fabricant.



S'il y a des preuves de présence de parasites autour ou à l'intérieur de l'aire de travail dans la ZAC, une mesure de lutte antiparasitaire doit être appliquée, répétée et remplacée régulièrement afin d'en assurer le bon état de fonctionnement.

Dans le cas des exploitations certifiées biologiques, la norme nationale pour l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada approuve plusieurs outils de lutte contre les animaux et insectes nuisibles.

B) L'aire de parcours libre

L'environnement du parcours libre doit répondre aux exigences qui suivent :

- > Assurez-vous que la zone autour de l'extérieur du poulailier et l'aire de parcours libre est propre, en ordre et libre de tout déchet.
- > L'aire de parcours libre est libre d'eau stagnante. Nivelez le sol pour éviter toute stagnation d'eau. Ceci aidera à combattre l'accumulation de micro-organismes et d'insectes susceptibles d'être porteurs de bactéries.
- > L'aire des poulets de croissance est libre de tout ce qui peut attirer les rongeurs (par exemple, enlever les arbres et les branches mortes).
- > L'aire de parcours libre extérieure doit être située et gérée de façon à éviter les terrains boueux ou des conditions nuisibles.

DF**FR**

- > Maintenez l'aire de parcours libre exempte de détritrus qui peuvent abriter des organismes nuisibles.
- > Drainez le périmètre de l'aire des poulets de croissance pour prévenir l'accumulation d'eau.
- > À cause du risque élevé dû aux oiseaux sauvages, on recommande que les poulets ne soient pas laissés à l'extérieur dans l'enclos pendant les périodes de migration (au printemps et à l'automne).
- > Les poulets dans l'aire de parcours libre ne doivent pas être exposés aux pulvérisations chimiques faites sur les cultures environnantes et déplacées par le vent.

DF

Plusieurs outils divers sont à votre disposition pour écarter les oiseaux sauvages de l'aire de parcours libre. Ceux-ci comprennent des appareils d'effarouchement ou de réflecteurs fixés aux poteaux de clôture.

FR

Aucune espèce de volaille domestique ne devrait se trouver sur la propriété. Le personnel ou les propriétaires ne devraient jamais garder des oiseaux comme animaux domestiques.

**DF**

Aucune volaille d'élevage domestique (p.ex. canard, etc.) ne doit entrer dans la ZAC et l'endroit où elle est gardée doit être clôturé pour lui empêcher.

2.4 Construction d'un nouveau poulailler

La construction d'un nouveau poulailler est une excellente opportunité pour s'assurer d'un haut niveau de biosécurité, pour protéger vos oiseaux et votre investissement. Les éleveurs devraient inclure les éléments suivants lors de la construction d'un nouveau poulailler :

**FR**

- > Une aire de stationnement désignée (avec une affiche) pour les visiteurs à l'extérieur de la ZAC pour les nouvelles fermes;
- > Installer suffisamment d'espace dans l'antichambre pour se changer au moment de passer de la ZAC à la ZAR (et vice versa), y compris une barrière physique pour séparer la ZAC et la ZAR;
- > Installer des planchers de béton pour l'assainissement et la facilité à nettoyer;
- > Installer un système à deux silos pour aider à gérer la moulée médicamenteuse.

En addition, si le poulailler est sur une nouvelle ferme, les éleveurs devraient :

**FR**

- > Ajouter du gravier autour des poulaillers pour minimiser l'accès des rongeurs.

3

ALIMENTATION ET EAU

3.1 Alimentation et systèmes d'alimentation

Vous pouvez faire livrer la moulée directement aux silos, ou utiliser de la moulée en sac. Quel que soit le scénario, ce chapitre présente les bonnes pratiques de production qui minimisent les risques.

A) Approvisionnement en aliments

Il est très important de conserver la moulée exempte de tout risque de contamination. Du fait du traitement thermique qui va avec, le cubage (granulation) de la moulée permet d'éliminer un certain nombre de bactéries comme la salmonelle. Il est donc souhaitable que les éleveurs utilisent des aliments cubés (granulés). Toutefois, si vous préparez votre propre moulée, vous veillerez à minimiser le risque de contamination.

B) Si vous achetez d'une meunerie

Vous devriez acheter la moulée d'une meunerie qui possède un programme de salubrité des aliments et d'assurance de la qualité semblable au programme ProQualité^{MC}, le programme HACCP de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC). Demandez à la meunerie de vous fournir une confirmation écrite sur la facture ou dans une lettre distincte. Si le programme national ProQualité n'est pas en application, les meuneries doivent être en mesure de démontrer qu'un programme équivalent HACCP est en vigueur, y compris avec des audits par une tierce partie.

Une liste des installations certifiées ProQualité est disponible à même le site Web suivant : www.feedassure.com.

Si vous ajoutez un ingrédient pour compléter ou enrichir votre aliment commercial, conformez-vous à la procédure décrite au point C) ci-dessous.

C) Si vous préparez votre moulée à la ferme (Point critique à maîtriser 2C)

Développez un programme de contrôle pour cet aspect de l'opération. Des mesures spéciales sont requises afin de prévenir la contamination bactérienne et de maîtriser les risques de contamination croisée par des produits médicamenteux (c.-à-d. la contamination d'aliments non médicamenteux par des aliments médicamenteux) et/ou d'inhomogénéité de la moulée (CV inappropriés). Votre programme de contrôle doit incorporer la maîtrise des points critiques recommandés par l'ANAC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Voici les quatre principaux points critiques à maîtriser :

- (1) peser la bonne quantité du médicament approprié;
- (2) mélanger convenablement les médicaments et les aliments;
- (3) prévenir la contamination croisée (p.ex. nettoyage, séquençage, etc.);
- (4) respecter les délais d'attente, le cas échéant.

FR

DF

DF

La section des procédures de régie d'élevage (PRE) portant sur l'alimentation peut servir à décrire le régime en vigueur dans votre ferme, ainsi que les points critiques énumérés ci-dessus.

Nota : L'information concernant les exigences fédérales concernant la moulée mélangée à la ferme est disponible par l'ACIA.



DF

Su vous mélangez votre moulée à la ferme, vous devez garder un dossier de préparation de moulée (p.ex. démontrer l'ordre séquentiel de la préparation de la moulée).

DF

Si vous mélangez des aliments à la ferme, vous devez prélever un échantillon du produit fini. Cet échantillon doit être conservé pendant deux semaines après l'abattage.

Si vous ajoutez un ingrédient pour compléter votre moulée (p. ex., du blé), prélevez-en un échantillon avant d'utiliser chaque lot au cas où des contaminants seraient présents (ex : toxines). Conservez cet échantillon pendant deux semaines après l'abattage. Au besoin, faites-le analyser, autrement, jetez-le. Prenez note de l'ingrédient additionnel.

D) Transfert de moulée d'une ferme à l'autre

Les restes de moulée peuvent être retournés à la meunerie à des fins de retransformation entreposés jusqu'à la prochaine fois que ce type de moulée devra servir ou transféré à un autre éleveur. Le transfert de moulée entre fermes ou son utilisation différée devrait prendre en compte la présence ou non de médicaments et le cas échéant, leurs périodes de retrait pour assurer la salubrité des aliments.

DF

Les transferts de moulée sont autorisés entre deux éleveurs dont les réservoirs d'aliments sont régis par des protocoles communs et lorsqu'il existe un programme de contrôle en vue d'assurer la salubrité des aliments. Tous les transferts de moulée entre deux éleveurs doivent suivre le protocole décrit ci-dessous. Pour le transfert sur une même ferme ou deux fermes sous la même gestion, seulement le transfert de la moulée contenant des médicaments avec une période de retrait doit suivre le protocole mentionné ci-dessous. Ce programme doit prévoir :

- > L'éleveur doit garder tous les bons de livraison pour chaque livraison.
- > Il doit également conserver un registre où consigner les transferts de moulée, faisant état des éléments figurant dans l'exemple ci-dessous.
- > Il faut prélever un échantillon de la moulée avant de la transférer au silo. Si la moulée est en sac, il faut le prélever dans le sac. Cet échantillon doit être conservé pendant au moins 14 jours après l'expédition du troupeau à l'abattoir.
- > Seule la moulée entreposée dans un silo ou un sac peut être transférée; il est interdit de transférer de la moulée prise à l'intérieur du poulailler ou à l'extérieur du silo.
- > Lorsqu'il utilise un réservoir d'aliments, l'éleveur doit être en mesure de faire la preuve que le nettoyage du silo de provenance de la moulée a été fait en observant le protocole exposé à la page 3.1 de ce manuel.



Les éleveurs doivent permettre la traçabilité complète de leur moulée et pouvoir démontrer avec quoi le troupeau a été nourri (c.-à-d., bon de moulée, journal de transfert de la moulée, échantillons de moulée).

Exemple de registre à compléter par l'éleveur :

Date de transfert de la moulée	23 Jan 2015
Nom de la ferme d'origine et no. du silo	Ferme L'envol silo # 1
Nom de la ferme de destination et no. du silo	Ferme Blouin inc. silo # 2
Liste des médicaments comportant une période de retrait utilisés dans le troupeau	aucune
Méthode de transport	Camion # 1
Prélèvement d'un échantillon	Oui
Mesures de prévention de contamination croisée utilisées dans le silo d'origine	* Inspecté après le dernier troupeau; * Système à deux silos; Vidé avant que les nouveaux aliments soient livrés

Pour se retrouver avec le moins de restants de moulée possible, on suggère :

- > de suivre de près les stocks de moulée;
- > de calculer la quantité de moulée à commander en fonction de la consommation prévue du troupeau.

En minimisant la quantité des restes de nourriture, celle-ci peut être placée dans des sacs ou peut être emmagasinée dans des contenants à la ferme.

L'autre solution, de plus en plus retenue, consiste à installer un deuxième silo à moulée. Cette solution offre non seulement les avantages de résoudre le problème des restants de moulée et de maintenir une certaine quantité d'aliments sur la ferme pour éviter d'en manquer, mais elle simplifie aussi la transition d'un type d'aliment à un autre. Cette dernière approche constitue un contrôle supplémentaire dans le milieu HACCP destiné à garantir le respect des délais d'attente adéquats lorsqu'un aliment médicamenteux est utilisé.

E) Manipulation de la moulée



Chaque lot de moulée ou d'ingrédients de moulée doit être entreposé dans des contenants/sacs ou des silos hermétiques clairement identifiés afin d'éviter la contamination microbienne, d'empêcher le développement des moisissures et d'éloigner les rongeurs ou les oiseaux sauvages.

Entreposez les trémies cartonnées destinées aux nouveaux élevages à l'extérieur du poulailler, dans un endroit sec et sécuritaire, afin d'éviter la contamination microbienne imputable au troupeau précédent et d'empêcher l'accumulation de moisissures ou la contamination par des rongeurs, des oiseaux sauvages ou des insectes.

DF

Construisez vos silos avec des matériaux qui minimisent l'accumulation de moulée sur les surfaces intérieures et extérieures.

Si des réservoirs d'aliments sont utilisés, au minimum :

- > Inspecter les silos pour déceler les fuites d'aliments ou les infiltrations d'eau de pluie après chaque élevage.
- > Inspecter l'intérieur et l'extérieur des silos au moins une fois l'an, afin de repérer la présence de croûtes ou de rouille.
- > Vider et nettoyer complètement les silos et les systèmes d'alimentation (vis sans fin et conduits) entre chaque troupeau. Afin d'éviter le gel lorsque les conditions météorologiques sont rigoureuses, il faut faire passer les aliments de démarrage dans les systèmes immédiatement après la première livraison de moulée avant même le placement des poussins.

On recommande que les mangeoires soient situées sous un toit. Si elles sont à l'extérieur, ils doivent être imperméables et munies d'un abri ou d'un porte-à-faux qui empêche la pluie d'y pénétrer.

Les mangeoires doivent être conçues pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.

Dans les exploitations en parcours libre, les éleveurs devraient déplacer les mangeoires régulièrement afin de prévenir une accumulation excessive de fumier. Si les mangeoires restent au même endroit, des mesures devraient être prises (p.ex., gratter autour des mangeoires ou limiter la densité des oiseaux) afin d'assurer qu'il n'y a pas trop d'accumulation de fumier autour des mangeoires.

F) Réception des aliments (Point critique à maîtriser 1C)

Du point de vue de la salubrité des aliments, les aliments que vous recevez sont votre première préoccupation. Le protocole de manutention des aliments vise à réduire la possibilité de contamination croisée entre les aliments médicamenteux et non médicamenteux ainsi que l'utilisation d'aliments contaminés.

Même si vous n'utilisez pas d'aliments médicamenteux dans votre ferme, il est important de savoir que d'autres éleveurs en utilisent, et que ce manuel a été créé pour répondre aux besoins de tous les éleveurs de poulets en parcours libre. S'il y a utilisation non respectée des aliments médicamenteux, vous serez obligé de prendre des échantillons d'aliments soit à la meunerie ou à la ferme.

DF

Il faut inspecter tous les aliments livrés à la ferme pour vérifier que ce sont bien les bons aliments qui ont été livrés et qu'il n'y a pas de signes visibles de moisissure ni de contamination.

Lorsqu'on utilise de la moulée en sac, il faut procéder à cette inspection au moment d'ouvrir chacun des nouveaux sacs. Le registre propre au troupeau ou un formulaire semblable, doit être rempli pour chaque élevage.

Il faut lire chaque bon de livraison pour vérifier la présence de médicaments ayant une période de retrait.

Le tableau 3.1 reprend à titre indicatif certains des médicaments les plus utilisés dans la moulée pour la volaille ainsi que la période de retrait associée.

Tableau 3.1 : Période de retrait des médicaments couramment utilisés dans la moulée pour la volaille

Médicament	Attente minimale (jours)
Avatec	0
BMD	0
Clinacox	0
Coban/Monensin	0
Coxistac 12%/Sacox 120	0
Cygro	5
Flavomycin	0
Lincomix	0
Maxiban	0
Monteban	0
Nicarb	4
Salinomycin 60/Coxistac 6%	0
Stafac/Virginiamycin 44	0
Stenorol	5
Tylan/Tylosin	0
3-Nitro 20%	5

DF

Lorsqu'un aliment médicamenté comportant une période de retrait est utilisé pendant la période de croissance, il faut se servir de méthodes de contrôle afin qu'il n'y ait pas de contamination croisée entre l'aliment médicamenté avec une période de retrait et le prochain aliment utilisé (qu'il s'agisse d'un aliment non médicamenté ou d'un aliment médicamenté sans période de retrait).

Pour réduire la contamination croisée, les méthodes de contrôle suivantes doivent être utilisées :

- > Pour un système à un silo, la moulée médicamentée avec une période de retrait doit être détachée de la paroi du silo avant la prochaine livraison de moulée. Ceci peut-être fait en utilisant un maillet en caoutchouc ou un autre outil similaire pour frapper le silo.
- > Les systèmes à deux silos offrent un meilleur contrôle. Ils permettent de vider le silo contenant les aliments médicamentés comportant une période de retrait (c.-à-d. rien dans le fond ou dans le cône) et la vis sans fin avant de passer au prochain type d'aliment. On y parvient notamment en ne mélangeant pas le contenu des deux silos, en vidant la vis sans fin et le silo qui contient les aliments médicamentés comportant une période de retrait avant d'entreprendre la distribution des prochains aliments ou en prenant soin de bien sceller le silo contenant les aliments médicamentés comportant une période de retrait.

Quel que soit le système utilisé, il faut inscrire (sur le Registre propre au troupeau ou un formulaire semblable) à quel moment le vidage complet du système d'alimentation, y compris le silo et la vis sans fin, a été effectué entre les aliments médicamenteux avec période de retrait et les aliments sans période de retrait.

G) Échantillonnage des aliments

- > Un échantillon des aliments doit être conservé à la meunerie ou à la ferme pour chaque livraison d'aliments livrée durant la période d'élevage.
- > Si des échantillons sont conservés à la meunerie et la meunerie n'est pas certifiée par le programme ProQualité de l'ANAC, alors le fait que la meunerie conserve les échantillons de moulée doit être indiqué dans la lettre d'assurance de la meunerie (le programme ProQualité de l'ANAC exige que les meuneries certifiées gardent des échantillons représentatifs de chaque lot ou cargaison de moulée et soient conservés pour une période minimale de six semaines après la distribution complète de ce lot).
- > Pour les éleveurs qui ajoutent un ingrédient à leur moulée de finition, souvenez-vous qu'un échantillon de l'ingrédient ajouté doit aussi être conservé à la ferme.
- > Les échantillons conservés à la ferme (~500 g suffit) doivent être inspectés; le prélèvement de l'échantillon doit être noté (la section « aliments » du Registres propres aux troupeaux) et l'échantillon doit être conservé dans un contenant fermé dans un endroit frais et sec pendant 14 jours après que les oiseaux ont été expédiés à l'usine de transformation. L'échantillon doit être étiqueté et l'étiquette faire état, à tout le moins, la date de l'échantillonnage, de la description des aliments et du numéro du poulailler/silo.
- > Pour les sacs du même lot de production (p. ex., avec le même encodage de production), un échantillon représentatif (prélevé de plusieurs sources) est exigé. Dans ce cas, soyez certain d'enregistrer le numéro du lot avec l'information d'identification.

En plus des exigences de ce programme, des échantillons de chaque livraison de moulée à la ferme peuvent être conservés dans le cas des éleveurs qui veulent s'assurer de la qualité de la moulée conformément à leur propre programme d'assurance de la qualité. Conservez les échantillons pendant le cycle complet du troupeau suivant. Il est recommandé de garder les échantillons pendant une période plus longue en vue de l'analyse des résidus et pour les produits congelés et de seconde transformation.

Les éleveurs doivent savoir que, selon le type d'ingrédients que renferment leurs aliments, les échantillons peuvent changer de couleur avec le temps en raison de l'oxydation. Cette décoloration n'indique pas que les aliments livrés étaient de qualité inférieure.

H) Période de retrait

Pour garantir que les intestins de la volaille sont complètement vides au moment où elle est traitée, vous devez retirer la nourriture afin de permettre une période de jeûne.

Le moment précis choisi pour cette opération est important. Selon les plus récentes données, il faudrait idéalement bloquer l'accès à la moulée de 6 à 10 heures avant

l'éviscération. Bloquer l'accès à la nourriture trop tard ou trop tôt peut causer de sérieux problèmes pendant le traitement et augmenter le risque que des consommateurs achètent des produits contaminés.

La période optimale de retrait de la nourriture dépend de plusieurs facteurs :

- > votre programme d'alimentation
- > la taille de l'oiseau
- > le temps prévu de l'attrapage
- > la durée du transport
- > la période d'attente à l'usine avant la transformation

DF

Vous devez vérifier auprès de votre transformateur pour les directives concernant le retrait de la nourriture.

Les directives qu'on vous donnera peuvent varier selon les méthodes de gestion du transformateur. Parfois, les transformateurs vous préciseront la période de jeûne exacte. Parfois, ils vous préciseront l'heure de transformation prévue et vous fourniront des données concernant les contaminations résultant de périodes de jeûne de troupeaux précédents. Vous pourrez réduire les contaminations résultant de périodes de retrait inappropriées.



Les études démontrent que l'approvisionnement en minéraux et en acides organiques (comme l'acide lactique) par l'eau potable pendant la période de retrait réduit grandement la contamination après la récolte.

3.2 Eau et conduite d'eau

Le système d'eau (source, entreposage, acheminement et traitement) peut être une source de pathogènes infectieux. Les mesures de contrôle et de prévention peuvent minimiser, voire même éliminer ce risque.

Les sources d'eau susceptibles à la contamination par des pathogènes incluent l'eau de surface (réservoirs, étangs, lacs et rivières) et les systèmes de collecte d'eau de pluie.

DF

Les systèmes d'eau de surface posent un risque beaucoup plus élevé d'introduction de substances et d'organismes infectieux et doivent être sujets à un programme continu de traitement de l'eau.

Un système hermétique (ex. : tétines) est préférable à un système ouvert (ex. : cloches ou abreuvoirs à trémie). Un système hermétique permet un environnement moins propice à la prolifération des bactéries.

DF

Le troupeau ne doit pas avoir accès aux étangs ou aux mares dans l'aire de parcours libre.

Les abreuvoirs doivent être conçus pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.

Une vérification visuelle (turbidité, rouille) de la qualité de l'eau doit être effectuée au minimum une fois par semaine pour assurer un approvisionnement continu d'eau de qualité.

L'eau qui alimente les abreuvoirs ouverts doit être vérifiée tous les jours pour déterminer la présence ou non de biofilms.

Il faut noter ces activités dans les registres propres aux troupeaux ou un formulaire semblable.

Dans les exploitations en parcours libre, les éleveurs devraient déplacer les abreuvoirs régulièrement afin de prévenir une accumulation excessive de fumier ou d'eau autour des abreuvoirs. Si les abreuvoirs restent au même endroit, il faut enlever le fumier en nettoyant autour des abreuvoirs et en prévenant les flaques d'eau autant que possible.

A) Nettoyage et désinfection des conduites d'eau

Un programme de nettoyage et/ou de désinfection est exigé pour le système de livraison d'eau de la ferme. Plusieurs produits peuvent être utilisés, dont ceux approuvés par l'Office des normes générales du Canada et les normes nationales de l'Agriculture biologique.

DF

Vous devez purger vos conduits d'eau à pression maximale entre les troupeaux.

Les conduites fermées doivent être purgées à pression maximale au moins chaque semaine afin d'éviter la croissance des bactéries et les accumulations. En outre, il est recommandé de les purger après l'ajout à l'eau de produits (médicaments, etc.) afin d'éviter les résidus et les films biologiques.

DF

Les conduits d'eau doivent soit être : (1) nettoyés ou désinfectés durant la période de croissance ou (2) nettoyés ou désinfectés entre les troupeaux. Toutes les méthodes de traitement de l'eau et les vérifications doivent être notées dans les registres propres aux troupeaux.

Tous les systèmes de traitement de l'eau (ex; chloration, iode, ozone, lampes UV, osmose renversée, etc.) doivent être utilisés et calibrés selon les recommandations du fabricant. Par exemple, lorsqu'un désinfectant est utilisé, regarder les recommandations du fabricant pour déterminer si un agent nettoyant doit être utilisé avant le produit désinfectant.

Il y a plusieurs méthodes de traitement de l'eau qui peuvent être utilisées; des exemples inclus des produits chimiques (chlore, acide, iode, peroxyde, etc.) ou autres méthodes incluant les lampes UV et l'osmose renversée.

DF

Si des produits chimiques sont utilisés pour le traitement de l'eau durant la période de croissance, alors la concentration du produit dans l'eau doit être vérifiée à la fin du conduit d'eau à deux reprises durant la période de croissance. La vérification de la concentration peut-être faite en utilisant des bandelettes d'analyse, un ORP (oxygen reduction potential) ou autres méthodes recommandées.

★ > Les bandelettes d'analyse doivent mesurer le chlore libre (et non le chlore total) de façon à fournir une lecture adéquate. Lorsque les bandelettes sont utilisées, le résultat doit indiquer qu'il y a présence de chlore libre à la fin de la conduite d'eau, indiquant ainsi que le produit actif est disponible.

- > Les éleveurs qui utilisent l'eau municipale chlorée n'ont pas besoin de vérifier le taux de chlore dans l'eau, à moins qu'ils ajoutent eux-mêmes des produits chimiques dans l'eau d'abreuvement durant la période de croissance. Même lorsqu'ils utilisent l'eau municipale, les conduits d'eau doivent être nettoyés/désinfectés soit entre les troupeaux ou durant la période de croissance.

L'efficacité des désinfectants est sévèrement diminuée en présence de matière organique. De plus, les éleveurs devraient considérer le niveau du pH de l'eau lorsqu'ils utilisent plusieurs produits nettoyants. Par exemple, l'efficacité du chlore est directement reliée au pH de l'eau; un pH d'approximativement 6,5 à 7 est optimal puisqu'à un pH plus élevé, l'efficacité du chlore diminue considérablement.

Une façon de vérifier l'efficacité d'un produit chimique est avec l'usage d'un ORP. Cet appareil mesure l'activité d'oxydation dans l'eau. Un ORP devrait être utilisé selon les recommandations du fabricant (la littérature rapporte que la lecture d'un ORP dans un poulailler devrait se situer entre 700-750 mV) et devrait être calibré selon les recommandations du fabricant en utilisant des bandelettes d'analyse du chlore libre.

La méthode de nettoyage recommandée est la suivante :

- (1) purger à pression maximale les conduits d'eau
- (2) remplir les conduits de solution nettoyante et attendre en observant les indications sur l'étiquette
- (3) purger les conduits d'eau avec de l'eau propre
- (4) appliquer le désinfectant et attendre en observant les indications sur l'étiquette
- (5) purger les conduits d'eau avec de l'eau propre

Les tableaux suivants peuvent servir en tant que lignes directrices pour le nettoyage et la désinfection des conduits d'eau. Il faut toujours utiliser les produits en observant les indications figurant sur l'étiquette.

Tableau 3.2 Nettoyage et désinfection entre les troupeaux

	Doseur (1 oz par gallon)	Réservoir
Nettoyants		
Acide citrique	4-5 sachets* / gallon d'eau ou / 3.8 litres d'eau	4-5 sachets* / 128 gallons d'eau ou / 485 litres d'eau
Vinaigre	Aucune dilution requise	1 gallon / 128 gallons d'eau ou 3.8 litres / 485 litres d'eau
Désinfectant		
Chlore – 5 %	12 oz / gallon d'eau ou 940 ml / 10 litres d'eau	12 oz / 128 gallons d'eau ou 880 ml / 1 200 litres d'eau

* Sachet de 205 g ; ne pas utiliser durant la période de croissance des oiseaux.

Tableau 3.3 Nettoyage et désinfection durant la période de croissance des oiseaux**

	Doseur (1 oz par gallon)	Réservoir
Nettoyants		
Acide citrique	200 grammes / gallon d'eau ou 500 grammes / 9 litres d'eau	200 grammes / 128 gallons d'eau ou 500 grammes / 1 200 litres d'eau
Vinaigre	0,5 gallon / gallon d'eau ou 500 ml / litre d'eau	0,5 gallon / 128 gallons d'eau ou 5 litres / 1 250 litres d'eau
Désinfectant		
Peroxyde – 35 %	0,5-1,0 oz / gallon d'eau ou 40-80 ml / 10 litres d'eau	0,5-1,0 oz / 128 gallons d'eau ou 37-73 ml / 1 200 litres d'eau
Chlore – 12 %	0,5 oz / gallon d'eau ou 40 ml / 10 litres d'eau	0,5 oz / 128 gallons d'eau ou 30 ml / 1 000 litres d'eau
Iode – 18,5 %	12 oz / gallon d'eau ou 95 litre / 10 litres d'eau	12 oz / 128 gallons d'eau ou 9 litre / 1 250 litres d'eau
Chlore – 5 %	1,5-5 oz / gallon d'eau ou 117-390 ml / 10 litres d'eau	1,5-5 oz / 128 gallons d'eau ou 110-366 ml / 1 200 litres d'eau

** À ces niveaux de concentration, les oiseaux peuvent en consommer sans risque. Toutefois continuer à contrôler la performance du troupeau lorsque vous suivez les recommandations. Ces produits sont des exemples et ne limite pas l'utilisation de d'autres produits.

B) Analyse bactériologique et chimique

Voici la norme minimale à observer :

- > Il faut procéder, chaque année, à l'analyse de toutes les sources d'eau utilisées pour la production de poulet. L'analyse doit être effectuée par un laboratoire de santé publique provincial ou municipal ou par un laboratoire privé agréé par les autorités sanitaires provinciales.
- > L'échantillon d'eau doit être prélevé à l'intérieur de l'aire d'engraissement, à même le système d'approvisionnement à la tétine/fin de conduit d'eau.

Un échantillon est requis pour chaque source d'eau. Dans les cas où une source d'eau approvisionne plus d'un poulailler, l'échantillonnage devrait se faire à tour de rôle dans différents poulaillers ultérieurement. Pour des résultats significatifs, les éleveurs devraient attendre quelques jours après le désinfection de leur conduite d'eau avant de prélever leur échantillon.

On retrouve ci-dessous une méthode suggérée d'échantillonnage :

- (1) Mettre des gants jetables.
- (2) Étiqueter le contenant en plastique et ne pas enlever le couvercle.
- (3) Nettoyer la sortie de la tétine/conduite d'eau à l'aide d'un tampon à l'alcool.
- (4) Enlever la tétine/sortie de la conduite d'eau et laisser l'eau couler dans un seau pendant une ou deux minutes. Cela enlèvera l'eau stagnante et les débris qui pourraient contaminer l'échantillon.

- (5) Porter des gants jetables, enlever le couvercle du contenant et laisser l'eau couler à l'intérieur du contenant et le remplir complètement.

Mise en garde : Ne pas toucher l'intérieur du couvercle, du contenant ouvert ou déposer le couvercle. Si cela survient, jeter l'échantillon et en prélever un autre.

- (6) Sceller le contenant et l'envoyer au laboratoire dès que possible. Les résultats les plus exacts sont obtenus dans un délai de 6 heures de l'échantillonnage. Réfrigérer l'échantillon toute la nuit au besoin.

Cette exigence a pour but d'évaluer la qualité de l'eau fournie aux oiseaux. Il existe plusieurs occasions de contamination lorsque l'eau entre dans le poulailler et les abreuvoirs. La température de l'eau dans la canalisation est habituellement la même que la température du poulailler, ce qui contribue à la croissance de bactéries. Les éleveurs doivent prendre en compte la possibilité que l'approvisionnement d'eau puisse contenir des biofilms composés de pathogènes pouvant occasionner des troubles de santé chez le poulet.

Analyse bactériologique :

DF

- > Il faut procéder, chaque année, à une analyse bactériologique. Cette analyse doit comporter une numération des coliformes totaux par 100 ml et des coliformes fécaux (E. coli).

Normes bactériologiques minimales acceptables

DF

- > Les niveaux souhaités : aucun coliforme par 100 ml d'eau et moins de 500 organismes par ml. Cependant, l'eau peut être considérée comme étant acceptable au plan bactériologique pourvu que les seuils de tolérance suivants soient observés :
- i) aucun échantillon ne doit présenter une numération totale de plus de 10 coliformes par 100 ml d'eau
 - ii) aucun des organismes coliformes détectés ne doit être un coliforme fécal



DF

Les nouveaux éleveurs et installations doivent disposer des résultats d'un test d'eau acceptables selon les normes lors de leur premier audit à la ferme.

Analyse chimique :

DF

- > Il faut communiquer avec les autorités sanitaires locales pour établir si, dans votre région, il faut procéder à une analyse chimique. Il n'est pas nécessaire de prélever des échantillons de l'eau provenant de l'aqueduc municipal car une analyse chimique est effectuée à la source.

S'il y a contamination ou présence de bactéries, il faut prendre des mesures immédiates pour corriger le problème. Il faut consulter une autorité compétente ou un organisme de réglementation afin d'établir les mesures à prendre pour corriger le problème. Un test d'eau indiquant des niveaux bactériologiques acceptables doit être effectué pour démontrer que les actions correctives ont servi à régler le problème.



Les éleveurs devraient considérer d'effectuer une analyse chimique de l'eau qui n'est pas de source municipale puisque les éléments chimiques de l'eau peuvent contre-réagir avec les solutions de nettoyage et de désinfection ou avec les médicaments contenus dans les conduits.

4

NETTOYAGE, DÉSINFECTION ET VIDE SANITAIRE

Vous devez posséder un environnement propre pour faire l'élevage d'un poulet de qualité. Il est très important dans le processus de rupture du cycle de la contamination de veiller à ce que l'aire de production soit propre.

Vous devez avoir des procédures de nettoyage et de désinfection efficaces. Dans le cas des fermes d'élevage en parcours libre, il sera essentiel pour atteindre ces objectifs que la période d'attente soit suffisamment longue. Après chaque nettoyage, vous devez toujours désinfecter. Si vous n'avez pas un tel programme, vous ne briserez pas le cycle de contamination. Pour les exploitations certifiées biologiques, la norme nationale sur l'agriculture biologique de l'Office des normes générales du Canada approuve plusieurs agents de nettoyage.

Vous devez :

DF

- > Nettoyer et désinfecter minutieusement votre poulailler/poussinière (nettoyage complet) à la suite de la déclaration d'une maladie qui a demandé un dépeuplement (grippe aviaire, maladie de Newcastle). Pour des enclos avec ce problème, ils feront l'objet d'un temps d'arrêt de production pendant au moins une saison d'élevage.

4.1 Extérieur et équipement du poulailler/poussinière

DF

Lorsque des poulaillers, des poussinières et/ou des silos sont utilisés dans l'exploitation, les exigences suivantes doivent être respectées.

Vous devez nettoyer (enlever les accumulations), laver et désinfecter les ventilateurs régulièrement lorsque c'est possible. Considérez l'aspect fonctionnel du nettoyage lors d'une réparation ou d'une nouvelle construction.

Vous devez :

- > Faire en sorte que l'extérieur et l'équipement du poulailler soient propres; utilisez n'importe quelle méthode convenable pour enlever, au besoin, la poussière accumulée. Portez une attention particulière aux contours des fenêtres et portes, à la base et aux alentours des silos ainsi qu'aux entrées d'air.
- > Si utilisés, vider et nettoyer complètement les silos et les systèmes d'alimentation (vis sans fin et conduits) entre chaque troupeau. Afin d'éviter le gel lorsque les conditions météorologiques sont rigoureuses, il faut faire passer les aliments de démarrage dans les systèmes immédiatement après la première livraison de moulée avant même le placement des poussins.

Si des silos sont utilisés :

- > Inspecter les silos pour des fuites après l'expédition de chaque troupeau. Il faut procéder à l'inspection de l'intérieur et de l'extérieur des silos au moins une fois l'an, afin de repérer la présence de croûtes ou de rouille. Le cas échéant, il faut faire appel aux services d'employés compétents pour faire nettoyer ou réparer le système. Les silos sont un élément critique du contrôle des risques de contamination de la moulée et doivent par conséquent être toujours propres. On peut les nettoyer soit en utilisant de l'air à haute pression, soit en balayant l'intérieur du silo, soit en utilisant toute autre méthode appropriée.

FR

- > Il est fortement recommandé de procéder à une inspection de l'intérieur et de l'extérieur des silos et des pièces du système d'alimentation se trouvant à l'extérieur du poulailler après le départ de chaque troupeau, lorsque les conditions météorologiques l'autorisent. Détectez la présence de croûtes de moulée ou de rouille sur les parois. Les silos sont un élément critique du contrôle des risques de contamination de la moulée et nécessitent un contrôle régulier pour détecter la présence de croûtes de moulées ou de rouille sur les parois.

Vous ne devriez jamais entrer vous-mêmes dans le silo. Par mesure de sécurité, vous devriez utiliser un harnais lorsque vous inspectez l'intérieur des silos et prendre toutes les précautions utiles pour éviter un accident.

4.2 Intérieur et équipement du poulailler/poussinière

Lorsque des poulaillers, des poussinières ou des silos sont utilisés dans l'exploitation, les exigences suivantes doivent être respectées.

- > Vous devriez nettoyer (enlever les accumulations, la poussière et les débris) régulièrement les salles de travail et l'entrée afin de réduire le risque de contamination et procurer au personnel un milieu de travail propre et sécuritaire.

Vous devez au minimum :

- > Nettoyer chaque poulailler/poussinière minutieusement après chaque troupeau. Faites ceci aussitôt que possible après chaque élevage afin d'observer une période de vide sanitaire la plus longue possible.

Bien que cela ne soit pas exigé en ce moment, vous devrez en dernier lieu, prouver que vous participez à l'effort de l'industrie visant à la réduction des pathogènes. Pour ce faire, l'approche scientifique suggère que chacune de vos bâtisses fasse l'objet de tests visant à déceler les bactéries pathogènes au cours de la période de croissance et après les opérations de nettoyage et de désinfection. Cela vous fournira le statut bactérien de votre troupeau et vous permettra d'évaluer la validité des mesures correctives que vous avez prises et de l'efficacité de votre processus de nettoyage et de désinfection.

A) Nettoyage

Vous devriez compléter toutes les réparations intérieures et extérieures du poulailler avant de procéder au nettoyage et à la désinfection de l'intérieur. Ceci préviendra l'accès des animaux et des oiseaux au poulailler et ainsi diminuer le risque de recontamination après le nettoyage.

L'intérieur du poulailler/poussinière doit être nettoyé après chaque élevage. Il existe deux étapes à suivre pour le nettoyage à fond de l'intérieur.

(1) Nettoyage partiel :

- > Enlèvement du fumier : Vous devez retirer le fumier de l'intérieur du poulailler/poussinière immédiatement après l'expédition. Il doit être entreposé suffisamment loin afin d'éviter toute contamination des sources d'eau, de la moulée ou des poulaillers.

DF

DF

DF

- > Plus vous entreposez votre fumier loin du poulailler/poussinière, mieux c'est. Assurez-vous, une fois terminé le nettoyage du poulailler, que la section entre le poulailler et votre aire d'entreposage ne contient pas de fumier.
- > Le nettoyage exige que toute la matière organique soit enlevée (c.-à-d. soufflage/brossage) des planchers, des murs, des plafonds, des ventilateurs, des mangeoires, abreuvoirs, des entrées d'air, des bottes/chaussures spécifiques au poulailler, et autres équipements (y compris tout l'équipement de capture).
- > Toutes les pièces du poulailler/poussinière (c.-à-d. local électrique, bureau) doivent être nettoyées aussi à fond que possible (enlèvement de la poussière et des débris, etc.).
- > Tous les seaux qui ont été utilisés pour recueillir ou transporter les carcasses doivent subir les mêmes procédures de nettoyage et de désinfection que le poulailler à la fin du troupeau.
- > Vous devez désinfecter les systèmes d'abreuvement ouverts et les laisser sécher avant de les réutiliser.

(2) Nettoyage complet :

- > Un nettoyage complet doit inclure, quand la température le permet, un lavage en profondeur des planchers, des mangeoires, abreuvoirs, des murs, des plafonds, des entrées d'air, des ventilateurs et tout autre équipement (y compris tout l'équipement de capture) et bottes /chaussures spécifiques au poulailler avec un jet d'eau sous forte pression. Il est obligatoire de laver le poulailler et l'équipement au moins une fois par année.
- > Un lavage complet du poulailler/poussinière au jet d'eau sous forte pression (comme l'explique la section précédente), suivi d'une désinfection (comme l'explique la section suivante) après chaque troupeau.

Des planchers sur terre battue sont pratiquement impossibles à nettoyer ou à désinfecter. Vous devriez les remplacer dans la mesure du possible. Si cela est impossible, vous devriez enlever le premier centimètre de surface chaque fois que vous nettoyez. Remplacez-le par un nouveau recouvrement. Il ne faudrait pas prévoir des planchers en terre battue lors de la conception d'un nouveau poulailler.

FR

B) Désinfection

Vous devez désinfecter :

- > Le poulailler/poussinière au moins une fois l'an. Cette opération, qui doit être effectuée une fois que le poulailler a été lavé à l'eau, concerne tous les planchers, les mangeoires, les abreuvoirs, les murs, les plafonds et tout autre équipement (ex : distributeur d'aliment, les trémis, etc.). Vous pouvez le faire avec un lavage au désinfectant ou en utilisant un procédé de fumigation après lavage.
- > En guise de rechange, le processus de désinfection peut prendre la forme d'une période importante de vide sanitaire et en laissant reposer le poulailler/la poussinière pour une période de 120 jours minimum.

DF

DF

- > Les conduites d'eau doivent être nettoyées et désinfectées entre les troupeaux s'il n'y a pas eu de programme de nettoyage ou de désinfection en continu pendant le cycle du troupeau. Il est recommandé d'utiliser les procédures de nettoyage et de désinfection énumérées à la chapitre 3. Vous devez purger votre système pendant une période suffisamment longue afin d'éviter de l'endommager.

Évitez la recontamination. Séchez l'équipement et les intérieurs du poulailler aussi rapidement que possible.

Une pratique commune dans certaines régions du pays est de laisser une porte ouverte ou une autre ouverture pour accélérer le séchage du poulailler / poussinière après son nettoyage. Dans ces circonstances, l'ouverture ou la porte ne devrait pas demeurer ouverte si le poulailler/ poussinière est sans surveillance (sans la présence d'une personne sur les lieux). Comme cette pratique augmente les risques de contamination de la ZAR, le poulailler/ poussinière devrait être désinfecté une fois les portes fermées.

4.3 Parcours libre - Nettoyage et vide sanitaire

Ces procédures doivent être suivies sur le parcours libre :

DF

- > Le mécanisme d'alimentation (p.ex. tuyaux/bac à traction) est gardé propre (aucunes accumulations) et nettoyé convenablement après chaque troupeau pour empêcher une croûte de se former.
- > Les mangeoires et les abreuvoirs situés dans l'aire de parcours libre doivent subir un nettoyage à sec après chaque troupeau.
- > Tous les abris situés dans l'aire de parcours libre doivent subir un nettoyage à sec après chaque troupeau.
- > Si possible, le plus de fumier que possible doit être enlevé du parcours libre. Par exemple, le fumier est enlevé de l'aire de béton ou terre-battue/gravier. Pour les parcours couverts de végétation, les périodes de vide sanitaire énoncées ici-bas doivent être respectées.

Afin de réduire la possibilité de transmission de maladies ou de bactéries dans l'aire de parcours libre, il faut allouer une période de repos avant le prochain troupeau. Le plus longtemps que dure cette période et plus l'aire est exposée à la lumière, plus efficace est l'élimination des pathogènes.

DF

Le programme de la période de vide sanitaire est le suivant :

- > Avant que les poulets puissent être placés sur le parcours libre, celui-ci doit avoir subi une période de vide sanitaire d'au moins 21 jours depuis l'expédition du troupeau précédent .
- > Si on installe des oiseaux élevés en parcours libre sur un parcours qui a été utilisé par un troupeau de bovins, d'ovins ou de porcs au cours de la même saison de croissance, un vide sanitaire limité de deux semaines est acceptable.
- > Dans les cas où un ou deux animaux seulement ont utilisé le pâturage (p. ex., pour la lutte contre les ravageurs), on peut y placer les oiseaux sans attendre.

FR

Pour réduire l'accumulation de pathogènes, on recommande que les troupeaux subséquents soient placés dans un enclos différent.

Un terrain de parcours ne devrait pas avoir été utilisé par d'autres animaux durant la même période annuelle de croissance avant qu'il ne serve à l'élevage en parcours libre de poulets à griller.

4.4 Équipement utilisé pour le nettoyage et la désinfection

Les éleveurs doivent prendre des mesures pour que l'équipement utilisé pour le nettoyage ne contamine pas le poulailler en retour, ni ne contamine un autre bâtiment ou une autre zone sur la ferme ou à l'extérieur de la ferme.

DF

Tout l'équipement (pelles, seaux, bobcats et autres) utilisé pour le nettoyage du poulailler doit subir les mêmes procédures de nettoyage et de désinfection que le poulailler/ poussinière. Cette procédure peut être effectuée une fois que l'équipement a servi dans plusieurs poulaillers/ poussinières qui ont été nettoyés en même temps.

Il faut nettoyer et désinfecter l'équipement qui doit passer du poulailler d'une ferme à une autre ferme dont la gestion n'est pas commune.

4.5 Vide sanitaire du poulailler/poussinière

La période de vide sanitaire permet d'optimiser les résultats du protocole d'assainissement. La période de vide sanitaire favorise la destruction des microorganismes qui pourraient avoir survécu au processus de désinfection et de fumigation et qui sont sensibles à la déshydratation ou au dessèchement naturel.

FR

La période après la désinfection et avant le placement du prochain troupeau doit être aussi longue que possible.

- > L'enlèvement du fumier du poulailler/poussinière devrait être ciblé pour être exécuté à l'intérieur de 48 heures après l'expédition des poulets pour maximiser l'efficacité de la période de vide sanitaire.
- > Le nettoyage et la désinfection devraient être effectués dès l'expédition du troupeau afin de prolonger le plus possible la période du vide sanitaire.
- > Il faut restreindre le plus possible l'accès au poulailler après la désinfection afin d'éviter la recontamination.
- > Si une période de vide sanitaire de moins de 14 jours entre l'expédition et le placement est inévitable, l'éleveur devrait procéder au lavage et à la désinfection.

4.6 Entreposage du fumier

Vous devriez disposer du fumier de façon sécuritaire. De bonnes pratiques environnementales contribuent à maintenir une image positive des éleveurs de poulet et de leur produit. Vous devriez mettre en place un plan de gestion du fumier et le revoir régulièrement. Prenez connaissance des règlements provinciaux et municipaux (Agriculture, Environnement, etc.) en vigueur dans votre région. Respectez-les attentivement.

DF

Le fumier composté est plus écologique et plus facile à entreposer. Il peut aussi être un sous-produit intéressant. Vous devriez également explorer cette alternative lors de l'implantation et de la révision de votre plan de gestion de fumier.

Lorsque le fumier est entreposé et épandu sur la propriété, il doit être entreposé et géré de façon à ne pas être transporté accidentellement dans la ZAR par les gens, l'équipement, les véhicules ou par les conditions météorologiques.

Le transport du fumier par l'aire de parcours libre doit être minimisé lorsque le fumier est transporté du poulailler / poussinière vers le site d'entreposage.

N'épandez pas de fumier dans la zone d'accès contrôlé.

Tout le fumier devrait être entreposé à l'extérieur d'un rayon d'au moins 15 m du poulailler/ poussinière et lorsque cela est possible, les nouveaux poulaillers/poussinières devraient être construits pour y incorporer une ZAC d'au moins 15 m.

Si effectivement le fumier est entreposé dans la zone de 15 m :

- > Le fumier devrait être déplacé dans les meilleurs délais; quant à la durée d'entreposage, elle dépend de la période de l'année. Le fumier devrait être entreposé le moins longtemps possible; le fumier devrait être déplacé le plus rapidement possible l'été et, s'il y a lieu, il peut être entreposé plus longtemps l'hiver.
- > Le fumier devrait être déplacé sans tarder si le troupeau précédent a été malade.
- > Le fumier devrait être entreposé sur une semelle de béton présentant une pente en direction opposée à celle du poulailler.
- > Le terrain entre le poulailler et la semelle de béton où est entreposé le fumier devrait être libre de fumier.

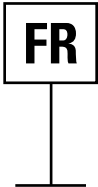
Nota : Il ne faut pas que le fumier soit entièrement recouvert car il s'agit d'une matière combustible. Si le fumier est recouvert en entier, alors il faut prévoir une ventilation adéquate.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont des règlements concernant l'entreposage du fumier et sa gestion. Les éleveurs devraient s'assurer qu'ils connaissent et se conforment aux règlements.

5

POUSSINS

5.1 Achat



N'achetez vos poussins qu'auprès de couvoirs agréés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), idéalement auprès de couvoirs qui adhèrent aux principes de l'HACCP et sont reconnus par l'ACIA. L'exploitant du couvoir devra sur demande produire le certificat d'agrément de l'ACIA ou le certificat de reconnaissance des principes de l'HACCP, le cas échéant.

Quel que soit l'endroit où vous achetez vos poussins (couvoirs ou ailleurs), votre fournisseur doit pouvoir donner les renseignements A & B avec chaque achat de poussins.

A) Vaccins reçus au couvoir ou administrés à la ferme

Les poussins peuvent recevoir des vaccins au couvoir ou à la ferme; dans les autres cas, aucun vaccin ne peut être donné.



Lorsque les poussins sont vaccinés, obtenir de l'exploitant du couvoir qu'il garantisse sur la facture l'historique des vaccinations (types de vaccins administrés). Cet historique est nécessaire pour remplir la Feuille d'information sur le troupeau ou autre document qui sera envoyée au transformateur ou gardé à la ferme.



Il est fortement recommandé d'obtenir de l'exploitant du couvoir une garantie écrite quant à la dose des vaccins utilisés. Cette information peut servir à la bonne gestion de votre troupeau durant la période de croissance.



Tous vaccins administrés à la ferme doivent aussi être notés sur la Feuille d'information sur le troupeau ou autre document, et toute période de retrait doit être respectée

B) Traitements reçus, y compris périodes de retrait, le cas échéant

Dans bien des cas, l'exploitant du couvoir injecte des antibiotiques aux poussins âgés d'un jour. Or, une période de retrait s'applique pour certains de ces médicaments. C'est le cas notamment de la gentamicine pour laquelle la période de retrait est de 30 jours. Cela signifie, en d'autres mots, qu'il est interdit de commercialiser les poussins ayant reçu ce traitement avant 30 jours.



La facture doit obligatoirement indiquer tout médicament administré au niveau du couvoir ainsi que la dose prescrite.

Quand un éleveur fait l'élevage de poulets de Cornouailles (commercialisés en moins de 30 jours), il ne doit pas expédier leurs oiseaux à l'usine de transformation avant la période de retrait associée au médicament administré au troupeau.

C) Groupe d'âge des troupeaux reproducteurs

Entre le moment où il commence à pondre (à l'âge d'environ 25 semaines) et la fin de la période de ponte (à l'âge d'environ 60 semaines), un troupeau d'approvisionnement des couvoirs produit des oeufs de plus en plus gros. Ces oeufs donnent des poussins d'un jour qui sont également de plus en plus gros et qui ont des degrés d'immunité variables selon l'âge du troupeau reproducteur.

Comme les exploitants des couvoirs doivent avoir des troupeaux d'âges différents pour répondre à une demande constante, ils ont affaire à des oeufs de différents calibres et par conséquent à des poussins de différentes grosseurs. Pour que les poussins livrés soient le plus possible de poids uniformes, la pratique générale chez les exploitants de couvoirs consiste à grouper leur production par groupes d'âges ou tailles d'oiseaux. Par exemple, ils peuvent regrouper les oeufs ou les poussins provenant des troupeaux reproducteurs :

- > de 24-30 semaines (petits)
- > de 31-45 semaines (moyens)
- > de 46-60 semaines (gros)

Le fait de savoir de quels groupes d'âge proviennent le ou les lots achetés peut, dans certains cas, influencer la décision prise relative à l'emplacement à donner aux différents lots. On peut ainsi décider de réserver les étages supérieurs aux poussins les plus petits afin qu'ils bénéficient d'une température plus élevée. Le groupe d'âge du troupeau reproducteur doit être divulgué à l'aviculteur sur le bon de livraison ou sur la facture. On ne doit toutefois pas utiliser cette information pour exiger que les lots subséquents proviennent de troupeaux reproducteurs appartenant à des groupes d'âge précis. La pression qu'exerceraient les éleveurs pour obtenir des poussins appartenant à des fourchettes de grosseur particulières entraînerait une modification de la structure d'établissement des prix et risquerait d'occasionner des pertes supplémentaires aux couvoirs.

D) Identification des lots

Au Canada, la structure de production des oeufs d'incubation ne permet pas de produire en une seule unité de production suffisamment de poussins pour remplir un poulailler canadien moyen. Pour répondre à la demande du marché et expédier des lots uniformes, les exploitants de couvoirs canadiens doivent réunir des poussins provenant de différents troupeaux reproducteurs. À des fins de recherche en aval, l'information sur l'identification du troupeau doit obligatoirement apparaître sur la facture ou le bon de livraison afin d'informer le producteur de l'origine des poussins.

Les éleveurs n'ont pas besoin de connaître avec précision le nom du troupeau reproducteur ni le nom de la ferme d'origine; un système de codes permettant de retracer l'origine du troupeau suffit. Ce système doit être efficace, en ce sens qu'il doit permettre à un producteur de présenter à toute partie menant une enquête sur un cas de problème de santé, disons à un inspecteur des couvoirs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou à un vérificateur du présent programme à des fins d'audit, des éléments d'information permettant de remonter jusqu'à l'origine du produit qu'il a acheté.

E) Date d'éclosion

Les exploitants des couvoirs modernes planifient leur calendrier de production de manière à ce que des poussins soient prêts à être livrés pendant les heures de travail le jour de l'éclosion. Toutefois, il arrive que la livraison de certains lots soit remise au lendemain et/ou que le transport de certains poussins prenne plus de temps. Chaque fois que des poussins ont été retirés du couvoir depuis plus de 12 heures, l'exploitant du couvoir est tenu d'informer l'éleveur de l'état particulier des poussins expédiés, afin de permettre aux éleveurs de faire le nécessaire pour assurer un milieu optimal au troupeau qui arrive.

Lorsqu'un problème survient après le placement ou durant la période de croissance, il faut fournir de l'information additionnelle sur demande. Les exploitants des couvoirs doivent tenir des registres complets et conserver l'information pertinente relative à toutes les transactions et aux questions de santé pour répondre aux besoins des recherches en aval et des enquêtes, ainsi qu'aux demandes des inspecteurs de l'ACIA.

5.2 Préparation du poulailler/poussinière

A) Litière

Selon le système de production de votre ferme, la litière peut n'être utilisée que dans la poussinière ou pendant des périodes prolongées dans des abris sur le terrain de parcours libre.

Soyez prudent afin de ne pas contaminer le poulailler ou l'aire de parcours libre lorsque vous vous procurez la litière (copeaux, paille, papier déchiqueté et autres). Prenez des mesures afin de vous assurer que la litière est exempte autant que possible d'impuretés. Le risque varie selon le choix des matériaux.

Si vous achetez la litière, vérifiez si le fournisseur possède un programme visant à garder les matériaux propres. Le programme devrait s'appliquer à l'entreposage et à la livraison. Vous devriez insister pour que les camions de livraison du fournisseur suivent vos procédures pour les véhicules de service.

Il est fortement recommandé d'entreposer la litière dans un endroit sec, couvert dans le but de la protéger des animaux domestiques et sauvages. Les locaux d'entreposage devraient être visés par votre programme de lutte antiparasitaire.

Tous les produits antiparasitaires utilisés dans l'aire d'entreposage de la litière ne doivent pas être appliqués/mis sur la litière, car ils pourraient la contaminer avant son placement.

Au moment du placement, il faut vérifier que la litière n'est pas moisie, qu'elle ne contient ni plumes, ni fientes d'oiseaux et enregistrer cette activité sur les Registres propres aux troupeaux ou un formulaire semblable.

Lors de l'épandage de la litière dans le poulailler, prenez les plus grandes précautions afin d'empêcher la recontamination du poulailler.

FR

DF

FR

DF

B) Préparation du poulailler/poussinière

Une fois que le couvoir a indiqué la date et l'heure de livraison, assurez-vous, avant la livraison, que le poulailler (ou la poussinière) est prêt(e) à recevoir les poussins. Vous devez passer en revue les listes de vérification (registre propre au troupeau) pour vous assurer que le poulailler et que tout l'équipement (y compris les éleveuses, les distributeurs d'aliments et les abreuvoirs) ont été bien nettoyés et désinfectés et sont fin prêts pour le placement des poussins à leur arrivée.

Voici comment s'y prendre :

DF

- > Lorsqu'elle est utilisée, s'assurer que la litière est propre, douce et sèche. Prévoir une épaisseur suffisante pour absorber les fientes des poussins, sauf dans le cas des exploitations dont les planchers sont chauffés. L'épaisseur varie selon le type de litière utilisée.
- > Lorsqu'ils sont placés dans un poulailler ou une poussinière, régler la température à l'avance afin que la température corporelle des poussins ne subisse aucune fluctuation entre le départ du couvoir et le moment où l'organisme du poussin assure lui-même la régulation de la température corporelle.
- > S'assurer que les lignes d'approvisionnement en eau ou le système d'acheminement de l'eau utilisé sur la ferme sont prêts à fonctionner. Dès qu'un éleveur est avisé qu'il recevra une livraison de poussins de plus d'un jour, il doit veiller sur-le-champ à mettre une provision d'eau suffisante à la disposition des oiseaux.

C) Livraison

L'éleveur ou l'un de ses mandataires doit toujours être présent au moment de la livraison et du placement des poussins pour s'assurer que ces derniers sont en bonne condition physique. Voici les critères d'évaluation de la qualité qui sont utilisés au niveau du couvoir et qu'on suggère à l'éleveur d'utiliser à la réception des poussins :

- > *poussin alerte* : poussin ayant des yeux brillants et grands ouverts qui dégagent une expression de curiosité.
- > *poussin vigoureux* : poussin qui s'active instantanément lorsqu'il est dérangé et ne montre aucun signe de faiblesse.
- > *bon état de santé* : on juge de l'état d'un poussin en le manipulant. Un poussin en bonne santé est ferme et non mou. L'ombilic est guéri, le duvet n'est pas aplati et le poussin ne présente aucun signe de déshydratation. Les ombilics non guéris ouvrent rapidement la voie aux infections bactériennes et à la perte de poussins.
- > *poussin normal* : un poussin normal ne présente aucune malformation apparente ni anomalie telle que bec tordu, doigt tordu, pattes faibles ou écartées, etc. Dans le lot, il ne doit pas y avoir non plus d'oiseaux nettement plus petits que la moyenne.

DF

Il faut observer le nouveau troupeau dès son arrivée. Il faut vérifier et noter aussi l'état du troupeau 3 à 4 jours après son arrivée. Notez vos observations et prenez note de toutes les mesures correctives apportées. Il est également nécessaire d'observer votre troupeau au moins deux fois par jour pendant tout le temps où le troupeau se trouve dans le poulailler.

Faites respecter les procédures de biosécurité applicables aux personnes qui pénètrent dans la zone d'accès restreint (intérieur du poulailler/de la poussinière et aire de parcours libre). Ces procédures sont décrites dans la chapitre 2, « Contrôle de l'accès à la ferme ».

Afin de minimiser les risques de contamination du poulailler une fois qu'il a été nettoyé et désinfecté, les éleveurs et les employés du couvoir devraient prendre les précautions suivantes au moment du placement des poussins dans le poulailler ou la poussinière :

- > S'assurer que la zone de livraison est propre, sèche et exempte de débris et de matière organique.
- > Veiller à ce que le personnel du couvoir porte de préférence des vêtements propres appropriés et des chaussures imperméables qui peuvent être nettoyées et assainies à l'arrivée à la ferme.
- > Dans le cas où les employés du couvoir sont utilisés, demander aux employés du couvoir (camionneur et/ou employés) de déposer les boîtes contenant les poussins à l'entrée de la zone d'accès restreint. L'équipe de l'éleveur prend ensuite la relève pour placer les poussins dans le poulailler ou la poussinière. Si l'équipe du couvoir participe au placement des poussins, il faudrait prendre davantage de précautions pour prévenir l'introduction de contamination étrangère à la ferme.

FR

5.3 Mouvement des oiseaux

Dans les exploitations d'élevage en parcours libre, il faut tenir un registre des dates de déplacement des oiseaux de la poussinière à l'aire de parcours libre, ou des dates auxquelles les oiseaux ont eu accès à l'aire de parcours libre.

En plus de la date, cette information indiquera l'âge des oiseaux lors de l'accès initial, l'emplacement de l'aire de parcours libre pendant toute la période de croissance si les oiseaux sont changés de place et la date d'utilisation récente de l'aire par d'autres animaux. Remplissez le registre propre au troupeau ou l'équivalent.

DF

5.4 Situations d'urgence

Là où vous utilisez l'électricité dans votre entreprise, vos poulaillers/poussinières devraient avoir en place une génératrice. Vous devriez en contrôler le fonctionnement régulièrement afin d'être en mesure, en cas de panne, de procurer à vos oiseaux un environnement approprié. Souvent, la fréquence des vérifications est stipulée dans la police d'assurance de la ferme.

- > Autrement, les opérations doivent être capables de démontrer qu'elles peuvent fournir des aliments, de l'eau et une ventilation sans automatisation.

Lorsque vous avez recours à l'électricité pour assurer le maintien de la température et l'approvisionnement en eau et en nourriture, un système d'alarme doit être fonctionnel pour vous informer de toute panne de courant et de toute variation de température dépassant les limites critiques.

- > Autrement, les exploitations doivent pouvoir démontrer que leur surveillance du troupeau est assez fréquente pour faire en sorte qu'une panne de l'alimentation en eau ou en nourriture serait remarquée suffisamment rapidement pour permettre d'y remédier avant que le problème s'aggrave.

FR

DF

6

MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES

D'autres intrants devraient être à considérer pendant la période de croissance de votre troupeau. Pensez aux médicaments, vitamines, pesticides et les poisons contre les rongeurs. Il faudrait considérer la qualité de chaque intrant que vous utilisez. Quel en sera l'impact potentiel sur l'efficacité de la production et la salubrité du produit fini, soit le poulet.

Certains éleveurs pourraient entreposer à l'intérieur ou à proximité du poulailler des produits chimiques tels les herbicides, insecticides et fertilisants qui ne sont pas utilisés dans l'exploitation de la volaille. S'ils le font, ils devraient faire attention lors de leur entreposage et de leur utilisation. Les employés de la ferme devraient être formés comme il se doit sur la réception, l'utilisation et l'entreposage de ces produits.

Lors de l'usage ou à proximité de produits chimiques (désinfectants, insecticides, etc.) assurez-vous de suivre les mesures de sécurité pour éviter des effets nuisibles sur la santé; suivez les directives sur l'étiquette des produits.

6.1 Produits chimiques : Achat, réception, entreposage et usage

Durant la période de croissance, vous pouvez administrer à vos poulets des médicaments, des vaccins ou encore leur donner des vitamines ou autres additifs alimentaires. Il faut aussi tenir compte de l'utilisation de produits chimiques pour le contrôle des insectes et animaux nuisibles et des produits chimiques utilisés dans vos autres opérations agricoles.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont des règlements concernant l'achat, l'utilisation et l'entreposage de médicaments et/ou de produits chimiques. Les éleveurs devraient s'assurer qu'ils connaissent et sont conformes aux règlements.

Vous devez :

- > Acheter ou utiliser les produits chimiques approuvés pour les animaux destinés à l'alimentation humaine. Lorsque vous utilisez ces produits, vous devez vous conformer aux directives du fabricant (par exemple, les nettoyeurs à piscine pour désinfecter l'eau et l'huile à moteur pour préserver le bois ne sont pas permis) ou de votre vétérinaire.
- > Vous assurer que vos employés ont été bien formés avant de les autoriser à utiliser des produits chimiques.
- > Noter si des produits chimiques – assortis ou non d'une période de retrait – sont utilisés dans la ZAR pendant la période de croissance, dans les Registres propres aux troupeaux ou tout autre formulaire semblable.
- > Contrôler tous les approvisionnements d'intrants de la ferme. Assurez-vous à la livraison que les contenants n'ont pas été ouverts. Chacun doit porter une étiquette précisant le nom du produit, sa concentration et son efficacité. Les produits doivent être accompagnés d'un mode d'emploi. Vous devez conserver cette information dans vos dossiers. Assurez-vous que la mention sur l'étiquette du sac décrit bien ce que vous avez commandé.

DF

**DF**

- > Entreposer les médicaments, vitamines et autres additifs alimentaires dans des contenants hermétiques en observant les directives du fabricant (il faut observer les consignes sur l'étiquette) et seulement avec des produits compatibles. Les médicaments doivent être gardés dans leur emballage d'origine ou l'information contenue sur l'étiquette transférée dans un dossier.
- > Entreposer tous les contenants de produits chimiques. Ceux-ci doivent être étiquetés (ils doivent porter le nom des produits et la concentration si celle-ci diffère de l'original) et à l'écart des médicaments.

Vous devriez :

FR

- > Acheter les médicaments, vitamines, additifs alimentaires et autres produits chimiques qu'auprès d'entreprises ayant une bonne réputation ou de fabricants qui ont un programme de contrôle de la qualité. L'existence de ce programme devrait être indiquée par une marque ou un numéro de traçabilité sur l'étiquette (DIN ou PC), ou par une lettre d'assurance remise par le fabricant.
- > Établir un protocole de manipulation des produits s'ils ne satisfont pas ces conditions. Notez toutes les mesures correctives prises.



6.2 Utilisation de médicaments durant la période de croissance (Point critique à maîtriser 3C)

Des médicaments (incluant les antibiotiques) peuvent être administrés au troupeau durant la période de croissance. Cependant, il faut observer de façon rigoureuse les lois afin d'assurer la salubrité du produit fini.

**DF**

Seuls les médicaments approuvés par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada qui possèdent un DIN valide peuvent être utilisés pour traiter des troupeaux de poulets. Toute utilisation de médicaments doit respecter soit les indications, telles qu'elles figurent sur l'étiquette du produit/monographie soit les indications d'une prescription vétérinaire (voir utilisation d'étiquettes supplémentaires ci-dessous).

- > Toute utilisation de médicaments au moyen de l'alimentation doit être conforme au *Recueil des notices sur les substances médicamenteuses* (RNSM) publié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou doit résulter d'une prescription vétérinaire afin d'être conforme au *Règlement sur les aliments du bétail*.
- > L'utilisation d'ingrédients pharmaceutiques actifs (une substance destinée à être utilisée dans la fabrication d'un médicament) et des produits obtenus en vertu des dispositions relatives à l'usage personnel de la Loi sur les aliments et drogues (produits pharmaceutiques importés d'un autre pays) n'est pas autorisée pour l'élevage des poulets dans le cadre du Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme des PPC.

Tous les médicaments approuvés par Santé Canada reçoivent une identification numérique de médicament (DIN). Pour savoir si un médicament a été approuvé par Santé Canada et trouver des informations sur ses conditions particulières d'utilisation, consultez les sites Web suivants :

- www.poultryindustrycouncil.ca (cliquer sur "vet compendium"-(Recueil vétérinaire))
- www.inspection.gc.ca (rechercher *Recueil des notices sur les substances médicamenteuses*)

**DF**

- > Les antibiotiques de Catégorie I ne sont pas autorisés à être utilisés de manière préventive.
 - Santé Canada classe les antibiotiques (Catégories I à IV) selon leur plus haut degré d'importance pour les êtres humains et notamment la troisième et la quatrième génération des céphalosporines (par exemple Ceftiofur^{MD}) et des fluoroquinolones (par exemple Baytril^{MD}).

La classification d'antimicrobiens d'importance critique pour l'être humain doit être examinée avant toute utilisation, en collaboration avec un vétérinaire, afin de veiller à ce que les antimicrobiens d'importance critique pour l'être humain soient utilisés uniquement après un examen approfondi et une justification soignée. Voici un exemple du tableau de classification et de médicaments courants :

Catégorie	Importance aux êtres humains	Critères de la catégorie	Médicaments
I	Importance critique	Essentiels au traitement d'infections graves chez l'être humain et peu ou aucune solution de rechange disponible	Céphalosporines (par ex. Ceftiofur ^{MD}) Fluoroquinolones (par ex. Baytril ^{MD})
II	Grande importance	Essentiels au traitement d'infections graves chez l'être humain et peu de solutions de rechange disponibles	aminosides, virginiamycine (Stafac ^{MD}), lincomycine, Penicilline
III	Moyenne importance	Important pour traiter les infections chez l'être humain et solutions de rechange généralement disponibles	Bacitracine, Sulfamide, Tétracycline
IV	Faible importance	Utilisation interdite sur les êtres humains	Ionophore (par ex. Rumensin ^{MD} , Monteban ^{MD} , Maxiban ^{MD} , Sacox ^{MD} , etc.)

**FR**

- > Les vétérinaires devraient être consultés pour cause de maladies ou de symptômes cliniques en fonction de leur expertise dans le domaine du diagnostic de maladie et leur utilisation de l'information et de principes pharmacologiques.
 - Les vétérinaires s'inspirent des lignes directrices canadiennes pour un usage prudent de l'Association canadienne des médecins vétérinaires qui indiquent que les vétérinaires doivent utiliser l'historique, les signes cliniques, l'expérience antérieure à la ferme, les outils de diagnostic, y compris la pathologie macroscopique, la microbiologie et d'autres tests de diagnostic avec résultats des cultures et de l'épreuve de sensibilité dans les cas indiqués, afin de favoriser le choix des antimicrobiens et d'augmenter de ce fait les chances d'un traitement efficace.
- > Les éleveurs ne devraient pas utiliser les médicaments solubles en vente libre, sans une prescription vétérinaire.
 - **À noter** : ceci a pour objectif de faire en sorte que les médicaments solubles en vente libre ne soient utilisés que sous prescription vétérinaire. Les questions touchant les capacités vétérinaires et le bien-être des animaux présentent d'importants obstacles qui se traduisent par un calendrier de mise en œuvre plus long. En attendant, les éleveurs et les intervenants de l'industrie doivent travailler ensemble pour mettre en place des processus leur permettant d'atteindre le présent objectif.

**DF**

- > Toutes les prescriptions d'antibiotiques doivent être obtenues dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP).

Le personnel de la ferme qui administre un médicament doit savoir comment manipuler et administrer ledit médicament.

Voici des définitions de divers types de médicaments :

Médicaments approuvés : Les médicaments approuvés, ce sont des médicaments vétérinaires qui ont été évalués par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada (SC) avant que ne soit approuvé le libellé de l'étiquette précisant les conditions régissant leur emploi, à savoir :

- i) l'espèce, p. ex., poulet
- ii) les indications d'emploi, p. ex., pour prévenir la coccidiose ou traiter des maladies respiratoires
- iii) le mode d'administration, p. ex., par voie d'eau, d'aliment ou d'injection
- iv) la dose maximale et la fréquence ou la durée des traitements
- v) les précautions, dont la période de retrait

L'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) : utilisation d'un médicament approuvé par Santé Canada d'une façon non conforme aux indications d'emploi précisées sur l'étiquette, dans la notice d'accompagnement ou dans la monographie du produit. Par exemple, l'UMDDE peut englober l'administration à d'autres espèces (p. ex., poulet versus bovins) ou l'administration d'une dose plus élevée.

Utilisation de médicaments non approuvés : utilisation d'un médicament non approuvé (un médicament sans DIN). Utilisation d'un médicament qui n'a jamais été approuvé aux fins d'utilisation par un organisme canadien de réglementation.

A) Médicamenteur

DF

Le médicamenteur doit être calibré chaque fois qu'un médicament est administré. Les résultats des calibrations, la méthode de calibration, les écarts observés et les réparations nécessaires doivent être enregistrés. Notez cette activité dans le registre propre au troupeau, ou l'équivalent.

La méthode de calibration suivante peut être suivie pour effectuer ces analyses; d'autres protocoles de calibration (p. ex., recommandations du fabricant) peuvent aussi être utilisés pour en contrôler l'exactitude.

- (1) Débranchez le dispositif d'écoulement du médicamenteur de la ligne d'eau (raccord union ou raccord rapide).
- (2) Utilisez une tasse à mesurer graduée en ml et remplissez-la d'eau.
- (3) Déposez le bout du tube d'admission du médicamenteur dans la tasse à mesurer, placez une chaudière sous le dispositif d'écoulement du médicamenteur et faites circuler de l'eau dans le médicamenteur.
- (4) Si l'eau disparaît de votre tasse à mesurer en quantité appropriée, alors le médicamenteur fonctionne comme il se doit. Sinon, il faut le réparer.

B) Administration de médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette ou non approuvés

L'utilisation de médicaments non indiqués sur l'étiquette et de médicaments non approuvés pour traiter la volaille doit se faire en observant le protocole établi par l'ACIA dans le Manuel des méthodes de l'hygiène des viandes et intitulé « Mesures requises pour éviter la présence de résidus de médicaments utilisés de façon non conforme à l'étiquette ». Les grandes lignes de ce protocole sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

DF

- > L'administration de médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette n'est autorisée que si sont observées les directives notées dans l'ordonnance d'un vétérinaire. En vertu de la Loi relative aux aliments du bétail, l'utilisation d'aliments médicamenteux d'une façon non indiquée sur l'étiquette n'est autorisée que moyennant l'obtention d'une ordonnance d'un vétérinaire.
- > En aucun cas un éleveur ne peut utiliser des médicaments d'une façon non indiquée sur l'étiquette ou non approuvés sans obtenir au préalable une ordonnance d'un vétérinaire.
- > Les médicaments non indiqués sur l'étiquette devraient être utilisés seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres traitements disponibles.



FR

Si l'on détecte des résidus dans des produits traités d'une façon non indiquée sur l'étiquette ou si l'on repère des résidus en quantité supérieure au seuil de tolérance établi par Santé Canada dans des produits traités de façon non indiquée sur l'étiquette, alors le produit ne pourra être destiné à la consommation humaine et il sera confisqué.

Comme les vétérinaires sont tenus responsables des résidus détectés dans des produits traités découlant d'une utilisation de médicaments non indiquée sur l'étiquette ou de l'utilisation de médicaments non approuvés, ils doivent obtenir de l'information exacte concernant les périodes de retrait. Il s'agit d'un processus hautement scientifique où il faut tenir compte de facteurs comme l'âge, le sexe, l'état sanitaire du troupeau puis communiquer avec des professionnels de sociétés pharmaceutiques, d'écoles de médecine vétérinaire ou encore consulter la base de données gFARAD (global Food Animal Residue Avoidance Database).



FR

- > Les éleveurs devraient, en consultation avec leur vétérinaire, examiner toutes les autres alternatives possibles pour traiter une maladie et éviter qu'elle ne se manifeste de nouveau sans utiliser des médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette.

C) Période de retrait des médicaments (Point critique à maîtriser 3C)

Suite à un médicament avec une période de retrait dans la moulée et/ou dans l'eau, vous devez observer la période de retrait avant la transformation. La période de retrait doit correspondre aux directives de l'étiquette ou l'ordonnance vétérinaire. Ceci permettra aux médicaments d'être éliminés du système des oiseaux et de prévenir tout résidu de se retrouver dans le produit final. Sinon, les dispositions de chapitre 9 : « Mesures de contrôle et mesures correctives » doivent être observées.

La période de retrait des médicaments ne figure pas toujours sur les étiquettes de médicaments approuvés (certains coccidiostatiques ne sont pas facilement absorbés dans l'intestin). Lorsque la période de retrait des médicaments n'est pas précisée sur l'étiquette approuvée par Santé Canada, cela signifie qu'elle n'est pas requise.



DF

**DF**

Il faut noter sur la Feuille d'information sur le troupeau tous les médicaments administrés dans l'eau ou la moulée ainsi que les renseignements pertinents (dont date, maladie, médicaments, période de retrait, le cas échéant, durée du traitement et si le traitement a été efficace ou non).

Lorsqu'un médicament assorti d'une période de retrait a été administré durant la période de finition (deux dernières semaines), la moulée dans les systèmes d'alimentation est minimisée et les conduits d'eau doivent être purgés. Les dates auxquelles ces mesures ont été prises doivent être notées dans les Registres propres aux troupeaux.

D) Consignation des médicaments utilisés

(1) Consignation des médicaments utilisés dans les registres propres aux troupeaux

Toute utilisation de médicaments dans l'alimentation ou l'eau doit être consignée dans les registres propres aux troupeaux ou dans tout autre document similaire. Tous les médicaments (Catégorie I à IV tel que décrit ci-dessus) doivent être consignés.

On retrouve les noms de médicaments sur les étiquettes des aliments pour animaux, de médicaments et les prescriptions vétérinaires. Vous trouverez ci-dessous un exemple de consignation des médicaments dans les registres propres aux troupeaux.

Nom du médicament	Voie d'administration	Test du médicamenteur d'eau			Consignez toute mesure de contrôle utilisée*
		Date	Résultat(s)	Mesures correctives (s'il y a lieu)	
<i>Monteban</i>	<input checked="" type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				
<i>BMD</i>	<input checked="" type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				
	<input type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				
	<input type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				
	<input type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				
	<input type="checkbox"/> moulée <input type="checkbox"/> eau				

* Dans le cas des médicaments assortis d'une période de retrait et utilisés durant la période de croissance : consignez la date à laquelle la moulée dans les mangeoires a été minimisée ou les lignes d'eau purgées.

(2) Feuille d'information sur le troupeau (FIT)

Ce formulaire contient les renseignements nécessaires qui répondent aux exigences de l'ACIA.

Vous devez transmettre une copie de cette feuille à deux reprises aux abattoirs où vous expédiez vos oiseaux :

- > une première fois, quand la feuille est encore incomplète, 3-4 jours avant la capture, pour informer l'abattoir sur la nature des oiseaux qu'il recevra (y compris des maladies, des traitements et du taux de mortalité). À vous de vous entendre avec l'abattoir sur la façon de lui acheminer cet exemplaire.
- > une deuxième fois, cette fois dûment remplie avec la livraison des oiseaux.

L'information sur la Feuille d'information sur le troupeau doit être conservée même pour les éleveurs qui expédient leurs oiseaux à des usines de transformation provinciales. La Feuille d'information sur le troupeau est le formulaire utilisé pour enregistrer les vaccins, les médicaments et les maladies et toute autre information

**DF****DF**

DF

sur le retrait de la moulée et la capture. L'information peut être notée sur la Feuille d'information sur le troupeau ou sur un autre formulaire conservé au dossier.

Il y a d'autres renseignements au chapitre 10 « Feuille d'information sur le troupeau ». Les instructions complètes pour remplir la Feuille d'information sur le troupeau se trouvent à l'endos de celle-ci.

(3) Inscrire l'administration de médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette sur la Feuille d'information sur le troupeau

DF

Si vous administrez des médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette il faut noter la période de retrait sur la Feuille d'information sur le troupeau, de même que le nom du vétérinaire qui a établi l'ordonnance, la date de l'ordonnance et la source d'information concernant la durée de la période de retrait. Toute utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette doit être notée sur la Feuille d'information sur le troupeau peu importe si elle est préventive ou curative.

- > Si l'information concernant la période de retrait a été obtenue du gFARAD ou d'une autre source, les noms et numéros de téléphone (ou adresse de courrier électronique) de la personne qui l'a fournie doivent figurer sur l'ordonnance.
- > Si l'information vient du gFARAD, les vétérinaires doivent également inscrire sur les ordonnances le numéro de référence de la base de données du gFARAD pour indiquer d'où provient l'information.

Une copie de l'ordonnance du vétérinaire, précisant entre autres une période de retrait conforme à la limite maximale des résidus (LMR) canadiens pertinents ou donnant l'assurance qu'aucun résidu n'a été détecté, doit être annexée à la copie de la version préliminaire de la Feuille d'information sur le troupeau.

L'ACIA a avisé les transformateurs qu'ils ne doivent pas accepter de chargements de volailles vivantes à moins d'avoir obtenu une copie de l'ordonnance lorsque le troupeau a été traité au moyen de médicaments, qu'il s'agisse de médicaments dont l'utilisation n'est pas indiquée sur l'étiquette ou de médicaments non approuvés.

7

GESTION DES MALADIES

7.1 Supervision des oiseaux

DF

Vous devez au moins observer vos poulets deux fois par jour et plus fréquemment durant la première semaine de leur arrivée.

Installez le parquet de façon à permettre une inspection facile du troupeau. Ceci est particulièrement important lorsqu'un seul préposé est responsable d'un grand nombre de poulets.

DF

Les éleveurs doivent être perspicaces et doivent observer s'il y a présence de parasites. S'il y en a, il faut prendre des mesures efficaces pour traiter les oiseaux ou faire venir le vétérinaire. Ces vérifications et mesures doivent être notées dans le registre propre au troupeau ou l'équivalent.

Traitez promptement les poulets malades ou blessés. Si vous devez en disposer, faites-le sans cruauté. Vous devez éliminer quotidiennement les poulets malades ou blessés.

Faites attention aux signes cliniques de maladie et à toute augmentation anormalement élevée du taux de mortalité. Si vous découvrez un problème, envoyez des échantillons à un vétérinaire ou un laboratoire de diagnostic. Ils vous donneront un diagnostic et vous recommanderont le traitement pertinent. Garder les rapports de recommandations écrites du vétérinaire.

Protégez vos poulets des autres animaux. Ceci aidera à diminuer les risques de contamination et de maladie.

DF

Pendant la vérification minimale bi-quotidienne des troupeaux durant la période de croissance, les éleveurs doivent vérifier l'enclos pour :

- > des déversements de moulée
- > la qualité de la moulée (p.ex. fuites d'eau ou moisissure)
- > des fuites d'eau des abreuvoirs
- > des accumulations excessives de fumier autour des abreuvoirs et des mangeoires
- > surveiller les flaques d'eau
- > surveiller toute activité de prédateurs et de rongeurs
- > inspecter et nettoyer les abreuvoirs ouverts, au besoin
- > déceler la moisissure ou l'humidité excessive dans la litière

Notez ces vérifications dans le registre propre au troupeau ou l'équivalent.

Après avoir inspecté les aliments, l'eau et les systèmes de ventilation, tout autre système défectueux doit être réparé aussitôt.

7.2 Ségrégation des oiseaux

DF

Si vous avez l'habitude sur votre ferme d'introduire de nouveaux oiseaux dans un troupeau existant, il faut prendre des mesures de quarantaine précises pour que ces nouveaux oiseaux ne mettent pas en péril la santé du troupeau.

Plus précisément, les nouveaux oiseaux doivent être gardés à l'écart du troupeau existant (c. à d. dans un enclos distinct sans possibilité de contact) pendant au moins 30 jours. Les mesures de biosécurité entre les nouveaux oiseaux et le troupeau existant doivent empêcher la contamination croisée (c. à d. changer de chaussures entre les enclos, etc.). Après 30 jours, si aucun signe de maladie ni d'anormalité n'a été décelé, les nouveaux oiseaux peuvent être placés avec le troupeau initial.

Utiliser le registre propre au troupeau ou l'équivalent pour consigner ces mesures.

7.3 Retrait et élimination des poulets morts

DF

Il faut prendre des précautions au moment de déplacer les poulets morts sur la ferme. Une maladie infectieuse peut être présente dans votre troupeau sans que des signes cliniques soient apparents durant les premiers stades de la période d'incubation. Assurez-vous de réduire au minimum les chances d'un transfert bactériologique ou de maladie.

Chaque jour, il faut ramasser les poulets morts sur le plancher du poulailler. Une carte de mortalité quotidienne doit être maintenue pour chaque troupeau.

Après être venus en contact avec des poulets morts, les employés de la ferme doivent se laver les mains ou utiliser un désinfectant à mains, à moins que des gants aient été utilisés pour ramasser les morts. Le lavage et la désinfection des mains peuvent survenir à n'importe quel endroit sur la ferme et doivent être faits le plus tôt possible après la manipulation des poulets morts.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont des règlements concernant la gestion des mortalités. Les éleveurs devraient s'assurer qu'ils connaissent les façons de disposer des oiseaux morts et qu'ils se conforment aux règlements. Il est possible que vous puissiez les incinérer, les composter ou les expédier à des fins d'équarrissage.

DF

Les poulets morts doivent être éliminés dans un lieu à l'extérieur de la ZAR (communément appelée aire de production), y compris les parcours et l'entrée du poulailler ou tout autre local à l'intérieur du poulailler qui ferait partie de la ZAC. Comme méthode d'élimination, les congélateurs sont autorisés dans l'entrée du poulailler. Les lieux d'élimination doivent prévenir la contamination des aliments et de l'eau et doivent être conçus et entretenus de manière à empêcher les rongeurs et les charognards d'avoir accès aux poulets morts. Toute méthode d'élimination doit être permise par les règlements provinciaux sur l'élimination des carcasses.

Dans les lignes qui suivent, le lecteur trouvera des lignes directrices pour les différentes formes d'élimination des oiseaux morts :

(1) Équarrissage à la ferme

- Les carcasses devraient être entreposées de façon à ne pas laisser échapper de matière organique ou permettre l'accès aux parasites ou rongeurs et faciliter le déplacement à l'extérieur de la ZAC lorsque le camion d'équarrissage arrive.

- > Tous les sceaux utilisés pour enlever les carcasses devraient subir les mêmes procédures de nettoyage/désinfection que le poulailler.
- (2) Incinération à la ferme
- > Les incinérateurs devraient être propres et bien entretenus.
 - > L'incinération complète devrait avoir lieu à chaque cycle.
 - > La capacité maximum ne devrait pas être dépassée lorsque l'incinérateur est en marche.
 - > Lorsque les incinérateurs sont nouvellement installés, ils ne devraient pas être situés du même côté que les prises d'air du poulailler.
- (3) Enfouissement
- > Les carcasses devraient être recouvertes d'une quantité suffisante de terre ou d'autres matériaux pour prévenir l'accès des animaux charognards.
 - > Le site d'enfouissements devrait être situé en fonction du type de sol et de l'emplacement de la nappe d'eau.
- (4) Compostage
- > Les méthodes de compostage devraient être conçues et utilisées conformément aux méthodes de compostage fondées sur la science et de sorte à maintenir des températures idéales de compostage.
 - > Il est recommandé que les températures soient surveillées afin d'assurer que le compostage soit efficace.
 - > Les composteurs devraient être entretenus de façon à minimiser la présence de mouches, de rongeurs et charognards.
- (5) Disposition des carcasses à l'extérieur de la ferme (ex : zoo)
- > Noter le protocole et l'endroit de disposition.
 - > La méthode de disposition des oiseaux morts ne devrait pas présenter un risque pour la salubrité des aliments et la santé des animaux.

DF

Durant les périodes où le niveau de biosécurité est rehaussé (ex : suspicion ou situation de maladie confirmée) :

- > Si les poulets morts ne sont pas transportés immédiatement au site d'entreposage (ex : ils sont conservés dans un contenant pour une période de temps) les contenants doivent être hermétiques et
- > Toutes les carcasses transportées à l'extérieur de la ferme, doivent l'être dans des contenants fermés.

Si vous acheminez à une usine d'équarissage des oiseaux morts suite à une exposition accidentelle à des insecticides ou à d'autres produits chimiques, il faut signaler aux responsables de l'usine la cause de la mortalité afin d'éviter que des résidus nocifs soient réintroduits dans la chaîne alimentaire.

7.4 Gestion des maladies

A) Reconnaissance des maladies

On ne s'attend pas à ce que les éleveurs soient en mesure de diagnostiquer les maladies; toutefois, il est important que le personnel soit suffisamment compétent ou éduqué pour identifier les changements de comportement, d'apparence, les tendances dans la mortalité ou dans la productivité au sein d'un troupeau et qui pourraient indiquer la présence d'une maladie infectieuse.

Dans le cas d'une exploitation d'élevage en parcours libre, l'éleveur doit être très sensible aux signes avant-coureurs de maladie, notamment aux symptômes de la grippe aviaire ou la maladie de Newcastle.

Si une déviation par rapport aux normes est identifiée, le personnel doit connaître les mesures à prendre.

Les éleveurs doivent communiquer avec un vétérinaire dans les cas inexplicables ou élevés de mortalité ou d'anomalie.

Voici un exemple des signes cliniques qui devraient mener à une consultation avec un vétérinaire :

- > Baisse de la consommation d'eau ou de moulée
- > Un comportement nerveux (comportement dépressif, agitation ou paralysie, etc.)
- > Toux ou éternuements (difficulté respiratoire)
- > Taux élevé de mortalité
- > Diarrhée
- > Manque d'énergie (comportement dépressif)
- > Enflure des tissus autour des yeux et du cou
- > Caroncule et crête décolorées
- > Tremblements musculaires, ailes tombantes, torsions de la tête et du cou, absence de coordination ou paralysie totale

B) Protocoles d'intervention en cas de maladie

Chaque ferme doit avoir un plan d'intervention d'urgence/quarantaine qui doit être mis en application chaque fois qu'une maladie contagieuse est soupçonnée ou après confirmation d'un vétérinaire.

Le plan écrit d'intervention d'urgence/quarantaine doit inclure, au minimum, les points suivants :

- > communiquer avec un vétérinaire dans les cas où une maladie est soupçonnée
- > discussion de la situation avec les membres de la famille et les employés de la ferme
- > bloquer l'entrée de la ZAC (à l'aide d'une barrière, d'un corde/chaîne, d'un tracteur ou autre) afin d'empêcher la circulation
- > limiter la circulation entre les poulaillers / les aires de production et l'extérieur de la propriété

DF

DF

DF

- > limiter le transport d'équipement vers ou en provenance de la ferme
- > rehausser le processus de nettoyage et de désinfection des véhicules qui entrent et sortent de la ZAC
- > améliorer le nettoyage et la désinfection du poulailler ainsi que la gestion des oiseaux morts
- > aviser l'office provincial et les autres intervenants de l'industrie à l'effet qu'une maladie est soupçonnée ou confirmée

Si la présence d'une maladie à déclaration obligatoire (la grippe aviaire, souche virulente du Newcastle, typhose aviaire ou pullorose) est soupçonnée ou confirmée, vous devez en informer sans tarder un vétérinaire de l'ACIA ainsi que votre office provincial.

Chaque éleveur devrait connaître son rôle dans le plan d'intervention d'urgence de la province. À cette fin, il peut communiquer avec le bureau de l'office provincial.

8

VOTRE CYCLE DE PRODUCTION ET L'HACCP

DF

Le manuel du PASAF pour les fermes d'élevage en parcours libre a été rédigé en fonction d'un processus fondé sur l'HACCP et les exigences ont été élaborées selon les pratiques de production utilisées sur les fermes canadiennes de poulet à parcours libre. Si d'autres dangers sur votre ferme présentent un risque en matière de salubrité des aliments ou de santé animale, le niveau de risque de ces dangers doit être réduit au minimum même s'ils ne sont pas mentionnés dans le présent manuel.

8.1 Qu'est-ce que l'HACCP?

L'acronyme HACCP signifie Analyse des risques et maîtrise des points critiques (Hazard Analysis control critical points). Il s'agit d'une approche reconnue à l'échelle internationale pour assurer la salubrité des aliments. La compagnie Pillsbury a mis au point le concept de l'HACCP pour la NASA vers la fin des années 50. Leur but était de pouvoir offrir des aliments sains aux astronautes du programme spatial.

L'HACCP :

- > Il s'agit d'une approche systématique pour assurer la salubrité des aliments.
- > Cible la prévention des risques alimentaires potentiels plutôt que le repérage de problèmes à l'étape du produit fini.
- > Offre un contrôle accru durant la fabrication, assurant ainsi que chaque produit est sain et de qualité supérieure.
- > Prend appui sur des principes scientifiques et technologiques bien établis et connus pour identifier et prendre des mesures correctives lorsqu'un problème est décelé.

8.2 Application de l'HACCP à la ferme

Les principes fondamentaux de l'HACCP s'appliquent très bien à la production de poulet. Toutefois, avant que les éleveurs ne puissent appliquer un tel programme, ils doivent déjà observer des règles de base. Cela s'applique à la transformation alimentaire, ainsi qu'à la ferme.

- > De bonnes pratiques de production (BPP) doivent être en place.
- > Ces BPP doivent faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'elles sont effectivement respectées.
- > Les éleveurs doivent pouvoir démontrer qu'ils ont pris des mesures efficaces pour corriger un problème lorsqu'il existe un risque ou un éloignement des bonnes pratiques.

Une fois que les éleveurs auront respecté ces conditions, ils seront en mesure d'appliquer un programme HACCP. Le processus HACCP compte trois volets :

- (1) D'abord, il faut bien comprendre les risques potentiels. Il existe trois catégories de risques en rapport à la salubrité des aliments : biologiques, chimiques et physiques.

Risques biologiques

D'ordre général, les principaux risques biologiques retrouvés dans une entreprise d'élevage de bétail sont associés aux microbes pathogènes humains comme l'E. coli, le Campylobacter et la salmonelle. Il existe d'excellentes façons de maîtriser les risques biologiques au niveau de la transformation alimentaire. Toutefois, nous en connaissons moins en ce qui touche leur prévention à la ferme.

Risques chimiques

Les risques chimiques dans la production de poulet peuvent provenir d'un certain nombre de sources. Par exemple, les poulets peuvent avoir reçu un niveau inacceptable d'antibiotiques ou de vaccins, ou peuvent ingérer des mycotoxines s'ils consomment de la moulée moisie. Les litières peuvent être faites de matières naturelles contenant des niveaux excessifs de pesticides ou d'herbicides.

Risques physiques

Les risques physiques se retrouvent le plus souvent dans les usines de transformation alimentaire où des éléments étrangers tels du métal, du plastique ou du verre peuvent se frayer un chemin dans les produits finis. Même s'il peut également exister des risques physiques dans les entreprises d'élevage, il est peu probable que des risques physiques se matérialisent dans les troupeaux de poulets vivants expédiés à l'usine de transformation.

- (2) Le deuxième volet consiste à trouver des façons de réduire, voire éliminer les risques. Certains peuvent et doivent être maîtrisés avant le placement des jeunes poussins. Il est aussi possible de maîtriser certains risques durant la période d'élevage. D'autres ne peuvent être maîtrisés à la ferme. Cela est possible parce que nous n'en connaissons pas assez au sujet de la façon dont ces risques peuvent affecter la salubrité des aliments. Cela est aussi possible parce qu'il n'existe aucune mesure à prendre, compte tenu de nos connaissances actuelles, pour prévenir ces risques à la ferme.
- (3) Enfin, le dernier volet consiste à déterminer les mesures spécifiques que vous prendrez pour corriger ou maîtriser les risques qui se présenteront.

8.3 Les sept principes de l'HACCP

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi sept principes à suivre dans l'élaboration d'un programme soit :

- (1) Identifier les risques biologiques, chimiques et physiques associés à chaque matière brute et à chaque étape de la production;
- (2) Appliquer le processus décisionnel HACCP pour déterminer lesquels sont des points critiques à maîtriser (PCM). (Vous trouverez plus loin une description plus détaillée du processus décisionnel);
- (3) Établir des seuils critiques qui assureront que chacun des PCM est effectivement contrôlé;
- (4) Établir des procédures de suivi ou des activités reliées à chaque PCM;
- (5) Établir un ensemble de mesures correctives qui doivent être appliquées lorsqu'un problème est identifié;

- (6) Établir des procédures de vérification qui indiquent que le programme de contrôle donne les résultats voulus;
- (7) Établir un système de maintien de dossiers ou de documentation de sorte à prouver que ce que vous dites se concrétise.

8.4 Le processus décisionnel de l'HACCP

Les éleveurs peuvent contrôler plusieurs risques liés à la salubrité des aliments efficacement en ayant et en suivant des pratiques de bonne production. Cependant, certaines pratiques ont besoin d'une surveillance et d'un contrôle minutieux.

L'une des étapes les plus difficiles dans l'examen de vos opérations d'un point de vue de l'HACCP est de déterminer vos points critiques à maîtriser. Un PCM peut être soit une matière brute ou une étape de la production. Heureusement, il existe un consensus international quant à l'approche à suivre : le processus décisionnel de l'HACCP.

Voici comment ça fonctionne :

Une fois qu'un risque potentiel est identifié, il faut déterminer s'il peut être entièrement contrôlé par vos Bonnes pratiques de production (BPP). Dans l'affirmative, il faut l'affirmer et décrire comment et indiquer les mesures correctives qui peuvent être appliquées.

Si le risque ne peut être contrôlé en suivant vos Bonnes pratiques de production, il faut alors suivre le processus décisionnel.

Le processus décisionnel compte quatre questions liées aux points suivants :

- > Si une mesure de contrôle peut être utilisée à n'importe quelle étape de la production;
- > La possibilité que le risque soit au-delà des niveaux acceptables;
- > Si une mesure de contrôle permettant d'éliminer ou de réduire le risque a été identifiée;
- > Si d'autres mesures peuvent être prises pour éliminer le risque ou réduire son existence à un niveau acceptable.

Les réponses à ces questions vous diront si une matière brute ou une étape de la production sont un point critique à maîtriser.

Le Comité de production a identifié trois points critiques à maîtriser afin d'éviter la présence de résidus chimiques :

- > La réception de la moulée contaminée lorsqu'il existe un risque d'utiliser cette moulée pour nourrir les poulets;
- > Le mélange des ingrédients de moulée à la ferme (médicamentée ou non médicamentée) peut mener à une contamination croisée de la moulée avec aucune période de retrait avec celle avec une période de retrait.
- > Le traitement à l'aide de médicaments ajoutés à l'eau ou à la moulée et qui, sans contrôle adéquat, peut donner lieu à des résidus inacceptables.

Pour chacun de ces PCM, le comité a identifié des mesures de contrôle et correctives.

8.5 Que dire des pathogènes ?

Pendant que l'équipe de la salubrité des aliments travaillait à l'élaboration de ce nouveau programme et des PCM, il est devenu apparent qu'un risque potentiel spécifique doit être considéré de façon différente. Quel est ce risque ? La contamination possible par des intrants infectés de pathogènes ou l'introduction de pathogènes à deux étapes de la production.

Les intrants qui peuvent être contaminés incluent les poussins, la moulée, l'eau, les antibiotiques et la litière. La réception de la moulée et les procédures inadéquates de désinfection ont été considérées comme offrant une possibilité de contamination.

Dans le cas des intrants et des étapes de production, peu de preuves scientifiques existent pour confirmer que la contamination donne lieu à des risques accrus en matière de salubrité alimentaire. Plus important encore, il ne semble pas exister de mesure de contrôle qui puisse permettre de lutter efficacement contre le risque en question, c-à-d. éliminer tous les pathogènes. Il est clair que plus de recherche s'impose pour traiter cette possibilité de façon détaillée. Une fois qu'une mesure efficace de contrôle aura été identifiée, elle sera incluse dans le manuel de salubrité des aliments.

8.6 Mesures de contrôle et mesures correctives

Les méthodes de surveillance, de gestion des écarts et de vérification sont au coeur de tout programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme fondé sur les principes de l'HACCP. Ces méthodes n'ont pas besoin d'être compliquées. Elles sont une suite d'opérations faciles qui dénotent une manière de penser et qu'on finit par accomplir par habitude. Voici en quoi peuvent consister ces opérations.

Voici une description des mesures qu'il faut prendre pour réduire les risques à la salubrité des aliments en ce qui concerne chacun des PCM de ce programme :

A) Réception des aliments (PCM 1C)

Méthodes de surveillance :

- > Si des silos sont utilisés à la ferme, vérifiez-les pour voir s'ils sont identifiés correctement (une fois par année);
- > Si les aliments sont livrés à la ferme dans des réservoirs, tenir un registre d'identification des silos recevant chaque chargement (une fois par année);
- > Lorsque les aliments sont livrés à la ferme, demander au camionneur de laisser un bordereau à la livraison des aliments;
- > Pour chaque chargement, tenir un registre des médicaments reçus ainsi que
- > de la date et de l'heure de réception;
- > Inspecter les aliments pour détecter entre autres la présence de moisissure;
- > Prélever des échantillons de la façon expliquée au chapitre 3. Entreposer
- > les échantillons en vue d'une éventuelle analyse.



DF

**Méthodes de gestion des écarts :**

Voici quelques mesures correctives qui peuvent s'avérer nécessaires :

- > Retirer les aliments des distributeurs d'aliments et noter la date et l'heure où ils ont été enlevés;
- > Communiquer avec l'équipe de capture et/ou le transformateur afin de fixer un autre moment pour leur intervention. Consigner cette démarche;
- > Rediriger les aliments vers un troupeau approprié. Aborder cet écart avec le fournisseur.

Méthodes de vérification :

- > Un auditeur doit vérifier la mise en œuvre des procédures et de surveillance du programme d'assurance salubrité des aliments du producteur. Cette vérification doit inclure une révision des dossiers de troupeau, observations et/ou interview du producteur/employé. Cette vérification doit survenir à chaque année selon les exigences de la fréquence des audits.

B) Mélange des ingrédients à la ferme (PCM 2C)**Méthodes de surveillance :**

- > Le producteur peut soit nettoyer, vider ou séquencer après la production de moulée avec des médicaments pour prévenir la contamination croisée.
- > Garder la production, le protocole de la séquence du mélange et les dossiers
- > Pour chaque lot, prenez un échantillon de la moulée et notez la médication dans les dossiers avec la date et l'identification du silo où elle est entreposée.
- > L'équipement doit être calibré avant son utilisation.
- > Pour la production de moulée médicamentée : La quantité adéquate de médicaments doit être mesurée/pesée, il doit y avoir un mélange adéquat du médicament dans la moulée, une contamination croisée doit être prévenue et la période de retrait du médicament doit être adhérente. De plus, la balance et les instruments de pesage doivent être vérifiés et doivent être appropriés pour le résultat que l'on veut obtenir, et le test d'efficacité doit être performé.

Méthodes de gestion des déviations :

- > Retirer les aliments des distributeurs d'aliments et noter la date et l'heure où ils ont été enlevés;
- > Communiquer avec l'équipe de capture et/ou le transformateur afin de fixer un autre moment pour leur intervention. Consigner cette démarche;
- > Rediriger les aliments vers un troupeau approprié. Aborder cet écart avec le fournisseur.

Méthodes de vérification :

- > Un auditeur doit vérifier la mise en œuvre des procédures et de surveillance du programme d'assurance salubrité des aliments du producteur. Cette vérification doit inclure une révision des dossiers de troupeau, observations et/ou interview du producteur/employé. Cette vérification doit survenir à chaque année selon les exigences de la fréquence des audits.

C) Traitement à l'aide de médicaments (PCM 3C)

Méthodes de surveillance :

- > S'assurer d'utiliser les bons médicaments au bon moment durant la période de croissance;
- > Suivre les instructions du fabricant ou la prescription vétérinaire.
- > Tenir un registre des médicaments employés et des dates marquant le début et la fin du traitement;
- > S'assurer que l'eau est dosée correctement, selon le matériel employé. Il faut vérifier les médicamenteurs avant chaque utilisation. Consigner la dose par écrit;
- > Les systèmes d'alimentation doivent tourner à vide et (ou) les conduites d'eau doivent être vidangées et rincées lorsqu'un traitement assorti d'une période de retrait a été administré durant la période d'engraissement.

Méthodes de gestion des déviations :

Pour la moulée médicamentée :

- > Suivre les mêmes méthodes que celles qui sont décrites pour la réception des aliments;
- > Retirer les aliments des distributeurs d'aliments et noter la date et l'heure où ils ont été enlevés;
- > Communiquer avec l'équipe de capture et/ou le transformateur afin de fixer un autre moment pour leur intervention. Consigner cette démarche;
- > Rediriger les aliments vers un troupeau approprié. Aborder cet écart avec le fournisseur.

Pour la médication dans l'eau :

- > Dans le cas des médicaments qui sont administrés dans l'eau, arrêter la distribution du médicament. Noter la date où elle a été enlevée.
- > Communiquer avec l'équipe de capture et/ou le transformateur afin de fixer un autre moment pour leur intervention. Noter cette démarche.

Méthodes de vérification :

- > Un auditeur doit vérifier la mise en œuvre des procédures et de surveillance du programme d'assurance salubrité des aliments du producteur. Cette vérification doit inclure une révision des dossiers de troupeau, observations et/ou interview du producteur/employé. Cette vérification doit survenir à chaque année selon les exigences de la fréquence des audits.



DF

9

PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX POUR LES FERMES D'ÉLEVAGE EN PARCOURS LIBRE

Introduction

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont mis au point un programme complet de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre pour faire la démonstration de la qualité des soins prodigués aux poulets canadiens. Ce programme a été conçu de façon à compléter le Programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre des PPC et à donner l'assurance, par la constitution de dossiers, que les producteurs respectent des normes de soins aux animaux appropriées.

Le Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre est fondé sur un document national : le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage*. La première publication de ce code de pratiques date de 1983. Il s'agissait alors de lignes directrices d'application volontaire visant à favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour les soins aux animaux donnés à la volaille. Les PPC ont collaboré avec le secteur des productions animales, les gouvernements, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, le Conseil canadien de protection des animaux et des universitaires spécialistes du comportement des animaux afin d'intégrer à ce code les normes appropriées pour le soin et la manipulation des poulets. La plus récente version du code a été mise au point en 2003. Le Code de pratiques est présentement en révision et un nouveau Code est anticipé pour 2015; Le Programme de soins aux animaux des PPC va incorporer les nouvelles exigences à ce moment là.

De plus, les *Principes généraux et normes de gestion des systèmes de production biologique* de l'Office générale des normes du Canada (modifiés en 2008) ont été révisés au moment du développement du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre. En vertu des normes canadiennes relatives aux produits biologiques, les animaux sont élevés en liberté.

Au cours des dernières années, tant au Canada qu'à l'étranger, les intervenants et les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés aux questions relatives au soin des animaux. Tous les trois ans, les PPC mènent une enquête sur les usages et les attitudes, dans le cadre d'un programme permanent de suivi de l'évolution de la consommation de poulet et des autres viandes ainsi que des attitudes des consommateurs (2010). Selon cette enquête des PPC, c'est le sort des poulets et des bovins qui, en ce qui concerne les soins aux animaux, préoccupe le plus le consommateur moyen. D'après les grands détaillants en alimentation, il faut montrer aux consommateurs, lorsqu'ils se présentent au comptoir des viandes, que l'industrie du poulet prodigue des soins appropriés à ses oiseaux.

Plusieurs programmes nationaux et internationaux de soins aux animaux ont été, ou sont en voie d'être, établis. Au Canada, Les Producteurs d'œufs du Canada et Les Éleveurs de dindon du Canada ont élaboré des programmes vérifiables de soins aux animaux pour leur secteur respectif de l'industrie avicole canadienne. Des programmes similaires ont aussi été créés et sont mis en œuvre aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie et dans l'Union européenne.

Les soins aux animaux sont une question importante pour les producteurs de poulet canadiens. Les PPC et l'industrie canadienne de la volaille ont toujours été fiers de leur excellente réputation en matière de soins aux animaux. Les producteurs canadiens de poulet ont accordé leur appui au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulets depuis son adoption. L'élaboration de ce programme témoignera de l'engagement des Producteurs de poulet à l'égard des soins aux animaux. Pouvoir en faire la preuve aux consommateurs sera l'un des éléments clés de la réussite de l'industrie du poulet à griller dans l'avenir.

9.1 Aliments et eau

Lorsque les poulets doivent, par suite du manque d'aliments, se bousculer pour se nourrir, le degré d'agressivité peut augmenter. Pour éviter cette situation, il faut vous assurer que les poulets disposent d'un espace suffisant pour se nourrir et boire adéquatement, et qu'ils ne manquent pas d'aliments ni d'eau.

A) Aliments

DF

Vous devez accorder aux poulets assez d'espace pour qu'ils puissent se nourrir sans restriction dans les aires d'élevage. Le nombre de mangeoires et leur modèle doivent convenir au nombre de poulets dans l'aire d'élevage, et elles doivent être installées à la bonne hauteur. Nous vous recommandons de suivre les conseils du fabricant ou de l'éleveur-souche, ou des deux, concernant l'espèce d'oiseau particulière que vous accouplez.

Le nombre total de mangeoires ou l'espace linéaire qui leur est réservé et les recommandations du fabricant doivent être consignés sur les Procédures de régie d'élevage.

Les aliments doivent combler les besoins nutritifs et assurer un bon état de santé.

Sur les conseils du vétérinaire du troupeau, lorsqu'une vague de chaleur est annoncée ou avant l'envoi à l'usine de transformation, pendant la période de jeûne, on peut cesser temporairement de donner des aliments. La durée du jeûne doit être établie en consultation avec le transformateur et le vétérinaire.

DF

Les exigences du Programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre des PPC doivent être suivies pour que la qualité des aliments et l'approvisionnement en aliments soient adéquats.

B) Eau

DF

Les poulets doivent avoir accès en permanence à de l'eau potable, sauf indication contraire d'un vétérinaire, dans le cadre de procédures de vaccination ou lors du processus de capture.

Les exigences du Programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre des PPC doivent être respectées pour assurer que la qualité de l'eau est appropriée.

FR

La température de l'eau ne devrait pas être supérieure à 30°C (86°F).



Il est recommandé d'avoir accès à un approvisionnement d'urgence en eau de 24 heures, de manière à pouvoir faire face à des interruptions de l'approvisionnement. La source de l'approvisionnement en eau doit se trouver soit à la ferme soit dans un endroit identifié se trouvant à l'extérieur de la ferme.



Le nombre et le modèle des abreuvoirs doivent convenir au nombre et à la taille des poulets. Suivez les recommandations du fabricant et de l'éleveur-souche pour l'espèce particulière d'oiseau que vous accouplez afin de choisir un système d'abreuvement approprié.

Le nombre total d'abreuvoirs ou d'abreuvoirs à tétine et les recommandations du fabricant doivent être consignés sur les Procédures de régie d'élevage.



Des compteurs d'eau sont des outils utiles pour évaluer la quantité d'eau bue par le troupeau.

9.2 Environnement

Selon votre système de gestion, vos exigences en matière d'éclairage, de ventilation, de chauffage et de réseau électrique de réserve seront variables. Même lorsque les oiseaux sont en liberté, une protection suffisante doit être assurée afin d'éviter l'exposition aux mauvaises conditions météorologiques.

A) Température

La température ambiante est le résultat des effets combinés de plusieurs variables, dont la température de l'air, l'humidité, la circulation d'air, la température des surfaces avoisinantes, la densité de peuplement, l'âge et le stade de production.

De façon générale, la zone de confort thermique des poulets se situe entre 20°C et 30°C (68°F à 86°F). Quand la température est inférieure à 26°C (78,8°F), les poussins d'un jour ne sont pas en mesure de maintenir leur température corporelle. La température dans l'aire d'élevage devrait toujours se situer entre 30°C et 32°C (86°F et 90°F) durant la première semaine après le placement des poussins. En règle générale, on devrait abaisser la température de 2°C à 3°C (de 4°F à 6°F) par semaine jusqu'à ce qu'elle se situe entre 21°C et 23°C (70°F et 75°F) une fois les poussins âgés de six semaines. Par la suite, on devrait maintenir la température entre 10°C et 27°C (62°F et 80°F). Il faut mesurer la température à la hauteur des oiseaux. On doit éviter de maintenir des températures extrêmes dans les aires d'élevage. Il est possible de modérer les effets de la chaleur en fournissant aux oiseaux des possibilités supplémentaires de se refroidir par évaporation ou par mouvement aérien. Il faut toujours protéger les poulets, peu importe leur âge, contre les courants d'air et les zones froides dans l'aire d'élevage.

Les conditions idéales de température varient selon les lignées de poulet. Vous devriez donc vous fier au comportement des poulets pour évaluer leur confort thermique.

Des températures trop élevées provoquent les effets suivants :

- > les poulets se rassemblent loin de la source de chaleur,
- > les événements sont visqueux,
- > les poulets battent des ailes et les étirent fréquemment,
- > les poulets halètent.

Des températures trop basses engendrent les effets suivants :

- > les poulets se rassemblent près de la source de chaleur,
- > les poulets se blottissent ou s'empilent les uns sur les autres,
- > les poulets ébouriffent leurs plumes,
- > les poulets adoptent une posture rigide ou sont agités de tremblements,
- > les poulets lancent des cris de détresse.

Quand la température atteint un niveau idéal, les poulets sont uniformément répartis dans toute l'aire d'élevage.

DF

Lorsque les oiseaux vivent à l'intérieur et que des systèmes d'alarmes sont utilisés, il faut inscrire toutes les alertes de température ainsi que les mesures correctives qui ont été prises (voir Registres propres aux troupeaux). Le système d'alarme doit vous alerter lorsque la température change et atteint des valeurs qui se situent en dehors de la zone de température optimale (confort thermique) appropriée selon l'âge et la race des poulets.

Lorsqu'il est impossible d'utiliser des systèmes d'alarme, il faut observer quotidiennement le comportement des oiseaux pour s'assurer qu'ils ne présentent pas les signes d'inconfort thermique mentionnés ci-dessus. Lorsque les oiseaux présentent des signes qui laissent croire que les valeurs se situent en dehors de la zone de température optimale (confort thermique), il faut inscrire ces signes ainsi que les mesures correctives qui ont été prises.

B) Qualité de l'air

Peu importe le système utilisé pour l'élevage (endroit fixe pour la poussinière, l'élevage en liberté ou box mobile) vous devez avoir un système fonctionnel afin de maintenir la litière/le sol sec et l'environnement autour des oiseaux acceptable de façon à ce que le niveau d'humidité et d'ammoniac ne soit pas excessif.

Lorsque les oiseaux vivent à l'intérieur, vos installations doivent être conçues de façon à ce que vous puissiez réguler la qualité de l'air dans l'aire d'élevage lorsqu'il se produit des changements climatiques normaux. Vous devez pouvoir assurer :

- > l'enlèvement de la vapeur d'eau,
- > l'élimination du gaz ammoniac,
- > l'élimination du dioxyde de carbone.

Un bon système de ventilation fera entrer assez d'air frais pour maintenir un troupeau en croissance en bonne santé. Il peut s'agir d'un système de ventilation mécanique ou d'un système de ventilation naturel. Les oiseaux doivent jouir d'un mouvement aérien adéquat. Vous devez pouvoir contrôler la fréquence du renouvellement de l'air et l'adapter à l'âge et au poids des poulets, en fonction des conditions atmosphériques

extérieures. Si les systèmes fonctionnent bien et qu'ils sont bien ajustés, la litière demeure sèche, les températures sont uniformes et il n'y a pas de courants d'air.

L'humidité relative devrait être maintenue à un niveau qui empêche l'excès d'humidité dans les litières et/ou la formation de condensation sur les murs. Par ailleurs, s'il y a trop peu d'humidité dans la litière, elle deviendra sèche et poussiéreuse. Le taux d'humidité relative acceptable est généralement de l'ordre de 50 p. 100 à 70 p. 100. Un niveau d'humidité supérieur à 70 p. 100 crée un excès d'humidité et des niveaux élevés de gaz ammoniac. Règle générale, le taux d'humidité est moins élevé à l'étape du placement. Il peut se situer en dehors de la fourchette mentionnée pendant de brèves périodes, en raison des conditions climatiques extérieures.

La concentration de gaz ammoniac dans l'air ne doit pas être supérieure à 25 ppm. À ce niveau, il devient difficile de travailler (c.-à-d. irritation nasale et des yeux). Entre 10 et 15 ppm, l'ammoniac peut être détecté à l'odeur.

FR

Si la concentration d'ammoniac dépasse 15 ppm, des mesures devraient être prises pour la réduire afin d'éviter toute lésion aux voies respiratoires des oiseaux.

DF

Le producteur ou un représentant de la ferme doit surveiller chaque jour la qualité de l'air dans l'aire d'élevage. Si les paramètres de qualité de l'air ne sont pas conformes (niveau d'ammoniac supérieur à 25 ppm, humidité ou de changement d'air), il faut prendre des mesures immédiates pour l'améliorer.

FR

Les appareils de surveillance de l'ammoniac (p. ex. les bandes et les tubes) sont des outils utiles pour déterminer le niveau d'ammoniac dans l'aire d'élevage.

Suivi de la qualité de l'air :

- > Surveiller la litière trop humide ou trop sèche. Cette mesure donne une estimation du niveau d'humidité dans l'aire d'élevage.
- > Surveiller les irritations oculaires ou nasales. Cette mesure indique si le niveau d'ammoniac est trop élevé.
- > Observation du comportement des oiseaux. Les oiseaux sont-ils entassés ou répartis également sur toute la superficie de l'aire d'élevage? Les oiseaux se regrouperont si la température est inégale ou s'il y a des courants d'air.

Voici quelques-unes des mesures qui peuvent être prises pour réduire le niveau d'ammoniac dans l'aire d'élevage :

- > augmenter le taux de renouvellement de l'air, la puissance du système de ventilation devant être proportionnée à la densité de peuplement;
- > donner aux oiseaux des aliments qui réduisent la teneur en urée et en protéines de leurs déjections;
- > minimiser les débordements d'eau aux abreuvoirs, les abreuvoirs à tétine donnant moins lieu à des débordements que les abreuvoirs à cloche;
- > utiliser de la litière qui peut absorber de grandes quantités d'eau;
- > retirer la litière détrempée et la remplacer par une litière sèche;
- > réduire la densité de peuplement.

C) Éclairage

Les poulets réagissent facilement à la durée du jour et aux différences d'intensité lumineuse pendant leur période de croissance. C'est pourquoi le choix de votre programme d'éclairage dans l'aire d'élevage constitue une importante décision du point de vue de la gestion agricole. Il existe un grand nombre de programmes. La lumière naturelle du jour peut aussi être utilisée.

DF

Au cours des trois premiers jours après la naissance des poussins, fournir un éclairage suffisant pour que les poussins mangent, boivent et circulent normalement. De plus, l'éclairage de jour doit permettre d'inspecter visuellement les poulets sans difficulté.

Au cours des trois premiers jours, un éclairage moyen de 20 lux à la hauteur des poussins devrait être maintenu afin de les encourager à commencer à se nourrir normalement.

20 lux : l'utilisation d'une ampoule incandescente standard de 60 W/120 V par chaque 18,5 m² (200 pi²) de la superficie du poulailler assurera un niveau d'éclairage de 20 lux si les ampoules sont installées à environ 3 mètres (10 pi) au dessus du plancher. Pour économiser l'énergie, on peut utiliser une lampe fluorescente compacte de 13 W ou de 15 W.

DF

Vous devez consigner des renseignements sur votre programme d'éclairage dans les Procédures de régie d'élevage. Il faut mentionner tout éclairage naturel.

Les oiseaux devraient être exposés à une période d'obscurité (éclairage au niveau des oiseaux qui ne dépasse pas 50 % de l'intensité lumineuse habituelle). La période d'obscurité doit être d'au moins 1 heure par période de 24 heures, sauf durant la période de couaison (du placement à l'âge de 5 jours) au cours de laquelle l'éclairage peut être continu.

Environnement d'élevage de poulet en parcours libre

De nombreux facteurs inciteront le troupeau à utiliser le terrain de parcours libre. Outre la saison et la température (les oiseaux préfèrent les jours chauds au ciel couvert), l'utilisation du terrain de parcours libre tend à augmenter avec l'âge et les oiseaux préfèrent se promener en liberté après le lever du soleil et avant le coucher du soleil. D'autres facteurs incitent les oiseaux à sortir, notamment :

- > des abris contre le vent et la pluie;
- > des zones ombragées;
- > un refuge contre les prédateurs.

Tous les oiseaux doivent avoir accès des installations de protection; des conditions appropriées doivent être présentes afin de protéger les oiseaux lors de conditions météorologiques défavorables. Les oiseaux doivent avoir accès à des zones assez ombragées et doivent disposer d'assez d'abris dans le terrain de parcours libre répondant aux besoins du troupeau.

Le terrain de parcours libre ou les box mobiles doivent être au moins munis d'une clôture simple ou d'un système de clôture qui empêche les prédateurs d'y accéder.

DF

Le terrain de parcours libre doit être exempt de débris pouvant abriter des prédateurs.

Les mangeoires et les abreuvoirs doivent être conçus pour prévenir l'accès aux oiseaux sauvages.

Le terrain de parcours libre doit être établi et aménagé de façon à éviter que les oiseaux s'exposent à la boue et aux autres conditions défavorables, y compris les zones sous les mangeoires et les abreuvoirs.

La plus grande partie du terrain de parcours libre doit être couverte par la végétation.

Lorsque les oiseaux ont accès au terrain de parcours libre à partir d'un poulailler, les poulaillers doivent être conçus pour permettre à tous les oiseaux l'accès facile vers le terrain de parcours libre et l'accès au poulailler à partir de ce terrain.

FR

Des brise-vent devraient être disponibles dans les zones susceptibles d'être exposées à de grands vents.

D) Systèmes de secours

DF

Le cas échéant, vous devez disposer de systèmes de surveillance et d'alarme qui fonctionnent afin d'être informé de toute panne d'électricité et de toute variation de température. Vous devez mettre à l'essai le système d'alarme au moins une fois par cycle de production pour veiller à ce qu'il fonctionne adéquatement et inscrire la date des essais dans un registre.

- > Autrement, les opérations doivent pouvoir démontrer que leur surveillance du troupeau est suffisamment fréquente pour s'assurer qu'une panne du système d'alimentation et du système d'approvisionnement en eau serait détectée en temps pour corriger le problème avant que cela devienne grave.

Vous devez disposer, dans les aires d'élevage qui nécessitent de l'énergie électrique, d'une génératrice auxiliaire ou d'un autre système permettant de fournir et de maintenir une ventilation, une alimentation, un abreuvement et des systèmes adéquats à toutes les étapes de la croissance. Il peut s'agir d'une génératrice auxiliaire ou d'un système de ventilation naturelle et d'un système manuel d'alimentation et d'abreuvement, etc. Si vous utilisez une génératrice auxiliaire, vous devez en vérifier le fonctionnement au moins une fois par cycle de production afin d'assurer, en cas de panne, le maintien d'un environnement propice aux poulets.

- > Autrement, les opérations doivent pouvoir démontrer qu'elles peuvent fournir des aliments, de l'eau et une ventilation sans automatisation.

DF

Les employés du poulailler doivent disposer, en cas d'incendie ou d'autre catastrophe, des coordonnées du personnel clé du poulailler avec qui communiquer.

9.3 Densité de peuplement et gestion des litières

A) Densité de peuplement

Les poulets doivent disposer d'un espace suffisant pour pouvoir, sans entraves, marcher, tourner, s'asseoir, lisser leurs plumes, battre des ailes, les étirer et prendre des bains de poussière.

On doit viser une densité de peuplement qui, à son niveau le plus élevé, avant que les poulets soient expédiés, ne dépasse pas 31 kg/m² (6,35 lb/pi²) à moins que le poulailler ne satisfasse aux exigences présentées ci-dessous. Lorsque la réglementation provinciale stipule que la densité de peuplement doit être égale ou inférieure à 31 kg/m² (6,35 lb/pi²), cette réglementation l'emporte sur les exigences de densité de peuplement du présent programme.

Conversion de la densité

kg/m ²	kg/ft. ²	lb/ft. ²
31	2,88	6,35
38	3,53	7,78

La superficie totale de l'aire de couvaion dans le poulailler ou toute autre aire intérieure et la superficie totale du terrain de parcours libre dont disposent les oiseaux et le nombre total de poulets nécessaire pour que la densité ciblée au moment où les oiseaux atteignent leur poids pour le marché soit atteinte doivent être inscrits sur la PRE.

La densité maximale peut atteindre 38 kg/m² (7,78 lb/pi²) dans le cas des poulaillers dont les installations s'y prêtent. Les critères permettant de déterminer si c'est le cas ont trait au taux de mortalité du troupeau, à la qualité de l'air, aux programmes d'élevage, au système d'alimentation et d'abreuvement, au système de ventilation et aux méthodes de contrôle de la litière. Les producteurs dont l'élevage affiche une densité supérieure à 31 kg/m² doivent faire preuve de vigilance en ce qui a trait aux signes de stress et de surpeuplement. Les indicateurs sont, entre autres, un taux de mortalité élevé, un taux élevé de boiterie, une mauvaise qualité de la litière, une croissance médiocre et une mauvaise ventilation. Les paramètres ci-dessous sont conçus pour servir d'outils pour le contrôle et la prévention de telles conditions dans les élevages dont la densité dépasse 31 kg/m².

Si la densité de peuplement varie entre **31 kg/m² et 38 kg/m²** (6,35 lb/pi² et 7,78 lb/pi²) :

Les exigences suivantes doivent être suivies pour le poulailler et l'aire de parcours libre :

- > Le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs doit être suffisant pour le nombre de poulets. Vous ne pouvez pas avoir plus de poulets que ce que les mangeoires et les abreuvoirs peuvent fournir.
- > Il faut tenir des registres de la mortalité, des cas d'euthanasie et des condamnations pour chaque troupeau. Les taux de mortalité et de condamnations ne doivent pas être plus élevés que ce qui est prévu pour une densité de peuplement maximale de 31 kg/m² (6,35 lb/pi²).
- > Des compteurs doivent être disponibles et la consommation doit être consignée quotidiennement pour contrôler les changements de consommation d'eau.

DF

DF

DF

- > Les poulets ne doivent pas parcourir plus de 3 à 4 mètres (10 à 13 pi) pour se nourrir ou s'abreuver lorsque la densité de peuplement varie entre 31 kg/m² et à 38 kg/m² (6,35 lb/pi² à 7,78 lb/pi²).

Les exigences suivantes doivent être suivies pour le poulailler :

- > Les températures minimale et maximale doivent être consignées tous les jours.
- > Il y a des hygromètres ou des détecteurs d'ammoniac permettant de vérifier que la qualité de l'air est convenable. Les niveaux d'humidité ou d'ammoniac doivent être mesurés à chacun des étages du poulailler/de l'aire de couvaision et les taux minimaux et maximaux observés durant chaque période de 24 heures doivent être consignés. Des mesures correctives doivent être prises si ces niveaux ne respectent pas la norme acceptable. Un niveau d'humidité relative entre 50 et 70 % et une concentration d'ammoniac inférieure à 25 ppm sont acceptables.

FR

La densité de peuplement dans le terrain de parcours libre ne devrait pas dépasser la capacité afin d'y maintenir les fourrages

Le nombre maximal de poussins pouvant être placés est influencé par le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs, et leur capacité. Il faut donc tenir compte, au moment de la planification du placement, du nombre de poussins que les mangeoires et les abreuvoirs peuvent approvisionner. Référez-vous à l'exemple de calcul à la fin de ce chapitre.

La pratique qui consiste à éclaircir les troupeaux est considérée comme étant acceptable à condition que, à son niveau le plus élevé, la densité de peuplement ne dépasse pas 31 kg/m² ou 38 kg/m² en respectant les exigences ci avant. Vous devez savoir que la pratique d'éclaircissement représente un risque de biosécurité pour votre troupeau. Consultez le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme concernant les poulets élevés en liberté pour connaître les procédures recommandées en matière de capture.

B) Gestion de la litière

Selon le système de production adopté, on peut utiliser la litière uniquement dans la poussinière ou lorsque les oiseaux restent pendant une période prolongée sous un abri dans le terrain de parcours libre.

DF

Vous devez vous assurer que la litière utilisée dans l'aire d'élevage intérieure est de bonne qualité, qu'elle est propre, sèche et absorbante, et que le matériau, la taille des particules et l'épaisseur sont adéquats. Les copeaux de bois et la paille coupée constituent des exemples de bonne litière.

Si la litière est utilisée, vous devez vérifier sa qualité tous les jours.

Il est important de bien gérer la litière pour élever des poulets en santé. Les niveaux d'ammoniac augmentent si la litière devient trop humide, et cela peut entraîner des lésions aux pattes, des brûlures aux jarrets et des ampoules au bréchet. Les litières trop sèches peuvent jouer un rôle dans les infections respiratoires.

DF

Si la qualité de la litière n'est pas adéquate, c'est-à-dire qu'elle est trop humide ou trop sèche, des mesures immédiates doivent être prises pour l'améliorer.

Une façon de déterminer rapidement le niveau d'humidité d'une litière consiste à :

- > presser celle-ci dans la main; si le taux d'humidité est approprié, la litière devrait être légèrement compacte lorsqu'elle est pressée; la masse résultante devrait se défaire facilement;
- > par contre, si elle est très agglutinée, le niveau d'humidité est trop élevé,
- > et la masse obtenue en pressant la litière reste intacte;
- > si la litière ne tient pas lorsqu'elle est pressée, cela signifie que le niveau d'humidité est trop bas, et que la litière ne peut pas former une masse.

DF

Après chaque troupeau, la litière doit être éliminée et remplacée par de la litière propre une fois le nettoyage en profondeur de l'aire d'élevage achevé.

Nous recommandons que les planchers se trouvant au niveau du sol du poulailler/ de la poussinière soient en béton, ce qui facilitera le nettoyage et la désinfection. Le nettoyage et la désinfection sont essentiels pour empêcher la propagation des agents de contamination. Les planchers en terre battue dans le poulailler/ de la poussinière ne sont donc pas recommandés, puisqu'ils ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés convenablement.

9.4 Surveillance et manipulation des poulets

Une fois que les responsables du couvoir vous ont informé de la date et de l'heure de la livraison, assurez-vous que l'aire d'élevage des poussins est prête à recevoir ces derniers.

DF

Vous devez respecter les exigences du Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme pour les fermes d'élevage en parcours libre des PPC afin que votre aire d'élevage soit prête à accueillir les poussins au moment de leur livraison.

Le producteur de poulets, ou un de ses représentants, doit toujours être présent lors de la livraison et du placement des poussins afin de s'assurer qu'ils sont en bonne condition physique et de veiller à ce que l'environnement leur convienne.

Lorsque vous placez les poussins, apportez les cartons directement à l'intérieur du poulailler/ de la poussinière et disposez-les uniformément dans l'espace prévu pour la couvaie.

Libérez les poussins délicatement et avec soin. Voici quelques points importants à respecter :

- > Les cartons qui contiennent les poussins devraient toujours être manipulés en position horizontale et ils ne devraient jamais être lancés ni échappés.
- > Les poussins devraient être retirés du carton en penchant celui-ci lentement, puis en le retirant d'un geste souple et rapide.
- > Si le poussin est retiré du carton manuellement (les mains formant une coupe), il ne doit pas être serré.
- > Les poussins ne doivent pas tomber d'une hauteur qui risquerait de leur causer des blessures.

DF

Vous devez inspecter votre nouveau troupeau de poussins dès son arrivée. Consignez vos observations. Notez toute mesure corrective que vous avez prise. Référez-vous au chapitre 5 pour les critères d'évaluation de la qualité des poussins.

Parfois, vous devrez examiner de plus près certains de vos poulets. Par exemple, lorsque vous constatez les premiers signes cliniques d'une maladie. Manipuler un poulet peut le stresser si on s'y prend mal.

DF

Vous devez vérifier vos poulets au moins deux fois par jour et plus souvent par mauvais temps. Ce que vous devez observer, deux fois par jour :

- > les poulets malades ou blessés,
- > les bruits anormaux de la respiration et la respiration par la bouche,
- > les poulets morts,
- > la boiterie et l'incapacité de se lever,
- > la forme physique,
- > l'état du plumage,
- > le comportement.

FR

Voici ce qu'il est recommandé de faire pour réduire les risques d'affolement et ne pas effaroucher les poulets lorsqu'on s'en occupe :

- > le personnel doit porter des vêtements ayant la même apparence;
- > les procédures normales doivent être effectuées de façon régulière et selon un horaire établi;
- > le même signal doit être donné lorsque quelqu'un entre dans l'aire d'élevage pour avertir les poulets qu'une personne s'approche.

DF

Vous devez vérifier vos mangeoires, vos abreuvoirs et votre système de ventilation au moins deux fois par jour et réparer immédiatement toute défectuosité.

9.5 Pratiques en matière de soins de santé

DF

Le nom et les coordonnées d'un vétérinaire spécialiste des volailles, qui connaît votre exploitation ainsi que ceux d'un substitut doivent être inscrits sur les Procédures de régie d'élevage.

En cas d'élevage de poules en liberté, l'éleveur doit bien connaître les signes avant-coureurs d'une maladie. Vous devriez consulter un vétérinaire, au besoin, pour obtenir des conseils sur la santé et le bien-être de chacun des troupeaux que vous élevez.

DF

Vous devez surveiller les signes cliniques de maladie et les taux inhabituellement élevés de mortalité. Si vous constatez un état anormal au sein du troupeau, consultez un vétérinaire. Vous recevrez un diagnostic et des recommandations quant au traitement pertinent. Conservez ces rapports. Si la présence d'une maladie à déclaration obligatoire est confirmée ou soupçonnée, vous devez en informer un vétérinaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ou encore, il faut communiquer avec le vétérinaire provincial ou un laboratoire provincial et le conseil provincial si une maladie à déclaration obligatoire dans la province est dépistée.

Voici quelques signes indicateurs de la présence de maladies :

- > mortalité accrue,
- > diminution de la consommation d'aliments et d'eau,
- > modifications du degré d'activité ou du comportement,
- > plumage anormal,
- > déjections anormales,
- > changements de la respiration.

Vous devez adopter des mesures pour prévenir les blessures à répétition dans le troupeau. Vous devez agir rapidement pour trouver la cause des blessures récurrentes et prendre des mesures correctives.

DF

Les éleveurs doivent observer les oiseaux pour détecter d'éventuels parasites qui pourraient compromettre le bien-être des oiseaux et les traiter dans le cas échéant.

FR

En raison de l'augmentation des risques liés aux oiseaux sauvages, il est recommandé de ne pas laisser le poulet à griller à l'extérieur au cours des périodes de migration (printemps et automne).

DF

Les médicamenteurs sont des outils pratiques pour le traitement des oiseaux malades. Si des médicamenteurs sont utilisés, observez les exigences énoncées dans le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme concernant les poulets élevés en liberté des PPC pour l'entretien des médicamenteurs.

Les troubles des pattes peuvent causer énormément de douleur et d'inconfort. La boiterie doit être surveillée de près chez les poulets. Les poulets boiteux qui ne peuvent marcher, ni se nourrir et boire, doivent être euthanasiés. Vous trouverez une méthode d'évaluation de la boiterie dans Kestin et coll. (1992).

Les lésions aux coussinets doivent être étroitement surveillées. Elles peuvent varier, allant de la décoloration de la peau à l'ulcération et à l'inflammation des coussinets. Ces lésions sont causées par la mauvaise condition de la litière (humidité et un fort taux d'ammoniac). Il faut prendre des mesures pour améliorer la qualité de la litière si des poulets du troupeau souffrent de lésions aux coussinets.

DF

Les taux de mortalité globaux des troupeaux des deux sexes ne doivent pas dépasser les valeurs inscrites dans le tableau ci-dessous. La mortalité attribuable à des facteurs qui échappent au contrôle du producteur, les maladies transmises verticalement (p.ex., hépatite) ou l'euthanasie (réforme) attribuable à la taille des poussins ou à une croissance arrêtée n'est pas comprise dans ces paramètres et ne donne pas lieu à l'imposition de mesures correctives pour le producteur. Les taux de mortalité au-dessus de ceux cités ici-bas (p. ex. due à une activité accrue des prédateurs) seront examinés cas par cas pour déterminer s'il y a des actions qui auraient pu être prises par l'éleveur pour prévenir une mortalité excessive et pour s'assurer que toutes les procédures du PASAF et du PSA ont été suivies.

Étant donné les différences de taux de mortalité attribuables au sexe, les taux de mortalité globaux des troupeaux composés exclusivement de mâles peuvent dépasser les taux de mortalité des troupeaux des deux sexes de 2 %.

Paramètres pour la mortalité dans les troupeaux des deux sexes selon l'équation $2 + (0,06 \times \text{âge à l'abattage en jours})$

Âge à l'abattage (semaines)	Âge à l'abattage (jours)	Mortalité théorique du troupeau (%)
4	28	3,68
5	35	4,10
6	42	4,52
7	49	4,94
8	56	5,36

DF

Le taux de mortalité doit être consigné quotidiennement. Si le taux de mortalité est supérieur à 2 p. 100 en 24 heures, il faut aviser un vétérinaire. Le problème, les mesures correctives qui sont prises et les résultats obtenus doivent être consignés.

Les poulets malades ou blessés doivent être supprimés tous les jours. Lorsque cela s'avère nécessaire, ils doivent être euthanasiés sans cruauté par du personnel compétent.

On considère que les techniques d'euthanasie ne sont pas cruelles lorsque la mort survient rapidement et que la douleur, la peur et la détresse sont minimales. Il faut faire tout ce qu'on peut pour réduire la douleur, la peur et la détresse. Lorsqu'elle est exécutée correctement, la dislocation cervicale est considérée comme une technique d'euthanasie des poulets sans cruauté et acceptable.

Il faut respecter la réglementation et les lignes directrices provinciales relatives à l'environnement et à la gestion des déchets lorsqu'on élimine les oiseaux morts.

9.6 Capture et chargement

La capture et le chargement sont des tâches dont le producteur et le transformateur se partagent la responsabilité. À la ferme, planifier et concevoir les installations de façon appropriée et donner facilement accès aux oiseaux au moment des chargements permet d'améliorer la manipulation sans cruauté des poulets. La conception des installations devrait décourager le transfert inutile des poulets entre les membres de l'équipe de capture.

Si la capture se fait à l'intérieur du poulailler, il est recommandé de prévoir ce qui suit lors de la conception d'un poulailler.

- > Un accès facile aux zones de chargement et de déchargement des poulaillers.
- > Des gouttières au-dessus des portes de chargement.
- > Des zones et des rampes de chargement et de déchargement qui permettent à l'équipe d'expédition de manipuler les poulets correctement. La conception des bâtiments devrait réduire au minimum le transfert inutile des poulets entre les membres de l'équipe.
- > Un éclairage adéquat doit permettre une vision nocturne appropriée.
- > Une trémie (le cas échéant) par laquelle les gens peuvent faire passer les poulets sans risque. La trémie devrait mesurer au moins un mètre carré (10,76 pieds carrés). Aucun obstacle, comme des solives de plancher, ne devrait nuire au transfert des poulets.

- > Les bâtiments devraient compter un nombre suffisant de portes ou d'ouvertures de taille appropriée au genre de capture en cours.
 - Lorsque les poulets sont placés dans des caisses à claire-voie pour le transport, les bâtiments doivent être munis d'une porte tous les 15 m (49 pi), tout le long du poulailler. Il est recommandé que les portes aient au moins 120 cm (48 po) de largeur et 200 cm (78 po) de hauteur.
 - Lorsque la capture modulaire est employée, les bâtiments doivent posséder une porte assez large pour que l'équipement et les modules s'y glissent facilement.
- > Les structures doivent être construites, et entretenues, de telle façon qu'il n'y ait pas de bords coupants qui pourraient blesser les oiseaux.

Si la capture se fait dans le terrain de parcours libre, il est recommandé de prévoir ce qui suit lors de la conception :

- > Les véhicules doivent avoir un accès adéquat au terrain de parcours libre. Lorsque ce n'est pas possible, il faut trouver un autre moyen pour transporter les oiseaux/les caisses dans le camion afin d'éviter de prolonger les périodes de chargement.
- > Un éclairage adéquat doit être disponible pour faciliter le travail en soirée.

L'utilisation de machines de capture et de systèmes de transport modulaires peut aider à réduire les problèmes de capture et de chargement ainsi que les blessures causées aux poulets. Cependant, on ne devrait envisager de se servir que de machines qui manipulent sans cruauté les oiseaux.

DF

Le producteur ou son représentant doit être disponible (sur les lieux ou par téléphone) pour aider l'équipe, si un problème survient au moment de la capture.

Si la capture se fin à l'intérieur d'un box ou d'un poulailler, il faut soulever ou enlever les mangeoires et les abreuvoirs et diminuer l'intensité de l'éclairage pour faciliter la capture des poulets.

Il est recommandé d'augmenter la ventilation pendant la capture afin d'améliorer les conditions de travail des équipes de capture. Les oiseaux doivent être habitués à une température plus fraîche avant l'arrivée des équipes de capture.

Consultez la section 5 du *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage* ou le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Transport pour plus de renseignements sur le transport des volailles sans cruauté*.

9.7 Contrôle des insectes, contrôle des prédateurs, biosécurité et salubrité

Les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes peuvent être porteurs de maladies infectieuses; il faut donc les empêcher d'entrer dans l'aire d'élevage. En outre, vous devez réduire le contact direct et visuel entre vos poulets et d'autres animaux, car cela peut les effrayer.

DF

Vous devez mettre en place un programme de lutte contre les animaux et les insectes nuisibles efficace et ne jamais permettre aux animaux de compagnie d'avoir un contact avec le troupeau dans le poulailler/poussinière ou dans le terrain de parcours libre. Votre programme de lutte contre les parasites doit être consigné par écrit.

Nota : Les fermes d'élevage en parcours libre hébergent généralement de plus gros animaux avec les poulets pour contrôler les prédateurs. Selon la taille du parcours, il est permis de faire cohabiter un ou deux animaux avec les poulets par mesure de contrôle des prédateurs.

Les agents pathogènes, qu'il s'agisse de virus, de bactéries, de champignons ou de parasites, peuvent attaquer les poulets. Ils peuvent réduire le bien-être de vos oiseaux, diminuer votre production et menacer la confiance du consommateur envers votre produit. Les personnes, les animaux de compagnie, les poulets, les rongeurs et les autres animaux peuvent tous être porteurs de maladies. Le premier moyen de défense pour protéger vos troupeaux est de limiter, autant que possible, ce qui entre en contact avec eux. Le deuxième moyen de défense est votre programme de nettoyage et de désinfection. Le nettoyage et la salubrité sont les clés qui brisent le cycle de la contamination.

DF

Il faut observer les exigences du Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme concernant les poulets élevés en liberté des PPC en matière de biosécurité, de nettoyage, de désinfection et de lutte contre les insectes nuisibles et les prédateurs.

9.8 Exemple de calcul de la densité de peuplement

Exemple 1 : Poulailler avec accès à une aire de parcours libre avec des oiseaux qui sont confinés dans le poulailler de façon périodique.

L'exemple qui suit est un calcul pour déterminer le nombre maximum de poussins qui peuvent être placés sur un plancher particulier du poulailler et du parcours libre est basé sur les paramètres suivants. Dans ce scénario, les poulets peuvent être confinés dans le poulailler.

- > Superficie du plancher : 30 m x 15 m avec une sale de travail de 3,05 m x 3,05 m
- > Parcours libre : 60 m x 50 m
- > Poids-cible : 2,0 kg ou 4,41 lbs
- > Densité maximale : 31 kg/m² ou 6,35 lb/ft²
- > Estimation de la mortalité : 3%
- > Nombre total de mangeoires (les mangeoires sont situées dans le poulailler) : 124
- > Nombre total d'abreuvoirs à tétine (les abreuvoirs sont situés dans le poulailler) : 569
- > Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux par mangeoire : # oiseaux / mangeoire : 55
- > Recommandation du fabricant quant au nombre d'abreuvoirs à tétine : # oiseaux / tétine : 12

Étape 1 : Aire du poulailler

L'aire du poulailler devrait être prise à l'intérieur et ne doit comprendre que l'aire accessible aux oiseaux.

$$\begin{aligned} & (\text{longueur} \times \text{largeur du poulailler}) - (\text{longueur} \times \text{largeur de la sale de travail}) \\ &= (30 \text{ m} \times 15 \text{ m}) - (3,05 \text{ m} \times 3,05 \text{ m}) \\ &= 450 \text{ m}^2 - 9,30 \text{ m}^2 \\ &= 440,07 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

Étape 2 : Aire du parcours libre

L'aire du parcours libre devrait être basée sur l'aire accessible aux oiseaux.

$$\begin{aligned} & (\text{longueur} \times \text{largeur du parcours}) \\ &= 50 \text{ m} \times 60 \text{ m} \\ &= 3\,000 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

Étape 3 : calcul du nombre d'oiseaux basé sur la superficie du poulailler

$$\begin{aligned} &= (\text{aire totale du poulailler} \times \text{densité maximale}) / \text{poids-cible} \\ &= (440,07 \text{ m}^2 \times 31 \text{ kg/m}^2) / 2,0 \text{ kg} \\ &= \text{approx. } \mathbf{6\,821 \text{ oiseaux}} \end{aligned}$$

Étape 4 : calcul du nombre d'oiseaux basé sur la superficie de l'aire de parcours libre

$$\begin{aligned} &= (\text{aire totale du parcours} \times \text{densité maximale}) / \text{poids-cible} \\ &= (3\,000 \text{ m}^2 \times 31 \text{ kg/m}^2) / 2,0 \text{ kg} \\ &= \text{approx. } \mathbf{46\,500 \text{ oiseaux}} \end{aligned}$$

Étape 5 : calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires

$$\begin{aligned} &= (\text{nombre total de mangeoires}) \times (\# \text{ oiseaux} / \text{mangeoire recommandés}) \\ &= 124 \times 55 \\ &= \mathbf{6\,820 \text{ oiseaux}} \end{aligned}$$

Étape 6 : calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre d'abreuvoirs

$$\begin{aligned} &= (\text{nombre total d'abreuvoirs}) \times (\# \text{ oiseaux} / \text{tétine recommandés}) \\ &= 569 \times 12 \\ &= \mathbf{6\,828 \text{ oiseaux}} \end{aligned}$$

Étape 7 : # Maximum de poussins qui peuvent être placés

Utilisez le nombre de la capacité la plus basse de l'étape 3, 4, 5 ou 6 pour calculer le nombre maximal de poussins pouvant être placés.

$$= (\text{capacité minimum de l'étape 3, 4, 5 ou 6}) \times (100) / (100 \text{ estimation de la mortalité})$$

$$= 6\,820 \times (100) / (100 - 3)$$

$$= 7\,031 \text{ oiseaux (ce nombre représente le \# maximal de poussins pouvant être placés)}$$

Notes : Si les oiseaux sont confinés dans le poulailler ou dans l'aire de parcours libre, la densité de peuplement dans un ou l'autre de ces emplacements ne peut excéder l'exigence relative à la densité de peuplement de ce programme. Si les oiseaux ne sont jamais confinés à un endroit spécifique alors l'aire totale combinée du parcours libre et du poulailler peut être utilisée pour déterminer le nombre maximal de poussins pouvant être placés.

Exemple 2 : Unités mobiles

L'exemple qui suit est un calcul pour déterminer le nombre maximum de poussins qui peuvent être placés par unité mobile. Les paramètres sont les suivants :

- > Superficie de l'unité mobile : 4 m x 5 m
- > Poids-cible : 2,0 kg ou 4,41 lbs
- > Densité maximale : 31 kg/m² ou 6,35 lb/ft²
- > Estimation de la mortalité : 3%
- > Nombre total de mangeoires dans le parcours : 5
- > Nombre total d'abreuvoirs à tétine dans le parcours : 5
- > Recommandation du fabricant quant au nombre d'oiseaux par mangeoire :
oiseaux / mangeoire : 66
- > Recommandation du fabricant quant au nombre d'abreuvoirs à tétine :
oiseaux / tétine : 60

Étape 1 : Aire de l'unité mobile

L'aire devrait être basée sur les mesures prises à l'intérieur de l'unité mobile et inclure seulement la superficie accessible aux oiseaux.

(longueur x largeur du plancher)

$$= (4 \text{ m} \times 5 \text{ m})$$

$$= 20 \text{ m}^2$$

Étape 2 : calcul du nombre d'oiseaux basé sur la superficie de l'unité mobile

$$= (\text{aire totale de l'unité} \times \text{densité maximale}) / \text{poids-cible}$$

$$= (20 \text{ m}^2 \times 31 \text{ kg/m}^2) / 2,0 \text{ kg}$$

$$= \text{approx. } 310 \text{ oiseaux}$$

Étape 3 : calcul du nombre d'oiseaux base sur le nombre de mangeoires

= (nombre total de mangeoires par unité) x (# oiseaux / mangeoire recommandés)

= 5 x 66

= **330 oiseaux**

Étape 4 : calcul du nombre d'oiseaux base sur le nombre d'abreuvoirs

= (nombre total d'abreuvoirs) x (# oiseaux / abreuvoir recommandés)

= 5 x 60

= **300 oiseaux**

Étape 5 : # Maximum de poussins pouvant être placés par unité mobile

Utilisez le nombre de la capacité la plus basse de l'étape 2,3 ou 4 pour calculer le nombre maximal de poussins pouvant être placés.

= (capacité minimum de l'étape 2, 3, ou 4) x (100) / (100 estimation de la mortalité)

= 300 x (100) / (100 - 3)

= **310 oiseaux** (ce nombre représente le # maximal de poussins pouvant être placés par unité mobile)

10

TENUE DES DOSSIERS

Les formulaires sont conçus de manière à vous aider à démontrer votre maîtrise des opérations et à fournir une preuve de salubrité des aliments, de biosécurité et des pratiques des soins aux animaux sur la ferme. Ces formulaires sont nécessaires durant les processus de pré-vérification et de vérification. Elles joueront un rôle très important pour montrer que vous avez correctement mis en œuvre les exigences du PASAF pour les fermes d'élevage en parcours libre et du Programme de soins aux animaux.

La tenue de dossier est la clé d'un programme solide fondé sur l'HACCP. Les registres permettent aux éleveurs de prouver qu'ils ont fait ce qu'ils disent avoir fait. Les formulaires utilisés :

- > Démontrent votre maîtrise des opérations;
- > Documentent ce que vous avez fait;
- > Offrent aux éleveurs un rappel de ce qui doit être fait afin d'assurer que les pratiques de salubrité des aliments de la ferme, de biosécurité et de soins aux animaux sont respectées.

Des formulaires sont inclus dans le présent manuel, mais si vous avez déjà votre propre système ou un programme personnel de contrôle comportant des formulaires qui respectent les objectifs de ce programme, vous n'avez pas à changer et pouvez continuer à vous en servir. Vous devrez toutefois vérifier que toute l'information exigée par le présent manuel se retrouve dans vos formulaires.

10.1 Types de registres

DF

A) Procédures de régie d'élevage

- > Vous trouverez sous l'onglet « Tenue des dossiers » du présent manuel un livret sur les Procédures de régie d'élevage liées au PASAF et au PSA pour les fermes d'élevage en parcours libre. Le formulaire de Procédures de régie d'élevage vous permet de décrire les procédures que vous suivez normalement sur votre ferme. Il faut remplir ces formulaires pour montrer les pratiques qui sont couramment utilisées dans votre ferme. Pour le calcul de densité de peuplement, un exemple a été fourni à la fin du chapitre 9.
- > Ces formulaires doivent être remplis avant la mise en œuvre initiale à la ferme. Elles doivent aussi être revues chaque année ou mises à jour au besoin.

B) Dossiers des troupeaux (à remplir pendant chacun des cycles)

- > Les Registres propres aux troupeaux qui doivent être remplis pendant chacun des cycles, combinent les exigences propres à la tenue des registres concernant le PASAF pour les fermes d'élevage en parcours libre et le Programme de soins aux animaux.
- > Ces formulaires renferment de l'information sur chacun des troupeaux. Il s'agit de démontrer quelles procédures ont été utilisées pendant chacun des cycles de croissance.

- > Un jeu complet de formulaires doit être complété à chaque élevage. Certains de ces formulaires exigent aussi que vous gardiez les bons de livraison de vos fournisseurs d'aliments et de poussins.
- > Il existe d'autres façons de présenter l'information sur un troupeau. Cette information peut vous être fournie par votre office provincial ou par des fournisseurs. Tout simplement, n'oubliez pas de vérifier que toutes les informations exigées par le programme se retrouvent dans les formulaires que vous utilisez.
- > Les éleveurs devront conserver en tout temps les dossiers des 12 derniers mois.

10.2 Comment compléter les formulaires

A) Procédures de régie d'élevage

- > Les formulaires « Procédures de régie d'élevage » du manuel posent des questions précises sur les procédures que vous utilisez dans votre exploitation. Répondez à chaque question en cochant l'encadré à côté des questions qui se rapportent à votre ferme, en fournissant une réponse plus longue au besoin ou en faisant un trait ou en inscrivant « S.O. » pour les questions qui ne concernent pas votre exploitation.
- > Si l'information demandée se trouve déjà ailleurs, indiquez simplement l'endroit et veillez à ce qu'elle soit disponible lors de l'audit à la ferme.
- > Signez et datez ces formulaires à l'endroit approprié chaque fois qu'un changement a été effectué.
- > Ces formulaires doivent être revus, au minimum, chaque année.

B) Registres propres aux troupeaux

Voici quelques directives générales pour remplir les formulaires se rapportant à chacun des troupeaux :

- > Lorsque vous terminez une activité, cochez la case qui se trouve à côté de celle-ci sur le formulaire;
- > Écrivez la date à laquelle vous avez fini sur la ligne prévue à cette fin;
- > Inscrivez le nom du produit chimique, de l'additif alimentaire ou du médicament que vous utilisez;
- > Chaque fois qu'une activité ne s'applique pas à votre exploitation, faites un trait ou inscrivez « S.O. ».

Formulaires d'enregistrement de données propres aux troupeaux intégrés pour les programmes de salubrité des aliments et de soins aux animaux :

- > Exigences avant le placement du troupeau
 - Inscrivez la date de chacune des activités. Lorsqu'il y a un « * », il faut décrire l'activité et inscrire le nom du produit chimique et/ou sa concentration.
 - Dans la section portant sur la densité, indiquez dans le tableau les renseignements demandés. En ce qui concerne les troupeaux qui ont été détassés, faites un calcul de la densité du troupeau après qu'il ait été réduit et un calcul de la densité des troupeaux au moment de la dernière capture.

- > Exigences pendant la période de croissance
 - Les dates et les jours d'âge peuvent être adaptés à votre exploitation. Chaque jour où il y a une activité, il faut cocher cette case.
 - Au bas du formulaire, remplissez l'information sur le jour où la capture a eu lieu à votre exploitation.
 - Comme la durée de la période de croissance peut varier, des pages supplémentaires ont été ajoutées.
 - Inscrire l'information concernant le placement des poussins, les transferts d'aliments et toute mesure corrective appliquée pendant l'élevage.

10.3 Feuille d'information sur le troupeau (fiche du troupeau)

DF

Les instructions sur la manière d'utiliser la feuille d'information sur le troupeau se trouvent à l'endos de celle-ci. Il faut suivre ces instructions.

Voici quelques instructions importantes :

- > Donnez le nom de tous les vaccins et de tous les médicaments administrés au couvoir (consultez le bon de livraison ou la facture du couvoir) à la section A. Mentionnez aussi tous les vaccins administrés à la ferme à la section A.
- > À la section B, énumérez toutes les maladies ou tous les symptômes qui ont été diagnostiqués, y compris ceux pour lesquels aucun médicament n'a été administré.
- > À la section B aussi, énumérez tous les médicaments qui ont été donnés au troupeau pendant toute la période de croissance, à la suite d'une maladie ou d'un symptôme.
- > Pour les médicaments utilisés à titre préventif qui se trouvent dans les aliments, seuls ceux qui comportent une période d'attente et qui ont été donnés au troupeau au cours des 14 derniers jours doivent être énumérés à la section C.

10.4 Feuille de consignation des déviations (Programme de soins aux animaux et PASAF en parcours libre)

DF

Chaque fois qu'il se produit une déviation pendant la période d'élevage, elle doit être consignée sur la feuille de consignation des déviations, le registre propre aux troupeaux ou sur un formulaire semblable et la raison pour laquelle elle s'est produite doit être mentionnée (par exemple : la densité visée est dépassée parce que la date de la transformation a été changée, etc.) Une déviation simple n'affecte pas directement la certification. Dans certains cas, un changement doit être apporté aux pratiques de gestion pour que l'écart ne se reproduise plus. Dans l'éventualité où cela se produit, l'éleveur doit inscrire quels changements sont apportés. Les éleveurs devraient évaluer la déviation, prendre une décision sur la façon de corriger la déviation dans le futur et documenter les changements apportés.

Si un problème devient chronique (p. ex., se reproduit durant les trois prochains troupeaux), l'éleveur sera tenu de modifier sa régie d'élevage afin de corriger le problème et de recevoir une certification. Des mesures préventives doivent être prises pour prévenir ces déviations (par exemple, re-formation des employés peut-être une option).

L'éleveur peut utiliser la feuille de consignation des déviations (ou une fiche semblable) pour noter l'information demandée ci-dessus.

INDEX

A

abreuvoirs 1.7, 1.8, 1.10, 1.14, 1.15, 2.4, 3.7, 3.8, 3.11, 4.3, 4.4, 5.4, 7.1, 9.3, 9.5, 9.7, 9.8, 9.9, 9.11, 9.14, 9.15, 9.16, 9.17, 9.18

ammoniaque 1.16

animaux domestiques 1.6, 2.1, 2.11, 5.3

antibiotiques 3, vii, 5.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.2, 8.4

B

bain de pieds 2.6

biosécurité 1, i, ii, iv, ix, 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.11, 1.12, 1.16, 2.2, 2.3, 2.4, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.11, 5.5, 7.2, 7.3, 9.9, 9.14, 9.15, 10.1

bottes iv, 1.4, 1.5, 1.8, 1.12, 2.3, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 4.3

brise-vent 1.16, 9.7

C

capture 1, 1.8, 1.12, 1.16, 2.3, 2.6, 2.7, 4.3, 6.6, 8.5, 8.6, 9.2, 9.9, 9.13, 9.14, 10.2, 10.3

certification ii, iii, v, vi, vii, viii, 1.3, 10.3

chargement 8.4, 9.13, 9.14

compteurs d'eau 9.3

cornouailles 1.9, 5.1

couvours 1, 1.13, 2.3, 5.1, 5.2, 5.3

D

densité 1.15, 1.16, 9.8, 9.15, 9.17

désinfection 3, viii, 1.2, 1.5, 1.6, 1.8, 1.9, 1.12, 1.13, 1.16, 2.3, 2.6, 2.8, 2.9, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 7.2, 7.3, 7.5, 8.4, 9.10, 9.15

DF i

E

eau

analyse vii, 3.6, 3.8, 3.9, 3.10

nettoyage et désinfection 3.8

éclairage 1.14, 9.6

élevage continu 2.9

élimination des oiseaux morts 7.2

employé 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.14, 2.7, 2.8, 8.5, 8.6

entreposage

des poulets morts 2.8, 7.3

produits chimiques 6.1

équarrissage 7.2, 7.3

équipement viii, 1.3, 1.5, 1.8, 1.9, 1.12, 2.3, 2.8, 2.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.4, 7.5, 8.5, 9.14

F

feuille d'information sur le troupeau 1.9, 10.3

fournisseurs 2, 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.12, 2.2, 2.3, 2.6, 10.2

FR (Fortement Recommandée) 1, i

fumier 3, viii, 1.2, 1.3, 1.4, 1.8, 1.9, 1.10, 2.1, 2.2, 2.9, 3.4, 3.8, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 7.1

G

génératrice 5.5, 9.7

H

HACCP 1, 3, 7, vii, 1.12, 1.13, 2.3, 3.1, 3.3, 5.1, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 10.1

humidité 1.10, 1.14, 1.15, 7.1, 9.3, 9.4, 9.5, 9.9, 9.10, 9.12

I

insectes 1.6, 1.16, 2.9, 2.10, 3.3, 6.1, 9.14, 9.15

L

lavage des mains 2.7

litière 1.9, 1.10, 1.12, 1.13, 1.14, 1.15, 2.2, 2.3, 2.6, 5.3, 5.4, 7.1, 8.4, 9.4, 9.5, 9.6, 9.8, 9.9, 9.10, 9.12

lutte antiparasitaire 2, 1.2, 1.6, 2.9, 2.10, 5.3

M

maladies 3, ix, 1.1, 1.14, 2.4, 2.7, 2.9, 4.4, 6.3, 6.4, 6.6, 7.1, 7.4, 9.12, 9.14, 9.15, 10.3

mangeoire 9.15, 9.16, 9.17, 9.18

médicamenteurs 1.16, 8.6, 9.12

médicaments 3, viii, ix, 1.3, 1.7, 1.9, 1.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.8, 3.11, 5.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 10.3

médicaments approuvés viii, 6.2, 6.4, 6.6

médicaments non approuvés ix, 6.4, 6.5

mesures de contrôle 1.7, 3.2, 3.7, 8.3

mortalité 1.2, 1.3, 1.11, 1.15, 1.16, 6.6, 7.1, 7.2, 7.4, 9.8, 9.11, 9.12, 9.13, 9.15, 9.17, 9.18

moulée

échantillon de 1.6, 1.7, 3.2, 3.6, 8.5

meunerie 1, 1.7, 1.12, 3.1, 3.2, 3.4, 3.6

période de retrait 3, viii, 1.6, 1.7, 1.9, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 6.1, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 8.3, 8.5, 8.6

réception 5.4, 6.1, 8.3, 8.4, 8.6

silos 2, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 2.1, 2.5, 2.10, 2.11, 3.1, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 8.4

transfert de 2, 1.6, 3.2, 3.3

N

nettoyage
après chaque troupeau 1.8, 1.12, 1.13, 1.15, 4.2, 4.3, 4.4
complet iii, v, vi, vii, viii, 1.8, 1.12, 3.6, 4.1, 4.3, 9.1, 10.2
conduits d'eau 2, 1.7, 1.8, 1.9, 3.8, 3.9, 6.6
équipement viii, 1.3, 1.5, 1.8, 1.9, 1.12, 2.3, 2.8, 2.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.4, 7.5, 8.5, 9.14, 1
extérieur du poulailler ix, 2.10, 3.3, 4.2
intérieur du poulailler ix, 1.4, 1.8, 1.9, 2.1, 2.9, 3.2, 4.2, 5.5, 7.2, 9.10, 9.13
partiel iii, iv, vii, viii, 4.2
ventilateurs viii, 1.8, 4.1, 4.3

P

parasites 2, 1.4, 1.16, 2.4, 2.9, 2.10, 7.1, 7.2, 9.12, 9.15
parcours libre 1, i, ii, iii, iv, v, vi, viii, 1.1, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.13, 1.14, 1.15, 1.16, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.9, 2.10, 2.11, 3.4, 3.7, 3.8, 4.1, 4.4, 4.5, 5.3, 5.5, 7.4, 8.1, 9.1, 9.2, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10, 9.14, 9.15, 9.16, 9.17, 10.1, 10.3
période de jeûne 3.6, 3.7, 9.2
période de retrait 3, viii, 1.6, 1.7, 1.9, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 6.1, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 8.3, 8.5, 8.6
planchers en terre battue 4.3, 9.10
points critiques à maîtriser 2, v, 3.1, 8.2, 8.3
poubelles 1.12, 2.8
poussins
évaluation de la qualité 5.4, 9.11
prédateurs 1.4, 1.10, 1.14, 1.16, 2.4, 2.9, 7.1, 9.6, 9.7, 9.12, 9.14, 9.15
procédures
d'audit ii, iii, iv, v, vi, viii, 5.2
de régie d'élevage 3, v, 1.1, 1.2, 1.4, 1.11, 1.14, 1.16, 2.9, 3.2, 9.2, 9.3, 9.6, 9.11, 10.1, 10.2
nettoyage du poulailler ix, 1.9, 4.3, 4.5
processus d'audit ii, viii
produits chimiques
entreposage 1.4, 1.6, 1.9, 1.11, 2.1, 2.8, 3.7, 4.3, 4.5, 4.6, 5.3, 6.1, 7.3, 1
utilisation 3, ix, 1.3, 1.9, 2.7, 2.9, 3.2, 3.4, 3.10, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 8.5, 8.6, 9.6, 9.14

Q

qualité de l'air 1.2, 1.14, 9.4, 9.5, 9.8, 9.9
quarantaine 1.2, 1.11, 7.2, 7.4

R

réception 5.4, 6.1, 8.3, 8.4, 8.6
registre des visiteurs 1.5, 2.6
registres iii, v, 1.11, 1.16, 2.6, 3.8, 5.3, 6.6, 9.8, 10.1
risques biologiques 8.2
risques chimiques 8.2
risques physiques 8.2

S

système d'alarme 1.9, 5.5, 9.4, 9.7

T

température 1.9, 1.14, 1.16, 3.11, 4.3, 5.2, 5.4, 5.5, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7, 9.14
tenue de dossiers 1.3
transformateurs 3.7, 6.7

V

vaccins 1.9, 1.11, 1.13, 5.1, 6.1, 6.6, 8.2, 10.3
véhicules 1.9, 1.12, 2.2, 2.3, 2.9, 4.5, 5.3, 7.5, 9.14
ventilation 1.15, 4.6, 5.5, 7.1, 9.3, 9.4, 9.5, 9.7, 9.8, 9.11, 9.14
vêtements/survêtements 2.7, 2.8
vétérinaires 3, viii, 1.5, 2.6, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 9.1
vide sanitaire 3, ix, 1.6, 1.8, 1.13, 2.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5
visiteurs 2, 1.1, 1.2, 1.5, 1.12, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.11

Z

zone d'accès contrôlé 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.5, 2.10, 4.6
zone d'accès restreint 1.4, 1.5, 2.1, 2.4, 2.5, 2.6, 2.9, 5.5

PROCÉDURES DE RÉGIE D'ÉLEVAGE

Version 3.0

Les Procédures de régie d'élevage (PRE) doivent être mises à jour chaque fois qu'une modification est apportée et au minimum une fois par an. La signature et la date doivent apparaître ci-dessous chaque fois que les PRE sont révisées ou qu'une modification est apportée. Un membre du personnel de la ferme (p.ex. éleveur ou gestionnaire de la ferme) qui a élaboré au développement ou à la révision des PRE se doit de signer et dater ci-dessous.

Signature _____ Date _____ mois/année

Signature _____ Date _____ mois/année

Signature _____ Date _____ mois/année

Signature _____ Date _____ mois/année

Signature _____ Date _____ mois/année

Veillez remplir toutes les sections des PRE. Si un élément ne s'applique pas à votre ferme, veuillez indiquer que la procédure est sans objet (p.ex. S.O).

CHAPITRE 1 : FORMATION DU PERSONNEL

A) Dossier de formation

- (1) Demander à chaque employé de la ferme d'attester par sa signature apposée et la date inscrite qu'il a pris connaissance du programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme et du Programme de soins aux animaux pour les fermes d'élevage en parcours libre ainsi que de vos Procédures de régie d'élevage et qu'il les comprend. Une mise à jour s'impose chaque fois que les PRE sont mises à jour. Le personnel de service (p.ex. représentant de la meunerie, l'équipe du couvoir, l'équipe d'attrapeurs) et le membre du personnel de la ferme (p.ex. éleveur ou gestionnaire de la ferme qui a signé à la première page des PRE) ne sont pas requis de signer le dossier de formation.

Nom	Signature	Date

- (2) Indiquez toutes les autres formations reçues par les employés de la ferme en matière de biosécurité, de salubrité des aliments ou du programme de soins aux animaux.

Nom	Formation	Date

CHAPITRE 2 : CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA FERME

A) Description de l'aire de production

- (1) Décrivez votre système d'élevage, y compris les poulaillers/poussinières, l'emplacement du parcours, si des enclos mobiles sont utilisés, le nombre d'oiseaux par poussinière, l'âge auquel les oiseaux peuvent accéder le parcours et la fréquence des placements :

B) Contrôle de l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC)

- (1) Il est possible de consulter un plan de la ferme qui indique la disposition du terrain, des poulaillers/poussinières et l'aire de parcours libre ainsi que l'emplacement de la ZAC et de la ZAR.

- (2) Indiquez à qui vous fournissez le diagramme de la ferme (s'il y a lieu):

- (3) Une pancarte ou une barrière physique sert à préciser l'entrée de la ZAC.

- (4) Indiquez l'emplacement de l'aire de stationnement désignée pour les visiteurs (s'il y a lieu) :

- (5) Indiquez toute mesure précise de biosécurité imposée aux véhicules des fournisseurs qui entrent dans la ZAC :

C) Contrôle de l'accès à la zone d'accès restreint (ZAR)

- (1) Une pancarte à l'entrée de la ZAR précise que la zone est restreinte.

- (2) Les portes ainsi que les autres points d'entrée au poulailler sont verrouillés (pendant la période de croissance et entre les élevages après le nettoyage du poulailler).

- (3) Les clôtures du parcours libre sont verrouillées lorsque possible et l'entrée est restreinte.

- (4) Indiquez le type de barrière ou de délimitation servant à démarquer la ZAC de la ZAR:

(5) Indiquez les mesures de biosécurité prévues pour vous et les employés du poulailler qui entrent dans la ZAR :

- Bottes réservées à un poulailler ou bottes jetables;
- Vêtements ou survêtements spécifiques au poulailler;
- Vêtements spécifiques à la ferme (p. ex. les vêtements portés dans le poulailler ne sont pas portés ailleurs);
- Vêtements ou survêtements portés sur les fermes sous la même gestion;
- Chapeaux/bonnets;
- Masques;
- Désinfection des mains (à l'aide de savon et eau ou désinfectant à mains);
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

(6) Indiquez les mesures de biosécurité prévues à l'égard des fournisseurs/visiteurs pénétrant dans la ZAR :

- Bottes réservées au ZAR ou bottes jetables;
- Survêtement spécifique au ZAR ou spécifique à la ferme;
- Chapeaux/bonnets;
- Masques;
- Désinfection des mains (à l'aide d'eau et de savon ou de désinfectant à mains);
- Les fournisseurs/visiteurs doivent signer un registre;
- Les visiteurs sont accompagnés par le propriétaire ou un employé qui s'assure du respect de la biosécurité;
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

Y a-t-il des exceptions à la liste des fournisseurs/visiteurs qui doivent se plier aux protocoles ci-dessus?

Si le détasement à lieu, quelles mesures sont prises par l'équipe d'attrapeurs pour réduire le risque associé à cette activité? (S'il y a lieu)

(7) Indiquez les mesures visant à éviter la contamination croisée dans le cas où vous ou les travailleurs agricoles sont en contact avec d'autres exploitations avicoles qui ne relèvent pas de la même gestion :

- Désinfection des mains avant d'entrer dans la ZAR;
- Changement de vêtements avant d'entrer dans votre ZAR ou des survêtements sont portés dans la ZAR;
- Changement de bottes avant d'entrer dans votre ZAR;
- Une douche est requise entre la visite de chaque ferme;
- Délais de _____ heures ou _____ jours avant de pénétrer dans votre ZAR;
- Autres : _____

(8) Définissez votre protocole pour l'introduction d'équipement dans la ZAR après le nettoyage et la désinfection du poulailler ou lorsque des oiseaux sont présents dans la ZAR :

- Inspection visuelle de l'équipement pour y détecter des matières organiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de matière organique visible; que tout équipement avec de la matière organique visible est nettoyé (et désinfecté);
- Tout l'équipement est nettoyé et désinfecté;
- L'équipement provenant d'une autre ferme est nettoyé et désinfecté.
- Autres : _____

(9) Si votre poulailler fonctionne en continu, indiquez vos protocoles permettant de limiter la contamination croisée entre les oiseaux d'âges différents :

- Déplacement des personnes des oiseaux les plus jeunes vers les oiseaux les plus âgés;
- Protocoles de biosécurité distincts pour chaque ZAR;
- Indiquez toutes autres mesures de biosécurité en vigueur :

(10) Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur dans votre entreprise visant les personnes ou l'équipement entrant dans la ZAR :

D) Lutte antiparasitaire

- (1) Analyse de la situation relative aux parasites : évaluer les problèmes de parasites dans votre entreprise au cours de l'année précédente (aucun, quelques-uns, plusieurs) :

	Aucun	Quelques	Plusieurs
Rongeurs			
Oiseaux sauvages			
Mouches			
Ténébrions			
Autres parasites			

- (2) Cochez les cases correspondant au programme de lutte antiparasitaire en vigueur dans votre entreprise :
- Élimination de la végétation, de l'équipement et des débris à proximité des poulaillers/poussinière;
 - Les aliments renversés sont nettoyés immédiatement;
 - Le poulailler/poussinière et le parcours libre sont maintenu en bon état pour réduire le nombre de rongeurs;
 - Des mesures sont prises pour empêcher les oiseaux sauvages d'entrer dans le poulailler;
 - Des mesures sont prises pour empêcher les animaux domestiques (p. ex. chats et chiens) d'entrer dans la ZAR;
 - Les endroits favorables à l'accumulation d'eau stagnante sont nivelés.

- (3) Indiquez les mesures de contrôle pour prévenir le contact direct ou indirect avec des oiseaux sauvages :

- (4) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des mouches :

- (5) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des rongeurs :

(6) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des ténébrions :

(7) Indiquez d'autres mesures de lutte antiparasitaire en vigueur dans l'exploitation agricole :

(8) Est-ce que les poulets ont accès au parcours libre au printemps et/ou à l'automne durant la période migratoire des oiseaux sauvages?

Oui Non

(9) Quelles mesures sont prises pour éviter l'exposition des poulets aux pulvérisations chimiques faites sur les champs environnants?

- (10) Il n'y a aucune volaille d'élevage domestique sur la ferme, ou
 Toute volaille d'élevage domestique n'est pas permise dans la ZAC et elle est clôturée

CHAPITRE 3 : ALIMENTATION ET EAU

A) Aliments achetés à l'extérieur

- (1) Votre meunerie a fourni une attestation écrite de son adhésion à un programme de salubrité des aliments;
- (2) Un échantillon de chaque livraison est conservé à la ferme ou à la meunerie;
- (3) Un échantillon de tout ingrédient (p. ex. blé) ajouté à un aliment acheté est conservé à la ferme.
- (4) Les bons de livraison de moulée sont gardés pour chaque livraison à la ferme.

B) Préparation des aliments à la ferme

- (1) Décrivez votre programme de contrôle des aliments préparés à la ferme qui comprend : Un contrôle périodique de l'efficacité du mélangeur pour assurer le mélange adéquat des aliments (indiquez la fréquence, p. ex. tous les six mois, ainsi que la méthode utilisée et conservez les résultats dans vos dossiers) :

Procédures permettant l'ajout aux aliments de la quantité nécessaire d'ingrédients, notamment :

- Le calibrage périodique du système de mesurage (si l'on utilise un broyeur-mélangeur volumétrique, tel qu'un broyeur-mélangeur-doseur);
- La vérification périodique de la balance du mélangeur (si l'on a recours à un mélangeur gravimétrique);
- La vérification périodique de la balance à médicaments;
- Décrivez la fréquence/autres : _____

Marche à suivre pour le nettoyage de l'équipement à mélanger, notamment :

- Nettoyage à l'aspirateur nettoyage au balai lavage
- rinçage production séquentielle des aliments
- Décrivez le processus/autres : _____

- Vérification périodique du contenu des échantillons d'aliments (les résultats sont conservés dans les dossiers).
- Un dossier de préparation de moulée est maintenu
- Un registre des ingrédients qui composent les aliments (recette de moulée) est conservé dans les dossiers.
- Un échantillon de la moulée est gardé pour 14 jours après l'abattage

C) Manutention des aliments

- (1) Tous les systèmes d'entreposage de la moulée de la ferme sont identifiés.
- (2) Indiquez la fréquence d'inspection des silos pour détecter l'accumulation d'aliments (croûtage) ou la présence de rouille :

- (3) Indiquez les mesures de contrôle utilisées dans le cas de médicaments assujettis à une période de retrait:
- Système à deux silos;
 - Emploi d'un maillet en caoutchouc pour frapper les parois du silo;
 - Autres mesures de contrôle : _____
-
- (4) Que faites-vous des aliments restants?
- Conservation dans un silo jusqu'au prochain élevage; Indiquer le numéro du silo : _____
 - Conservation dans des sacs jusqu'au prochain élevage;
 - Transfert vers un autre poulailler sur le même site;
 - Transfert vers une autre ferme à l'extérieur;
 - Retour à la meunerie
- (5) Décrivez le type de mangeoire utilisé pour prévenir les oiseaux sauvages d'accéder aux mangeoires;
-
-

D) Période de retrait

- (1) Décrivez quelle(s) mesure(s) vous prenez pour réduire la contamination résultant de la période de jeûne:
- Vérification auprès de votre transformateur sur les directives concernant la période de jeûne
 - Période de jeûne entre 6 à 10 heures avant l'éviscération
 - Un acide organique est ajouté à l'eau des poulets durant la période de jeûne
 - Autre : _____

E) Source d'approvisionnement en eau

- (1) Indiquez quelle est votre source d'alimentation en eau :
- Aqueduc municipal Puits
 - Eau de surface (p. ex. lac) Autre : _____
 - Est-ce que le troupeau a accès aux étangs? Oui Non
- (2) Indiquez le type de traitement utilisé à la ferme (indiquez le type de produits chimiques et la fréquence d'utilisation);
- Pendant la croissance : _____
-
- Entre les élevages : _____
-

pH de l'eau : _____

(3) À quelle fréquence les abreuvoirs ouverts sont-ils inspectés et/ou nettoyés?

(4) Si l'eau est traitée durant l'élevage du troupeau, indiquez la méthode et la fréquence de vérification de la concentration des produits de traitement de l'eau.

(5) Indiquez où les échantillons annuels d'analyse de l'eau sont prises:

(6) Les résultats des analyses annuelles de l'eau sont conservés dans les dossiers et les mesures correctives sont appliquées au besoin.

CHAPITRE 4 : NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

A) Méthodes de nettoyage et de désinfection

(1) Décrivez la méthode de nettoyage et de désinfection que vous utilisez dans votre poulailler/poussinière ou celle utilisée par l'équipe de nettoyage :

(2) Si le nettoyage et la désinfection sont confiés à une entreprise, joignez le contrat à la fin de la présente section ou inscrivez :

Nom de l'entreprise de nettoyage : _____

Adresse : _____

No de téléphone : _____

- (3) Est-ce que d'autres types de volaille ou bétail ont accès au (avant que les poulets sont permis d'accéder au parcours libre) aux mêmes parcours libre? Oui Non
Si oui, décrivez le vide sanitaire et/ou toutes mesures additionnelles pour le parcours libre avant que les poulets ont accès au parcours libre:

B) Gestion du fumier

- (1) Décrivez votre plan de gestion du fumier :

- (2) Quand ciblez-vous l'enlèvement de votre fumier après l'expédition des poulets (jours)? _____

C) Équipement

- (1) L'équipement utilisé durant le nettoyage est :

- Seulement utilisé sur la ferme, ou
 Utilisé sur différentes fermes. Si oui, indiquer quelle méthode de contrôle est utilisée pour prévenir la contamination croisée entre les fermes :

CHAPITRE 5 : POUSSINS

A) Couvoir

- (1) Indiquez le numéro d'enregistrement fédéral du couvoir : _____
(2) Vous avez fourni une confirmation écrite attestant que votre couvoir a reçu l'agrément par l'ACIA de l'adhésion aux principes de l'HACCP.

B) Système d'alarme

- (1) Décrivez votre système d'alarme : _____

CHAPITRE 6 : AUTRES INTRANTS

A) Médicaments

- (1) Décrivez les méthodes auxquelles vous avez recours pour choisir les médicaments à utiliser pour votre troupeau :

- (2) Tous les médicaments sont consignés sur le Registres propres aux troupeaux

- (3) Décrivez la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur :

- (4) Les médicaments servant à traiter une maladie ou des symptômes sont notés sur la Feuille d'information sur le troupeau.

- (5) Les médicaments sont conservés dans leur emballage d'origine avec l'étiquette ou l'information contenue sur l'étiquette est transcrite dans un dossier sur la moulée

B) Agents nettoyants, désinfectants et autres produits chimiques

- (1) Les produits chimiques utilisés sur la ferme sont homologués pour les bâtiments à l'usage des animaux de ferme et utilisés selon les directives.

- (2) Les produits chimiques sont entreposés dans un endroit distinct de celui servant à entreposer les médicaments ou les aliments.

- (3) Tous les contenants de produits chimiques sont étiquetés et affichent le nom du produit et la concentration (si différente de l'originale).

CHAPITRE 7 : GESTION DES MALADIES

A) Reconnaissance des maladies

- (1) Indiquez la fréquence quotidienne des vérifications du troupeau : _____
- (2) Indiquez quelle situation motive le recours au vétérinaire :
 - Lorsqu'il s'agit d'un niveau non expliqué de mortalité ou de morbidité élevée. Indiquez le taux de mortalité précis qui sert de déclencheur (s'il y a lieu) :

 - Autres : _____

B) Mortalités

- (1) Un registre quotidien des mortalités est conservé pour chaque troupeau.
- (2) Indiquez votre protocole d'élimination des oiseaux morts :

- (3) Vous et les employés se lavent les mains après avoir ramassé les oiseaux morts.

C) Ségrégation des oiseaux

- (1) Est-ce que l'introduction d'oiseaux à votre troupeau existant est une pratique sur votre ferme?
 - Oui NonSi oui, décrivez les mesures de quarantaine qui sont utilisées :

D) Protocoles d'intervention en cas de maladie

Lorsque l'on soupçonne une maladie contagieuse ou qu'un vétérinaire vous le confirme, des mesures d'intervention d'urgence ou de quarantaine sont mises en place. Ce protocole entre en vigueur dans les cas de maladies soupçonnées ou confirmées sur votre ferme ou à proximité de celle-ci.

- Verrouillez les poulaillers en tout temps et inscrivez dans un registre des visiteurs toutes les entrées et les sorties de la ferme, sans vous limiter à la ZAR.
- Bloquez l'entrée de la ZAC (à l'aide d'une barrière ou d'une corde/chaîne, d'un tracteur, etc.) pour éviter la circulation non-essentiel.
- Informer votre office provincial.

- Réduisez au minimum la circulation qui entre et sort de la ferme (ZAC et ZAR), y compris par les membres de la famille. Dans la mesure du possible, intervenez par des méthodes sans contact comme le téléphone, le télécopieur ou le courriel.
- Éliminez ou retardez toutes les activités qui pourraient servir de vecteur à la propagation de la maladie. Évitez les contacts directs avec les entreprises avicoles de l'extérieur ou leur personnel.
- Ne visitez pas d'autres fermes et évitez de visiter des endroits de rassemblement communs, tels que les cafés locaux ou les réunions publiques.
- Reportez ou réduisez toutes les visites de service ou les autres visites à la ferme.
- Consultez votre liste de contacts en cas d'urgence et faites preuve d'une grande prudence lorsque vous autorisez une visite essentielle par des fournisseurs d'intrants ou des fournisseurs de services.
- Les personnes qui pénètrent dans la ZAC doivent porter des bottes jetables (ou se servir de bains de pieds) ainsi que des combinaisons jetables pendant leur séjour sur la ferme. Les fournitures jetables doivent rester sur la ferme après leur utilisation. Il est recommandé de procéder à la désinfection ou à un lavage vigoureux des mains à l'eau chaude et au savon avant d'entrer et de sortir.
- Les véhicules qui entrent dans la ZAC devraient passer par une station de lavage avant la visite à la ferme. Il est important de traiter au désinfectant les pneus et l'intérieur des ailes (à l'entrée et à la sortie). L'intérieur de la cabine du camion, y compris, par exemple, le plancher, les tapis, les pédales, le volant, le bras de vitesse et les poignées de portières devraient également être désinfectés.
- Les membres de la famille qui s'adonnent à des activités à l'extérieur de la ferme, notamment pour le travail ou les études devraient éviter d'aller au poulailler. Ils devraient éviter le contact avec d'autres espèces à plumes (y compris les animaux de compagnie). Il importe d'adhérer à des protocoles de biosécurité rigoureux afin de minimiser les risques.
- Assurez la gestion du troupeau avec un nombre limité de personnes. Utilisez des vêtements fraîchement lavés et des bottes pour chaque poulailler. Assurez-vous qu'aucune pièce d'équipement n'entre ou ne sort de la zone à moins d'être nettoyée en profondeur et désinfectée. Il est également recommandé de se désinfecter ou de se laver les mains vigoureusement avec de l'eau chaude et du savon avant de quitter le poulailler.
- L'entrée des poulaillers devrait être nettoyée et désinfectée quotidiennement. Les oiseaux morts devraient être confinés à la ferme jusqu'à ce que les détails de la situation soient connus. Suivez les bonnes pratiques de compostage ou de congélation et assurez-vous qu'aucun animal sauvage ou domestique n'a accès aux oiseaux morts.
- Les poulets morts sont gardés dans des contenants hermétiques avant d'être transportés vers leur site d'entreposage et, s'ils sont transportés à l'extérieur de la ferme, ils doivent également être transportés dans des contenants hermétiques.
- Planifiez bien la méthode d'élimination des ordures de manière à vous assurer de traiter avec prudence les matières produites à la ferme et d'en assurer le contrôle jusqu'à ce que la situation soit rétablie.
- Si la maladie se déclare dans votre voisinage, observez les variations de la consommation des aliments et de l'eau ainsi que les signes d'anomalies. Observez votre

troupeau et déclarez toute maladie ou mortalité inhabituelle à votre vétérinaire, s'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire, votre office provincial ainsi que vos fournisseurs.

- Mettez tout en oeuvre pour rehausser les protocoles de biosécurité.
- Indiquez toutes autres mesures qui seraient prises sur votre ferme :

CHAPITRE 9: PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX POUR LES FERMES D'ÉLEVAGE EN PARCOURS LIBRE

A) Température

- (1) Décrivez votre programme de température durant la croissance de votre troupeau et les procédures que vous utilisez lorsque la température est en dehors de vos limites (températures min. et max.).

- (2) Décrivez la protection environnementale fournie à vos oiseaux lorsqu'ils sont dans l'aire de parcours libre. (ex. L'accès au poulailler ou autre type d'abris).

B) L'éclairage

- (1) Décrivez votre programme d'éclairage durant la croissance de votre troupeau. Est-ce que vous fournissez un minimum d'une heure de demi-obscurité (50%) quotidiennement? Oui Non

C) Santé du troupeau

(1) Indiquez le nombre de fois par jour que le troupeau est évalué. Est-ce que cela varie durant le cycle de votre troupeau? Oui Non

(2) Indiquez les éléments observés pendant les tournées quotidiennes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Diminution de la consommation d'aliments et d'eau | <input type="checkbox"/> Boiterie et incapacité de se lever |
| <input type="checkbox"/> Modification du comportement | <input type="checkbox"/> Déjections anormales |
| <input type="checkbox"/> Modifications du degré d'activité | <input type="checkbox"/> Forme physique |
| <input type="checkbox"/> Bruits anormaux de la respiration et respiration par la bouche | <input type="checkbox"/> État du plumage |
| <input type="checkbox"/> Plumage normal | <input type="checkbox"/> Poulets morts, malades ou blessés |

Indiquez toute autre évaluation qui sont effectuées:

D) Qualité de l'air

(1) Décrivez vos procédures quotidiennes pour évaluer la qualité de l'air (incluant la méthode utilisée et la fréquence des évaluations) :

E) Qualité de la litière

(1) Décrivez vos procédures d'évaluation de la qualité de la litière (incluant la méthode utilisée et la fréquence des évaluations):

F) Système d'alarme

(1) Décrivez votre système d'alarme et de secours :

G) Procédures durant la capture

(1) Indiquez vos procédures durant la capture:

- Mangeoires surélevées Abreuvoirs surélevés Baisse de l'intensité lumineuse
 Éleveur ou employé disponible par téléphone en personne

H) Coordonnées du vétérinaire

Nom:

Téléphone:

Télécopieur #:

I) Densité

L'information statique qui suit doit être disponible pour chaque poulailler/poussinière et l'aire de parcours libre. Ce formulaire ou autre document similaire peut être utilisé.

Étape 1 & 2: Nombre d'oiseaux selon la superficie basé sur la densité maximale et le poids cible.

	Poulailler/Aire du parcours ¹	Densité maximum	Poids-cible ²	Capacité en nombre d'oiseaux selon la superficie
Aire 1				
Aire 2				
Aire 3				

¹ Les mesures doivent être prises à l'intérieur du poulailler.

² Si plus d'un poids ciblé est utilisé par superficie (p.ex. chargement partiel), des formulaires supplémentaires peuvent être utilisés pour calculer le nombre maximal d'oiseaux à placer par poulailler.

Étape 3 & 4: Calcul le nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires et le nombre d'abreuvoirs.

	Capacité en nombre d'oiseaux des mangeoires			Capacité en nombre d'oiseaux des abreuvoirs		
	# Total de mangeoires (a)	Recommandation: # d'oiseaux/mangeoire (b)	Capacité des mangeoires (a x b)	# Total d'abreuvoirs (c)	Recommandation: # d'oiseaux / abreuvoir (d)	Capacité des abreuvoirs (c x d)
Aire 1						
Aire 2						
Aire 3						

Étape 5 : Calcul du nombre maximum de poussins à placer

	Capacité la moins élevée en termes d'oiseaux (selon la superficie, les abreuvoirs et les mangeoires)	Mortalité prévue*	Nombre maximum de poussins à placer
Aire 1			
Aire 2			
Aire 3			

(*selon l'historique de la ferme)